

LE NOUVEAU PACTE DÉMOCRATIQUE POUR L'EUROPE EN TEMPS DE RUPTURE



*Rapport
du Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe*

2026

LE NOUVEAU PACTE DÉMOCRATIQUE POUR L'EUROPE EN TEMPS DE RUPTURE

*Rapport
du Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe
2026*

Édition anglaise:

*The New Democratic Pact
for Europe in times of rupture*

Tous droits réservés.
Aucun extrait de cette
publication ne peut être
traduit, reproduit ou transmis,
sous quelque forme et par
quelque moyen que ce soit
– électronique (CD-Rom,
internet, etc.), mécanique,
photocopie, enregistrement ou
de toute autre manière – sans
l'autorisation préalable écrite
de la Division publications et
identité visuelle (DPIV)
(F-67075 Strasbourg Cedex)
ou publishing@coe.int.

Couverture et mise en page :
Division publications et identité visuelle (DPIV),
Conseil de l'Europe

Photos: Conseil de l'Europe

Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
www.coe.int

© Conseil de l'Europe, mai 2026
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Table des matières

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	7
CLÉS DE LECTURE DU RAPPORT	9
LE NOUVEAU PACTE DÉMOCRATIQUE POUR L'EUROPE : ÉTAT DES LIEUX	11
DU DIAGNOSTIC À L'ACTION : LES PARAMÈTRES DE REYKJAVIK ET LA SÉCURITÉ DÉMOCRATIQUE	13
UKRAINE : LA RÉSILIENCE DÉMOCRATIQUE EN ACTION	15
CHAPITRE 1	
LUTTE CONTRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION ET LA DÉSINFORMATION, ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE	19
Introduction	19
Pilier 1 – Apprendre et pratiquer la démocratie	20
Pilier 2 – Protéger la démocratie	23
Pilier 3 – Innover pour la démocratie	25
CHAPITRE 2	
PROMOTION DES DROITS SOCIAUX, FACTEUR DE RÉSILIENCE DÉMOCRATIQUE	31
Introduction	31
Pilier 1 – Apprendre et pratiquer la démocratie	32
Pilier 2 – Protéger la démocratie	34
Pilier 3 – Innover pour la démocratie	37
CHAPITRE 3	
DÉFENSE DE L'ÉGALITÉ DES DROITS, ET PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET DE L'INCLUSION	43
Introduction	43
Pilier 1 – Apprendre et pratiquer la démocratie	44
Pilier 2 – Protéger la démocratie	46
Pilier 3 – Innover pour la démocratie	49
CHAPITRE 4	
PROTECTION DES ÉLECTIONS ET DES PROCESSUS DÉMOCRATIQUES	55
Introduction	55
Pilier 1 – Apprendre et pratiquer la démocratie	56
Pilier 2 – Protéger la démocratie	57
Pilier 3 – Innover pour la démocratie	59
CHAPITRE 5	
PARTICIPATION INCLUSIVE, ESPACE CIVIQUE ET LIBERTÉS FONDAMENTALES	65
Introduction	65
Pilier 1 – Apprendre et pratiquer la démocratie	66
Pilier 2 – Protéger la démocratie	68
Pilier 3 – Innover pour la démocratie	71
CHAPITRE 6	
UTILISER LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, ET LUTTER CONTRE LES CYBERMENACES	77
Introduction	77
Pilier 1 – Apprendre et pratiquer la démocratie	78
Pilier 2 – Protéger la démocratie	80
Pilier 3 – Innover pour la démocratie	82
LISTE DES ABRÉVIATIONS	87
CONVENTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE FIGURANT DANS LE RAPPORT	89



Alain Berset
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'autre jour, quelqu'un m'a dit : « Ce dont l'Europe a besoin en ce moment, ce n'est pas d'un pacte démocratique, mais d'un pacte de sécurité. »

Je comprends cette réaction. En période de rupture, il est facile de prendre la force pour un gage de sécurité. Mais cette confusion est dangereuse.

L'Europe n'a pas à choisir entre sécurité et démocratie. Elle ne l'a jamais fait. Et elle ne peut pas se permettre de commencer maintenant.

L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie est entrée dans sa cinquième année, sans issue en vue. Une nouvelle guerre aux frontières immédiates de l'Europe provoque une onde de choc dans l'économie mondiale. Un allié de longue date teste les limites de la relation transatlantique, en allant jusqu'à menacer par la force la souveraineté de l'un de nos États membres.

Chaque menace ou usage de la force laissé sans réponse pousse un peu plus l'ordre juridique international au bord du précipice.

Il y a un effet boomerang. Ce qui se passe sur la scène internationale ne s'arrête pas là. Lorsque la force commence à remplacer le droit entre les États, la même logique rejaillit au sein de nos démocraties, en affaiblissant l'État de droit de l'intérieur.

Ce rapport met à nu les dégâts qui ont déjà été causés.

L'une des premières victimes est la confiance. Les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger s'immiscent dans nos esprits et altèrent notre perception des autres et notre rapport au réel. Elles fragilisent les fondements mêmes de la vie démocratique : les élections libres et équitables en sont des cibles privilégiées, au même titre que les tribunaux, les parlements, les écoles, les médias et tous les espaces où la démocratie repose sur les faits et la confiance.

Mais les dégâts sont plus importants encore. Avec des dizaines de millions d'Européennes et d'Européens exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, la vulnérabilité sociale se transforme en fragilité démocratique. Les groupes minoritaires deviennent des boucs émissaires. L'espace civique se réduit sous l'effet de lois relatives à l'influence étrangère.

Tous ces changements se déroulent au beau milieu d'une révolution technologique, où le numérique et l'intelligence artificielle avancent plus vite que les garde-fous démocratiques.

Il serait vain de s'opposer à cette transformation car il est impossible de revenir en arrière. Ce qui importe, c'est de veiller à ce que ces innovations technologiques soient appliquées de manière responsable, dans le respect des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit.

L'Europe est souvent mise devant une alternative : soit abandonner les contraintes juridiques pour renforcer le contrôle, soit défendre les principes en faisant abstraction des impératifs de sécurité et de sûreté publique. Mais c'est un faux choix. Face à des crises d'une telle complexité, les bonnes réponses sont rarement noires ou blanches.

La situation actuelle exige de nouvelles stratégies. Elle appelle à des partenariats larges, notamment avec l'Union européenne. Nous ne devons pas avoir peur de nous ouvrir à d'autres perspectives et de rechercher d'autres sources d'inspiration, y compris hors d'Europe.

Dans ces pages, vous verrez que le Conseil de l'Europe adopte une approche innovante mais équilibrée, qui associe protection, prévention et investissement dans l'éducation.

En témoigne, par exemple, l'élaboration d'un nouvel instrument juridique sur les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, conçu pour protéger les choix démocratiques sans porter atteinte à la liberté d'expression. Les ministres préparent aussi une déclaration politique sur une gestion des migrations compatible avec la Convention européenne des droits de l'homme, démontrant ainsi que sécurité et légalité peuvent aller de pair.

La Convention est la boussole démocratique de l'Europe. Elle est au cœur du système d'équilibre des pouvoirs que nos États membres ont construit ensemble. La Cour européenne des droits de l'homme veille au respect de la Convention, qui dépend notamment de la pleine exécution des arrêts de la Cour dans toute l'Europe.

La Cour guide les États européens face aux menaces qui pèsent sur l'indépendance de la justice et les aide à traverser les troubles politiques et même la guerre. Alors que l'Europe se réarme à une échelle sans précédent depuis la guerre froide, nous devons nous demander ce que nous voulons réellement défendre et si la force seule suffira.

Le modèle de sécurité actuel de l'Europe atteint ses limites et c'est à la sécurité démocratique de prendre le relais.

Trop longtemps, nous avons sous-estimé la valeur stratégique des droits sociaux, de la santé, de l'éducation et de la confiance dans les institutions, considérés comme relevant de la sécurité « douce ». Mais cette distinction appartient au siècle dernier. Elle ne correspond plus à l'Europe dans laquelle nous vivons.

Ainsi que le montre clairement ce rapport, la véritable sécurité commence par des institutions dignes de confiance et par des démocraties capables de résister aux pressions.

La sécurité démocratique protège la population et la démocratie en soumettant le pouvoir au contrôle démocratique. Ce n'est pas un luxe réservé aux périodes plus calmes. Sans sécurité démocratique, la sécurité « dure » commence à se fissurer, même si elle semble solide.

Le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe a pour ambition de rétablir la confiance dans les institutions et de renforcer la résilience démocratique à une époque de crise permanente.

C'est en Ukraine que cette ambition se manifeste le plus clairement. Le Conseil de l'Europe y contribue à instaurer des mécanismes de responsabilité pour la guerre d'agression menée par la Russie, là où il n'en existait aucun auparavant, tout en plaçant la résilience démocratique au centre de la relance et de la reconstruction.

C'est le genre d'engagement à long terme qui fait trop souvent défaut aujourd'hui.

À mesure que les crises s'accroissent, la politique se replie sur l'ultra court terme. Le Pacte va dans le sens inverse. Il nous oblige à nous projeter au-delà de la prochaine crise et à nous demander ce que le Conseil de l'Europe doit devenir.

Notre tâche ne consiste pas à nous contenter de ce qui est politiquement réalisable, mais à construire ce dont l'Europe a besoin : un cadre juridique et démocratique sur lequel la sécurité européenne puisse s'appuyer durablement.

Le Conseil de l'Europe a été créé pour les moments où les règles de l'ordre établi cessent d'aller de soi, y compris pour ceux qui les ont écrites. Pour les moments où les équilibres vacillent. Quand la force du droit doit l'emporter sur les rapports de force.



Alain Berset

Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

CLÉS DE LECTURE DU RAPPORT

Le présent rapport se divise en six chapitres consacrés chacun à un domaine d'intervention stratégique transversal choisi pour son importance centrale dans le renforcement de la résilience démocratique. On trouvera pour chaque domaine une vue d'ensemble des travaux en cours et des nouvelles orientations, associée à des exemples d'initiatives concrètes pour relier l'analyse, les orientations stratégiques et la mise en œuvre des politiques.

Ces chapitres ne constituent pas le contenu du futur Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe (le Pacte). Ils montrent en revanche la pertinence des travaux menés par le Conseil de l'Europe et proposent de nouveaux axes de réflexion et d'action.

Ils s'organisent chacun autour de trois piliers complémentaires – apprendre et pratiquer la démocratie, protéger les systèmes démocratiques et innover pour la résilience démocratique – faisant ressortir l'étendue des travaux existants et des possibilités d'action future.

Bien que nombre des activités et instruments présentés aient déjà été mis en place ou soient en cours d'élaboration, le présent rapport n'en constitue pas un simple inventaire actualisé. Les six domaines d'intervention apportent une nouvelle structure transversale conçue pour donner plus de cohérence aux activités de l'Organisation et en clarifier l'orientation.

Pour chaque domaine, le rapport présente également de nouvelles idées et initiatives découlant du processus de consultation relatif au Pacte, dont des propositions concernant les usages des technologies et la lutte contre les menaces évolutives et toujours plus complexes qui pèsent sur la démocratie.

Cette sélection n'est pas exhaustive. En effet, la richesse de l'acquis du Conseil de l'Europe reste sa grande force.

Le Pacte est appelé à définir la manière dont l'Organisation travaillera à l'avenir. Cela dit, ses objectifs ne se limitent pas à l'adaptation institutionnelle. Les propositions entendent favoriser une transformation plus ambitieuse des moyens à la disposition des systèmes démocratiques pour relever les défis actuels et à venir. Le rapport doit être vu comme une contribution à un processus en cours, visant à orienter les discussions et à aider à la définition des priorités stratégiques.

Les nouvelles initiatives présentées dans le rapport indiquent les axes à développer. Leur mise en œuvre dépendra des décisions des États membres et de leur engagement durable à traduire celles-ci en actes.

LE NOUVEAU PACTE DÉMOCRATIQUE POUR L'EUROPE : ÉTAT DES LIEUX

Un processus stratégique pour insuffler une vigueur nouvelle à la gouvernance démocratique

Le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe est un processus stratégique et politique dont le but est d'apporter des réponses globales au recul de la démocratie et de renforcer la gouvernance démocratique en Europe. Engagé début 2025 sous la forme d'un appel à l'action et approuvé par les États membres du Conseil de l'Europe la même année, il réunit les pouvoirs publics, les parlementaires, les collectivités locales et régionales, les partenaires internationaux, la société civile, les universitaires, le secteur privé et l'ensemble des citoyennes et citoyens pour réaffirmer leur attachement à la démocratie et renouveler leur engagement en faveur de celle-ci.

La première phase du Pacte, qui prendra fin en décembre 2026, s'articule autour d'un vaste processus de consultation. Pour sa première année, l'initiative a suscité une importante mobilisation dans l'ensemble des 46 États membres et au-delà – avec notamment 85 actions spécifiques menées par les entités du Conseil de l'Europe et plus de 120 organisations non gouvernementales (ONG) internationales contactées – et a bénéficié partout d'une couverture médiatique qui lui a assuré une bonne visibilité.

À ce jour, le Pacte a généré plus de 200 contributions d'une centaine de parties prenantes, sous la forme de communications officielles, de discussions thématiques, d'échanges entre spécialistes et de propositions d'action portant sur trois piliers : apprendre et pratiquer la démocratie ; protéger les systèmes démocratiques ; innover pour la résilience démocratique. De nombreuses contributions ont trait à plusieurs piliers, mais le pilier « apprendre et pratiquer la démocratie » était le plus souvent concerné, suivi de la « protection des systèmes démocratiques », ce qui montre l'importance particulière accordée par les contributeurs à la participation, aux droits et aux garanties institutionnelles. Les contributions proviennent d'une grande diversité de parties prenantes, parmi lesquelles les réseaux et États membres du Conseil de l'Europe, des organisations internationales et des acteurs de la société civile.

À chacune de ses visites officielles dans les États membres en 2025 et 2026, le Secrétaire Général a eu des discussions sur le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe avec les hauts responsables, le monde étudiant et la société civile. Ces consultations ont stimulé la réflexion sur les solutions à mettre en œuvre pour enrayer le recul de la démocratie et montrent le rôle central du Conseil de l'Europe dans la protection de la sécurité démocratique sur le continent.

De nouvelles orientations pour la résilience démocratique

Les consultations commencent à faire apparaître des orientations stratégiques, tant en ce qui concerne les domaines d'action prioritaires que les façons d'aborder la gouvernance démocratique.

Tout d'abord, une large convergence de vues se dessine autour de la nécessité de renforcer la participation démocratique dans le cadre d'une démarche impliquant l'ensemble de la société. Les contributions au Pacte soulignent l'importance de l'espace civique, de l'éducation à la citoyenneté numérique et démocratique et des nouvelles formes d'engagement qui complètent les processus démocratiques classiques et répondent mieux aux attentes des citoyennes et des citoyens.

Les répondants à la consultation ont mis l'accent sur le dialogue intergénérationnel et la nécessité de doter les citoyennes et citoyens des capacités de raisonnement critique et autres compétences nécessaires pour s'orienter dans des environnements informationnels toujours plus complexes et contrecarrer la désinformation, la manipulation et les menaces hybrides. L'idée selon laquelle la résilience démocratique repose sur une participation éclairée, inclusive et effective est largement partagée.

Les participants à la consultation ont également insisté sur le caractère crucial de la confiance du public dans les institutions et des garanties démocratiques. Un vaste consensus s'est dégagé sur la nécessité de renforcer le professionnalisme et l'intégrité de l'administration publique, de défendre l'indépendance du pouvoir judiciaire et des médias, de garantir un espace favorable à la société civile et de protéger la liberté académique et la liberté d'expression.

Du reste, le renforcement des protections contre les ingérences étrangères et les influences injustifiées, ainsi que la lutte contre la désinformation et le discours de haine, tant en ligne que hors ligne, bénéficient d'une attention croissante. Les contributions au Pacte soulignent également l'importance d'établir des paramètres et indicateurs communs qui permettent d'évaluer la résilience démocratique des États membres selon une démarche plus prospective et comparative, tenant davantage compte du contexte.

Enfin, l'innovation apparaît comme une condition essentielle de la résilience démocratique. Les contributions mettent l'accent sur les opportunités et risques liés aux nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle: elles mentionnent entre autres l'étude des pratiques démocratiques fondées sur l'IA, la prise en compte de l'impact des évolutions technologiques sur la société et des écueils comme les biais algorithmiques ou encore le renforcement des cadres de gouvernance pour juguler les menaces. Par ailleurs, certaines formes de pratiques démocratiques – les processus délibératifs, la gouvernance multiniveaux et le renforcement des échanges entre États membres – sont de plus en plus perçues comme des moyens de rétablir la confiance, de prévenir la fatigue institutionnelle et de répondre à l'évolution des attentes démocratiques.

Les consultations ont mis en avant la nécessité de renforcer le cadrage politique de la résilience démocratique. La notion de sécurité démocratique devient un point de repère central, de plus en plus présenté comme une composante essentielle de la sécurité en Europe, en particulier dans un contexte d'instabilité et de pressions sur les systèmes démocratiques.

Bien que la sécurité continue d'être envisagée essentiellement sous l'angle militaire ou économique, les contributions au Pacte soulignent que les droits humains, la démocratie et l'État de droit doivent être placés au cœur de la réflexion sur les questions de sécurité. Donner plus de visibilité à la sécurité démocratique et renforcer sa pertinence opérationnelle est donc non seulement un objectif de l'action des pouvoirs publics, mais aussi un moyen de réaffirmer le rôle crucial de la gouvernance démocratique dans la réponse aux risques actuels.

De la consultation à l'action

La diversité des propositions formulées dans les contributions et par les participants à la consultation témoigne du degré d'ouverture du processus et de sa capacité à rassembler des perspectives multiples. Elle montre également qu'il est possible de dépasser le stade de la consultation pour faire du Pacte un outil au service de l'orientation et de la mise en œuvre de politiques.

Au cours de la prochaine phase, le processus relatif au Pacte se concentrera sur deux objectifs. Tout d'abord, il s'ouvrira à d'autres acteurs, parmi lesquels des groupes de réflexion, le secteur privé, des organisations multilatérales et l'Union européenne, ainsi que des groupes de citoyennes et citoyens moins engagés dans les réseaux existants du Conseil de l'Europe ou dans la vie publique. Dans un second temps, il testera, affinera et mettra en œuvre les propositions dans le cadre d'initiatives ciblées et d'événements phares, dont des ateliers thématiques, des hackathons et le Forum mondial de la démocratie, en employant des méthodologies tournées vers l'avenir comme la prospective collective.

Cette phase sera essentielle pour traduire les résultats de la consultation en orientations concrètes pour les futurs travaux du Conseil de l'Europe. Les résultats et engagements définitifs sont attendus pour 2027. Ils marqueront la transition de la consultation à la mise en œuvre et constitueront le fondement d'une action durable visant à renforcer la résilience démocratique dans les États membres. Les produits de la phase de consultation aideront à définir les priorités du prochain Programme et Budget (2028-2031) et à clarifier le positionnement stratégique de l'Organisation dans le domaine de la sécurité démocratique.

DU DIAGNOSTIC À L'ACTION : LES PARAMÈTRES DE REYKJAVIK ET LA SÉCURITÉ DÉMOCRATIQUE

Au 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe tenu à Reykjavik (Islande) en 2023, les États membres du Conseil de l'Europe ont réaffirmé leur détermination à protéger et promouvoir les droits humains, la démocratie et l'État de droit, et à prévenir et contrecarrer le recul de la démocratie, notamment en temps de crise et de conflit.

La Déclaration de Reykjavik, « Unis autour de nos valeurs », confirme que la notion de sécurité démocratique est « essentielle pour que les États membres puissent relever ensemble les défis actuels et futurs, et garantir la paix et la prospérité en Europe », et considère que le Conseil de l'Europe « est particulièrement bien placé pour réunir sur un pied d'égalité tous les pays d'Europe afin de protéger la sécurité démocratique en Europe ».

La sécurité de l'Europe ne peut pas reposer uniquement sur la défense. La contribution du Conseil de l'Europe à la « sécurité démocratique » se compose d'une structure en trois parties, dont les droits humains constituent le socle, la démocratie l'ossature et l'État de droit le faitage protégeant en permanence le continent. Défendre la préservation de l'État de droit et la sauvegarde des droits humains est la meilleure protection contre le totalitarisme et les menaces qui pèsent sur le droit international et le multilatéralisme.

Les Principes de Reykjavik pour la démocratie, inscrits dans la Déclaration de Reykjavik à laquelle le sommet a donné lieu, énoncent et renforcent les fondements essentiels de l'ordre démocratique européen.

Cinq piliers interdépendants constituent le fondement des Paramètres de Reykjavik, qui couvrent 16 domaines essentiels de la vie démocratique

UNE DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU TEMPS



DROITS HUMAINS

En s'appuyant sur cet engagement politique renouvelé, le Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) du Conseil de l'Europe a élaboré les « Paramètres d'application et de mise en œuvre des Principes de Reykjavik pour la démocratie » (les Paramètres de Reykjavik ; les Paramètres), qui transposent les Principes de Reykjavik pour la démocratie dans un cadre opérationnel plus structuré tenant compte des normes et principes démocratiques que les États membres se sont engagés à respecter et à défendre.

Les Paramètres de Reykjavik font partie intégrante du Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe et constitueront une référence commune pour ce qui est des normes démocratiques. Le Pacte pourra aider à définir les orientations et modalités pratiques de leur application, pour passer du diagnostic à l'action.

Conçus comme des indicateurs du bon fonctionnement des démocraties, les Paramètres offrent aux États membres et aux autres parties intéressées un cadre structuré pour mettre en évidence les atouts et vulnérabilités de leurs systèmes démocratiques. Ils seront complétés par un cadre méthodologique pour faciliter leur utilisation dans les autoévaluations volontaires, ce qui permettra aux États membres de recenser les points à améliorer et de prendre des mesures pour renforcer la résilience démocratique.

Cinq piliers couvrant des domaines essentiels de la vie démocratique constituent le fondement des Paramètres de Reykjavik. Ce sont :

- ▶ la participation démocratique :
 - assurer des élections libres, équitables et résilientes
 - encourager l'implication citoyenne
 - garantir la démocratie à tous les niveaux
- ▶ les institutions démocratiques :
 - appuyer l'indépendance et l'efficacité des parlements et de la justice
 - garantir la séparation des pouvoirs
- ▶ la gouvernance démocratique et l'intégrité :
 - lutter contre la corruption
 - promouvoir une bonne gouvernance
 - assurer l'intégrité politique et la transparence du financement des partis et des activités de lobbying
- ▶ les libertés démocratiques et la société civile :
 - protéger la liberté d'expression, de réunion et d'association ainsi que l'espace dévolu à la société civile
 - œuvrer en faveur de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité
 - l'avenir démocratique :
 - donner aux jeunes et aux enfants des possibilités et des moyens de participer
 - promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique
 - favoriser une vie démocratique novatrice et pérenne à tous les niveaux de la société.

Les Paramètres de Reykjavik s'adressent principalement aux États membres du Conseil de l'Europe en tant que garants et protecteurs de la démocratie. Ils constituent également une référence utile pour tous les acteurs souhaitant engager une réflexion sur la situation actuelle et l'avenir de leurs propres démocraties. En permettant une analyse structurée fondée sur des données probantes, les Paramètres peuvent guider les choix nationaux quant aux politiques à mener et encourager les États à innover ensemble et à apprendre les uns des autres.

À compter de 2027, le Conseil de l'Europe soutiendra la mise en œuvre à titre pilote des Principes de Reykjavik pour la démocratie dans les États membres volontaires et facilitera les échanges entre pays intéressés, ce qui les aidera à recenser leurs besoins et à élaborer des mesures pour renforcer la résilience démocratique. Les États membres sont invités à se faire les chantres des évaluations de la démocratie, qui pourront se présenter sous la forme d'examen de l'ensemble des Paramètres ou d'exercices thématiques plus ciblés.

L'objectif est clair : protéger la démocratie et lui permettre de résister à l'épreuve du temps, pour les générations à venir.

UKRAINE : LA RÉSILIENCE DÉMOCRATIQUE EN ACTION

Le Conseil de l'Europe a intensifié son soutien à l'Ukraine en plaçant la résilience démocratique au centre de sa coopération avec le pays dans un contexte marqué par la guerre, la relance et la reconstruction. Son approche associant interventions immédiates et réformes à plus long terme renforce la gouvernance démocratique et la protection des droits humains.

Responsabilité et État de droit

Le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine (Registre des dommages pour l'Ukraine) est opérationnel et enregistre les demandes d'indemnisation des dommages, pertes et blessures subis et les preuves à l'appui de ces demandes. La Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine (STCE n° 229) a été adoptée et ouverte à la signature en décembre 2025, et a été signée par 35 États et l'Union européenne. Des travaux sont en cours pour assurer la mise en place de la commission dès que le nombre de ratifications requises sera atteint. La création d'un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine progresse, et bénéficiera de l'appui d'une équipe chargée du travail préparatoire. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe demande que le cadre d'indemnisation et d'établissement des responsabilités, incluant le tribunal, soit pleinement mis en œuvre.

Avec le soutien du Conseil de l'Europe, les réformes du secteur de la justice renforcent l'indépendance, l'intégrité et l'efficacité des principales institutions en Ukraine. Les autorités ukrainiennes ont harmonisé les procédures de sélection des juges et des membres de la Cour constitutionnelle avec les normes européennes et amélioré le contrôle et les cadres disciplinaires. Le ministère public a élaboré des approches stratégiques face aux crimes de guerre et bénéficie de l'appui du Centre de coordination de l'aide aux victimes et témoins.

L'Ukraine poursuit sa collaboration active avec le système européen de protection des droits humains. En 2025, la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme a permis de clore 97 affaires, dont 11 affaires de référence. L'Ukraine a supprimé le délai de prescription s'appliquant à la réouverture d'affaires nationales à la suite d'arrêts de la Cour. Le Comité des Ministres a examiné les affaires interétatiques relatives à la Crimée et à l'affaire *Ukraine et Pays-Bas c. Russie* (requêtes n°s 8019/16, 43800/14, 28525/20 et 11055/22, arrêt du 9 juillet 2025).

Grâce au travail de suivi mené par le Groupe d'États contre la corruption (GRECO), organe anticorruption du Conseil de l'Europe, conjugué à une assistance ciblée, l'Ukraine a poursuivi les réformes anticorruption. Elle a terminé le quatrième cycle d'évaluation du GRECO en mars 2026 et renforcé son cadre en ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux, la transparence des entreprises, les sanctions, la protection des lanceurs d'alerte, le recouvrement des avoirs et l'indépendance des institutions spécialisées dans la lutte contre la corruption. Elle a également amélioré les capacités des services répressifs à enquêter sur les cyberattaques et à exploiter les preuves électroniques dans les affaires portant sur des crimes de guerre et des violations des droits humains.

Protection des droits et renforcement des institutions

La coopération se focalise sur l'accès aux droits et aux services des personnes les plus touchées par la guerre, notamment les personnes déplacées dans le pays, les rapatriés et les populations frappées par la guerre. L'Ukraine a mis en place des systèmes de protection et élaboré des orientations pratiques sur l'accès aux services comme le logement et les abris, et prépare un cadre juridique moderne pour la réforme du logement.

Le Bureau de l'Ombudsperson a renforcé ses capacités de suivi, en particulier au moyen de systèmes de surveillance des lieux de privation de liberté. L'Ukraine a accru la protection des anciens combattants, du personnel militaire et de leurs familles, et a proposé une législation sur l'assistance psychologique et son accessibilité.

Avec le soutien du Conseil de l'Europe, l'Ukraine fait la promotion de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion, par exemple au moyen de politiques spécifiques au sein des institutions publiques comme l'organisme public de radiodiffusion. Des travaux ont été menés sur les droits des minorités nationales, des Roms et Gens du voyage¹, et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), notamment par l'intermédiaire de groupes d'initiative locale et de consultations structurées pour tenir compte des points de vue des minorités dans l'élaboration des politiques.

Résilience sociale et relance

La Banque de développement du Conseil de l'Europe a approuvé des prêts d'un montant total de 673 millions d'euros pour des projets dans le domaine des soins de santé, du logement et de l'aide aux populations déplacées, dont 460 millions d'euros ont été décaissés, en plus de dons et d'une assistance technique. Elle a renforcé sa capacité de mise en œuvre par l'ouverture d'un bureau de liaison à Kyiv.

Avec le soutien du Conseil de l'Europe, l'Ukraine met ses politiques sociales, de l'emploi et du travail en conformité avec la Charte sociale européenne, renforçant ainsi les systèmes de protection sociale, les réformes du marché de l'emploi, le dialogue social et l'aide aux groupes vulnérables, notamment les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation.

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (le Commissaire) défend une approche de la relance fondée sur les droits humains et axée sur les droits sociaux, la participation inclusive et la protection des populations les plus touchées par la guerre, en particulier les personnes déplacées, les détenus et les enfants.

Participation et démocratie

Les élections étant suspendues depuis l'instauration de la loi martiale, d'autres formes de participation ont vu le jour. Les assemblées citoyennes au niveau local contribuent à maintenir le dialogue démocratique et la confiance du public. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (le Congrès) soutient les réformes de la gouvernance, la décentralisation et le dialogue sur l'organisation future des élections.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe soutient activement la préparation des élections d'après-guerre, en travaillant avec la Commission électorale centrale, la Verkhovna Rada (Parlement ukrainien), les autorités nationales et la société civile, et en prenant appui sur l'expertise de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise). Elle soutient également les principaux efforts de relance et de réforme engagés par le pays, notamment dans le cadre du processus d'intégration à l'Union européenne.

Les programmes comme les Cités interculturelles aident les municipalités à planifier une reconstruction inclusive et tournée vers l'avenir, notamment pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les programmes de jeunesse aident les jeunes déplacés et touchés par la guerre à exercer leurs droits et à participer à la prise de décisions. Un programme-cadre sur cinq ans (2026-2030) avec le ministère ukrainien de la Jeunesse et des Sports met l'accent sur la résilience, l'inclusion et la réinsertion, en particulier des jeunes vétérans.

Renforcement de l'espace informationnel et continuité démocratique

Le renforcement de l'espace informationnel et la lutte contre la désinformation restent des priorités centrales. Avec le soutien du Conseil de l'Europe, l'Ukraine a fait avancer les réformes des médias, en alignant la législation sur les normes européennes et en renforçant les capacités des médias de service public, des autorités de régulation et des journalistes.

1. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Cette note de bas de page est une note explicative et non une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

L'éducation demeure un pilier de la continuité démocratique. L'Ukraine participe aux initiatives du Conseil de l'Europe visant à soutenir l'accès à l'éducation des personnes déplacées, notamment grâce au Passeport européen des qualifications des réfugiés. Les travaux sur l'enseignement de l'histoire, l'enseignement des langues et l'éducation en temps de crise renforcent la résilience et la continuité des apprentissages.

Une attention particulière est portée à la protection des enfants. Le Groupe de consultation du Conseil de l'Europe sur les enfants d'Ukraine facilite la coopération sur des questions comme la tutelle, l'accompagnement psychologique, l'accès à l'éducation et la protection contre la traite. D'autres projets renforcent les systèmes de protection de l'enfance et favorisent une justice adaptée aux enfants.

L'engagement du Conseil de l'Europe en Ukraine montre comment il est possible d'assurer une résilience démocratique durable face à des bouleversements extrêmes. En alliant responsabilité, réforme des institutions, soutien social et participation inclusive, il renforce le fonctionnement des institutions démocratiques et la protection des droits humains.



CHAPITRE 1

LUTTE CONTRE LA MANIPULATION DE L'INFORMATION ET LA DÉSINFORMATION, ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE

Introduction

Le plus difficile aujourd'hui n'est pas d'obtenir des informations. C'est de savoir lesquelles croire.

L'accélération des technologies estompe la frontière entre faits et fiction. Nous ne pouvons plus avoir la certitude que des paroles prononcées par la voix bien reconnaissable d'une personnalité politique lui appartiennent effectivement et n'ont pas été générées par un robot, ou que des images de foules descendant les rues sont réelles. N'importe qui peut créer et diffuser un faux en ligne en quelques secondes et rendre la distinction entre vérité et mensonges quasi impossible.

Or, l'intégrité de l'espace informationnel est essentielle à la participation démocratique. Lorsque les citoyennes et citoyens ne peuvent plus se fier à ce qu'ils lisent et entendent, le débat public éclairé et la confiance dans les institutions s'érodent.

La manipulation de l'information depuis l'étranger, les campagnes de désinformation et les avancées rapides de l'intelligence artificielle favorisent la polarisation et sapent la confiance dans les processus politiques, la santé publique et l'État de droit. Même la tenue d'élections libres et équitables est la cible d'attaques.

La réponse du Conseil de l'Europe à ces phénomènes englobe l'éducation, la jeunesse, les politiques culturelles, les médias, l'égalité de genre, la lutte contre la discrimination, les droits des minorités, la santé, l'environnement et l'action parlementaire.

Il y a vingt-cinq ans, consciente qu'un pouvoir numérique dépourvu de règles compromettrait la confiance et la sécurité, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Convention sur la cybercriminalité (STE n° 185, Convention de Budapest). Cette dernière s'intéresse aux aspects juridiques et pénaux des menaces numériques et fixe des normes pour l'action pénale contre les cyberattaques et l'exploitation en ligne.

En 2024, le Comité des Ministres a adopté la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit (STCE n° 225, Convention-cadre sur l'IA) pour intégrer les droits dans l'application de la technologie et amener de la transparence dans les systèmes et de la confiance dans le débat public. La lutte contre les attaques comporte aussi des écueils qu'il faut prendre soin d'éviter pour ne pas menacer les libertés fondamentales.

Le Conseil de l'Europe a réalisé une étude de faisabilité et prend actuellement d'autres dispositions en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument juridique traitant de la manipulation de l'information et de l'ingérence menées depuis l'étranger. Ancré dans la Convention européenne des droits de l'homme, cet instrument n'a pas vocation à exercer une surveillance sur les discours mais protégera les choix démocratiques. Les États membres décideront de l'instrument à privilégier pour donner suite à ces travaux lors de la 135^e session du Comité des Ministres qui se tiendra à Chişinău (République de Moldova) en mai 2026.

Dans le cadre de l'approche intersectorielle du Conseil de l'Europe, les autorités nationales, régionales et locales travaillent avec les entités de l'Organisation et sont en contact avec les spécialistes nationaux pour élaborer des normes juridiques et permettre une action rapide fondée sur des données probantes. Le Conseil de l'Europe a mis au point des protocoles de sécurité pour défendre la liberté d'expression et d'association et protéger les journalistes et les membres de la société civile contre la violence et l'intimidation.

Parmi les éléments fondamentaux du Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe, l'éducation est une pierre angulaire de la sécurité démocratique. Elle permet de contrer les mensonges et la haine qui font le lit de la désinformation. L'ambition du Conseil de l'Europe dans ce domaine est de créer un nouvel espace européen pour une culture de la démocratie : un écosystème intégré pour l'éducation à la citoyenneté, aux droits humains et au numérique.

La confiance dans les systèmes éducatifs est primordiale. Le Conseil de l'Europe met à disposition des ressources pour l'élaboration des programmes, la formation du personnel enseignant et l'adoption de pratiques pédagogiques destinées à développer l'esprit critique et les capacités de jugement éthique, tout en encourageant la transparence et l'éthique institutionnelle dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Les nombreuses initiatives du Conseil de l'Europe pour la jeunesse sont des espaces d'apprentissage qui favorisent la participation active des jeunes à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions. Les programmes en milieu scolaire de l'Organisation incitent les enfants non seulement à apprendre, mais aussi à échanger directement avec les collectivités locales. Les pouvoirs publics peuvent utiliser les outils du Conseil de l'Europe pour aider les parlementaires et les fonctionnaires à développer l'esprit critique et à promouvoir une citoyenneté numérique responsable.

Le Conseil de l'Europe soutient les initiatives liées à la culture et au patrimoine tout en encourageant les échanges entre pays, qui favorisent le sens critique, la compréhension mutuelle et le débat ouvert et contribuent à la protection de la liberté d'expression artistique.

Les travaux de premier plan de l'Organisation guident les individus, les organisations et les pouvoirs publics devant l'actuel raz-de-marée d'informations et de désinformation. Par le dialogue, l'éducation et l'esprit critique, associés à un solide cadre réglementaire, le Conseil de l'Europe renforce la résilience démocratique face à l'ignorance, aux mensonges et à la manipulation.

Pilier 1 – Apprendre et pratiquer la démocratie

La gouvernance démocratique est soumise à l'influence croissante de l'environnement informationnel numérique dans lequel il devient toujours plus difficile de distinguer les faits de la manipulation. Par conséquent, la capacité à prendre en considération diverses perspectives et à participer de manière constructive au débat public est essentielle à la résilience démocratique. Des citoyennes et citoyens avertis et outillés sont une première ligne de défense contre la désinformation, ce qui demande des investissements continus dans l'éducation, la participation et l'engagement culturel.

Renforcement de l'éducation et de l'éducation aux médias et à l'information

La résilience face à la manipulation de l'information repose sur la capacité des citoyennes et citoyens à évaluer l'information de manière critique et à participer à un débat démocratique éclairé. Devant ce constat, la priorité stratégique est de renforcer l'éducation aux médias et à l'information pour qu'elle ne se limite plus à des initiatives isolées mais soit intégrée systématiquement dans les programmes d'enseignement, la formation du personnel enseignant et l'apprentissage tout au long de la vie.

L'Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique² a été un projet phare du Conseil de l'Europe en 2025. Apportant une réponse opérationnelle à la désinformation et au besoin de résilience, il a jeté les bases du projet de Feuille de route du Conseil de l'Europe pour renforcer l'éducation à la citoyenneté numérique 2027-2031. La recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la littératie en IA vise à faire en sorte que tous les pans de la société puissent utiliser l'IA de manière sûre et responsable, dans le plein respect des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit.

Les instruments du Conseil de l'Europe comme la *Boîte à outils pour une culture scolaire démocratique et inclusive*³ et l'Outil d'enquête, de réflexion et de planification pour une éducation plurilingue et interculturelle⁴ contribuent à intégrer dans les systèmes éducatifs des approches pluralistes fondées sur des données

2. Conseil de l'Europe, Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique 2025, <https://www.coe.int/fr/web/education/european-year-of-digital-citizenship-education-2025>.

3. Conseil de l'Europe, *Boîte à outils pour une culture scolaire démocratique et inclusive* (en anglais), <https://go.coe.int/pBV15>.

4. Conseil de l'Europe, Outil d'enquête, de réflexion et de planification pour une éducation plurilingue et interculturelle, <https://www.coe.int/fr/web/education/survey-page>.

probantes. L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe⁵ complète ces travaux par des analyses comparatives et des contributions fondées sur des données, par exemple le tableau de bord de visualisation des données⁶.

Les travaux menés par le Comité directeur du Conseil de l'Europe sur les médias et la société de l'information (CDMSI) consolident l'écosystème informationnel dans lequel ces compétences s'exercent. En ce qui concerne l'action des pouvoirs publics, des cadres comme les Stratégies nationales d'éducation aux médias et à l'information⁷ et Résister à la désinformation – 10 axes d'action pour renforcer l'intégrité de l'information⁸ favorisent des approches nationales plus cohérentes. Les travaux en cours sur un projet de recommandation sur l'enseignement de l'histoire à l'ère numérique⁹ et un projet de feuille de route pour renforcer l'éducation à la citoyenneté numérique 2027-2031¹⁰ devraient soutenir l'intégration de ces compétences dans les systèmes éducatifs.

Renforcement de la participation des jeunes

La désinformation se nourrit du désengagement et on peut la combattre en offrant aux jeunes des possibilités de participation.

Le secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe contribue à cet objectif avec le programme Jeunesse pour la démocratie¹¹, les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et Budapest (Hongrie) et le Fonds européen pour la jeunesse, ainsi qu'en favorisant la participation des jeunes, l'engagement démocratique et l'élaboration de politiques publiques plus inclusives et adaptées aux besoins. Le label de qualité pour les centres de jeunesse, les réseaux d'information des jeunes et la réalisation de travaux de recherche sur le vécu des jeunes viennent compléter ces efforts, à l'appui de politiques démocratiques plus inclusives, répondant mieux aux préoccupations des jeunes.

Renforcement de la culture et du pluralisme

La participation culturelle favorise le débat pluraliste et la résilience face à la manipulation de l'information.

Le Conseil de l'Europe fait avancer ces questions en consolidant la base de données factuelles dans ce secteur et en œuvrant pour asseoir les conditions propices à la participation culturelle. La mise au point d'un Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie¹² devrait éclairer l'élaboration des politiques en précisant les liens entre engagement culturel et résilience démocratique. L'exposition numérique Libre de créer, créer pour être libre¹³ entend protéger la liberté artistique et donner plus d'espace à la diversité des expressions, tandis que les travaux relatifs à la coproduction audiovisuelle contribuent à créer un paysage culturel et médiatique plus résilient et pluraliste.

La Convention sur la coproduction d'œuvres audiovisuelles sous forme de séries (STCE n° 230)¹⁴ établit le premier cadre juridique international consacré à la coproduction indépendante pour la télévision et le streaming. En facilitant la coopération transfrontalière, en réduisant les obstacles administratifs et en clarifiant les règles relatives aux droits et à la répartition des recettes, elle renforce la position des producteurs

5. Conseil de l'Europe, Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe, <https://www.coe.int/fr/web/observatory-history-teaching/>.

6. Conseil de l'Europe, Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe, tableau de bord de visualisation de données (en anglais) <https://public.tableau.com/app/profile/observatory.on.history.teaching.in.europe/viz/Economiccrisesinhistoryteaching/Teachers>.

7. Conseil de l'Europe, CDMSI, « Stratégies nationales d'éducation aux médias et à l'information (EMI) – Indicateurs et aspects pratiques » (en anglais), <https://go.coe.int/bdThG>.

8. « Le Comité directeur du Conseil de l'Europe sur les médias et la société de l'information adopte un nouveau document d'orientation pour renforcer l'intégrité de l'information », <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/-/council-of-europe-steering-committee-on-media-and-information-society-adopts-new-policy-document-to-strengthen-information-integrity>.

9. Conseil de l'Europe, « Le Comité directeur de l'éducation définit les orientations pour 2026-2027 et fait progresser des instruments normatifs clés », https://www.coe.int/fr/web/education/newsroom/-/asset_publisher/fkf5o6A9gZZK/content/steering-committee-for-education-sets-directions-for-2026-2027-and-advances-key-standard-setting-work.

10. Conseil de l'Europe, « La voie à suivre : une nouvelle orientation pour façonner l'avenir grâce à l'éducation à la citoyenneté numérique », https://www.coe.int/fr/web/education/newsroom/-/asset_publisher/fkf5o6A9gZZK/content/the-way-forward-a-new-direction-shaping-the-future-through-digital-citizenship-education.

11. Conseil de l'Europe, programme Jeunesse pour la démocratie, <https://www.coe.int/fr/web/youth/programme>.

12. Service de la culture et du patrimoine culturel du Conseil de l'Europe, Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (CICD), <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/indicators-culture-and-democracy>.

13. Exposition numérique Libre de créer <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/free-to-create-creates-to-be-free>.

14. Convention du Conseil de l'Europe sur la coproduction d'œuvres audiovisuelles sous forme de séries, <https://www.coe.int/fr/web/programme-for-series-co-productions/convention>.

indépendants et soutient le développement et la diffusion de séries diversifiées sur le plan culturel et linguistique. Elle promeut ainsi le pluralisme, maintient la diversité linguistique et contribue à la résilience démocratique.

Protection des enfants et renforcement de leurs possibilités de participation en ligne

Les enfants étant particulièrement vulnérables dans les environnements numériques, ils doivent être protégés des contenus préjudiciables et manipulateurs et accompagnés pour pouvoir participer efficacement à la vie démocratique, en toute sécurité. Il est essentiel de renforcer cette double approche pour bâtir une résilience durable face à la manipulation de l'information.

Le Conseil de l'Europe soutient les États membres dans cette voie par un ensemble d'outils et d'initiatives ciblées, parmi lesquels :

- ▶ des outils de participation des enfants, notamment un outil d'évaluation¹⁵ et des orientations sur les stratégies nationales de participation¹⁶, qui aident à intégrer les avis des enfants dans l'élaboration des politiques ;
- ▶ des initiatives ciblées portant sur des vulnérabilités spécifiques¹⁷, notamment les travaux du Groupe de consultation sur les enfants d'Ukraine¹⁸ ;
- ▶ les orientations politiques à venir sur les droits des enfants et les médias sociaux, visant à tenir compte de l'impact des plateformes algorithmiques et des nouvelles technologies, et la recommandation à venir sur les risques et les dommages liés aux addictions en ligne et numériques¹⁹.

Ces travaux entendent non seulement protéger les enfants dans les environnements numériques, mais également les mettre en mesure de porter un regard critique sur l'information et de participer de manière constructive à la vie démocratique.

Ces travaux sont complétés par des initiatives portant sur les risques comme les addictions en ligne et numériques, les inégalités liées à l'IA²⁰ et l'accès à des informations fiables. Les initiatives relevant du Processus de Reykjavik contribuent à accroître l'accès à l'information et à combattre la désinformation et la désinformation dans des domaines comme la gouvernance environnementale ou la protection de la santé, tandis que le soutien aux défenseurs des droits humains liés à l'environnement renforce l'intégrité des espaces d'information publics. Grâce au renforcement des capacités, notamment par les formations du Programme de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit du Conseil de l'Europe (HELP) sur la liberté d'expression, la protection des données²¹ et la lutte contre le discours de haine, les professionnels du droit sont mieux à même d'appliquer les normes démocratiques dans leur pratique.

Les priorités du Conseil de l'Europe dans ce domaine sont d'intégrer systématiquement l'éducation aux médias et à l'information dans les systèmes éducatifs, d'intensifier la participation, en particulier des jeunes, pour la rendre plus enrichissante et de veiller à ce que les espaces culturels et civiques restent ouverts et pluralistes. Il est essentiel de mettre en œuvre ces priorités pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de développer une attitude critique à l'égard de l'information et de contribuer activement à la vie démocratique.

-
15. Conseil de l'Europe, Droits des enfants, Outil d'évaluation de la participation des enfants, <https://www.coe.int/fr/web/children/child-participation-assessment-tool>.
 16. Conseil de l'Europe, Droits des enfants, Outil d'évaluation de la participation des enfants – Guide de mise en œuvre, <https://www.coe.int/fr/web/children/child-participation-assessment-tool>.
 17. « Le Conseil de l'Europe publie des orientations sur la manière de mieux protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dans les situations de crise et d'urgence », <https://www.coe.int/fr/web/children/-/le-conseil-de-l-europe-publie-des-orientations-sur-la-mani%C3%A8re-de-mieux-prot%C3%A9ger-les-enfants-contre-l-exploitation-et-les-abus-sexuels-dans-les-situations-de-crise-et-d-urgence>.
 18. Conseil de l'Europe, Droits des enfants, Groupe de consultation du Conseil de l'Europe sur les enfants d'Ukraine (CGU), <https://www.coe.int/fr/web/children/cgu>.
 19. Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, Comité de rédaction sur les risques et les dommages liés aux addictions en ligne et numériques (BIO-ALN), <https://www.coe.int/fr/web/pompidou/bio-aln>.
 20. Recommandation CM/Rec(2026)1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'égalité et l'intelligence artificielle, <https://search.coe.int/cm?i=09125948802acd80>.
 21. Conseil de l'Europe, Formation HELP sur la protection des données et le droit au respect de la vie privée (en anglais), <https://go.coe.int/8OUew>.

Pilier 2 – Protéger la démocratie

La protection des sociétés démocratiques contre la manipulation de l'information nécessite des garanties effectives, des institutions fortes et des cadres réglementaires cohérents. Le Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe donne l'occasion de renforcer la gouvernance de l'environnement informationnel tout en protégeant la liberté d'expression et d'autres droits fondamentaux.

Lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger

La manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger menacent de plus en plus la résilience démocratique : elles sapent la confiance, faussent le débat public, attisent la haine et perturbent les processus électoraux. Le renforcement de la lutte contre ces phénomènes revêt une importance croissante pour la sécurité démocratique.

Le Conseil de l'Europe mène des travaux analytiques et normatifs sur ces questions, notamment une étude de faisabilité portant sur les lacunes existantes et les réponses possibles, pour aider les États membres à prendre des mesures efficaces et proportionnées dans le plein respect des normes relatives aux droits humains. L'élaboration d'un nouvel instrument juridique international dans ce domaine est donc à la fois souhaitable et nécessaire.

Renforcement de la gouvernance numérique et de la responsabilité des plateformes

La gouvernance de l'environnement informationnel numérique, et notamment la transparence et la responsabilité des plateformes en ligne, est essentielle pour préserver le débat démocratique et assurer la résilience face à la désinformation. Pour surmonter ces défis, il faut des cadres qui garantissent la responsabilité des acteurs du numérique tout en protégeant la liberté d'expression. Le renforcement de la gouvernance est également primordial si l'on veut que les plateformes numériques soient sûres pour toutes les personnes qui les utilisent, en particulier les femmes, les filles et d'autres, que la violence et la haine en ligne éloignent facilement.

Le Conseil de l'Europe contribue à ces objectifs au moyen d'instruments normatifs et de travaux d'analyse. La Recommandation CM/Rec (2026)4 du Comité des Ministres sur la sécurité en ligne et l'autonomisation des usagers et des créateurs de contenus, adoptée le 8 avril 2026²², et la Note d'orientation sur l'IA générative et la liberté d'expression²³ traitent des risques systémiques liés aux nouvelles technologies et à la communication basée sur des plateformes.

Des travaux sont en cours pour examiner le rôle des régulateurs des médias dans des environnements basés sur les plateformes²⁴ et la protection du pluralisme des médias en ligne²⁵, et une étude portant sur la manière dont les médias sociaux et autres plateformes façonnent l'opinion et l'action consolidera la base factuelle sur laquelle les pouvoirs publics pourront s'appuyer pour concevoir leurs futures interventions. Les activités de coopération renforcent la capacité des autorités de régulation et des pouvoirs publics à lutter contre la désinformation en ligne dans le respect des normes relatives aux droits humains, notamment au moyen d'une méthodologie spécifique permettant d'évaluer les atouts et vulnérabilités de la société dans des domaines clés comme les médias, l'éducation, la culture et la jeunesse.

Renforcement du journalisme et de la viabilité des médias

Le journalisme indépendant est indispensable au débat public éclairé et à la résilience face à la désinformation, mais subit de plus en plus de pressions juridiques, économiques ou en ligne, par exemple sous forme de poursuites-bâillons, de harcèlement et de campagnes ciblées. Renforcer la viabilité et la sécurité du journalisme est donc primordial pour la résilience démocratique.

22. Recommandation CM/Rec(2026)4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la sécurité en ligne et l'autonomisation des usagers et des créateurs de contenus et son exposé des motifs, <https://search.coe.int/cm?i=09125948802b41e9>.

23. Conseil de l'Europe, CDMSI, « Note d'orientation sur les implications de l'IA générative pour la liberté d'expression », <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/-/new-guidance-note-on-generative-ai-implications-for-freedom-of-expression>.

24. Conseil de l'Europe, Comité d'experts sur les régulateurs des médias dans un environnement basé sur les plateformes, <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/committee-of-experts-on-media-regulators-in-a-platform-based-environment-psi-reg->.

25. Conseil de l'Europe, Comité d'experts sur la sauvegarde du pluralisme des médias dans l'environnement en ligne, <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/committee-of-experts-on-safeguarding-media-pluralism-in-the-online-environment-psi-eplu->.

Le Conseil de l'Europe a consolidé ses normes dans ce domaine, en particulier avec la Recommandation du Comité des Ministres sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites-bâillons)²⁶ et la Recommandation sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes²⁷, et soutient leur mise en œuvre au moyen d'orientations et d'initiatives de coopération comme la campagne « Les journalistes comptent »²⁸. La Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes²⁹ joue un rôle central en recensant les menaces qui pèsent sur la liberté de la presse et en informant le Conseil de l'Europe et les États membres des nouveaux risques faisant leur apparition. Les alertes sont présentées par les organisations de défense de la liberté de la presse partenaires de la plateforme, qui s'appuient sur leurs propres méthodes de vérification, le Conseil de l'Europe leur apportant un espace de dialogue avec les États membres.

Face à ces pressions, il convient également de porter une attention constante à l'économie du secteur des médias, ce qui englobe la protection de l'indépendance éditoriale et l'adaptation des modèles de financement, les médias de service public restant un pilier central des écosystèmes informationnels pluralistes³⁰.

Lutte contre le discours de haine et protection des groupes vulnérables

La désinformation touche de plus en plus des groupes bien spécifiques, alimentant le discours de haine et les propos discriminatoires qui faussent le débat public, nuisent à la cohésion sociale et découragent la participation. Les femmes et les filles sont particulièrement visées, ce qui conduit à leur désengagement. Il est donc essentiel de s'attaquer à ces dynamiques pour protéger le discours démocratique inclusif et assurer la résilience démocratique.

Des outils pratiques, dont les boîtes à outils sur les mesures non juridiques de lutte contre le discours de haine, aident les États membres à élaborer des stratégies cohérentes, des formations et des contre-discours dans le respect des normes relatives aux droits humains³¹. En parallèle, les réflexions concernant l'éventuelle élaboration d'un instrument juridique contraignant sur la prévention et la lutte contre le discours de haine et les crimes de haine se poursuivent. Dans l'intervalle, la Recommandation du Comité des Ministres sur les crimes de haine³² a été adoptée en 2024 en vue de fournir des orientations aux États membres pour prévenir et combattre ces infractions et apporter un soutien aux victimes.

Les activités de coopération favorisent également l'élaboration et la diffusion d'outils pratiques et les initiatives de renforcement des capacités des médias et des journalistes afin de consolider les normes professionnelles et de promouvoir un journalisme inclusif fondé sur les droits³³.

Au niveau local, les initiatives comme les Cités interculturelles facilitent le dialogue interculturel et la mise en place de politiques inclusives, ce qui aide à réduire la polarisation et à renforcer la résilience face aux discours préjudiciables. Les actions complémentaires de lutte contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTI³⁴ et les discours anti-genre contribuent à un débat public plus inclusif et résilient.

26. Recommandation CM/Rec (2024)2 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites-bâillons) et son exposé des motifs, <https://edoc.coe.int/fr/droit-international/12055-lutte-contre-lutilisation-des-poursuites-strategiques-contre-la-participation-publique-poursuites-baillons-recommandation-et-expose-des-motifs.html>.
27. Recommandation CM/Rec(2016)4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias <https://search.coe.int/cm?i=090000168064147b>.
28. Conseil de l'Europe, campagne « Les journalistes comptent », <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/safety-of-journalists-campaign>.
29. Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, <https://fom.coe.int/fr/accueil>.
30. Le CDMSI a été chargé d'élaborer un « Guide pratique pour la création de médias de service public indépendants, durables et pluralistes » d'ici à 2027.
31. « Lutte contre les discours de haine : le Conseil de l'Europe publie une compilation de pratiques prometteuses au niveau national et un outil d'autoévaluation », <https://www.coe.int/fr/web/combating-hate-speech/-/combating-hate-speech-council-of-europe-publishes-a-compilation-of-promising-practices-at-national-level-and-self-assessment-tool> ; voir également les travaux du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le discours de haine à l'adresse : <https://www.coe.int/fr/web/combating-hate-speech/home>.
32. Recommandation CM/Rec(2024)4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la lutte contre les crimes de haine, <https://search.coe.int/cm?i=091259488025f97d>.
33. Par exemple, des « Lignes directrices à l'intention des médias et des journalistes pour une couverture éthique des questions relatives aux personnes LGBTI » devraient être publiées d'ici à la fin 2026.
34. Programme Cités interculturelles du Conseil de l'Europe, « Un nouveau manuel dote les municipalités d'outils interculturels pour l'inclusion des personnes LGBTI+ », <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/-/new-manual-empowers-municipalities-with-intercultural-tools-for-lgbti-inclusion>.

Faire face aux nouveaux défis

La désinformation touche de plus en plus des secteurs d'action des pouvoirs publics comme les migrations, la santé publique, l'égalité de genre, la lutte contre la violence faite aux femmes, l'égalité des personnes LGBTI et la gouvernance environnementale, ce qui a des effets tangibles sur la société, notamment l'instauration d'un climat de méfiance, une polarisation et une adhésion moindre aux politiques publiques. Elle cible toujours plus les processus électoraux, dans le but de miner la confiance du public et la légitimité démocratique.

Le Conseil de l'Europe œuvre pour contrer ces risques en renforçant la résilience et l'intégrité institutionnelles, notamment grâce aux travaux du GRECO et de la Commission de Venise, ainsi que par le suivi de l'exécution des arrêts de la Cour. En parallèle, les initiatives de promotion d'un journalisme éthique et d'une communication reposant sur des éléments factuels, en particulier dans des domaines sensibles comme les migrations, favorisent un débat public plus équilibré et responsable.

Les nouveaux défis liés aux environnements numériques, dont les pratiques de manipulation en ligne, les escroqueries, l'utilisation abusive des technologies financières et les risques et dommages liés aux addictions en ligne et numériques³⁵ appellent des approches proactives et adaptables.

Pour assurer l'efficacité des interventions, il faut veiller à maintenir un juste équilibre entre réglementation, droits humains et liberté d'expression. Des garanties faibles pourraient laisser la manipulation se propager tandis que des restrictions disproportionnées risquent de nuire au débat démocratique. L'approche du Conseil de l'Europe relative à la gouvernance de l'environnement informationnel offre un cadre pour définir le bon endroit où placer le curseur.

Le renforcement de la résilience démocratique dans l'environnement informationnel passe par une amélioration de l'efficacité de la mise en œuvre en multipliant les efforts pour accroître la responsabilité des plateformes, protéger les journalistes et l'écosystème médiatique et garantir un espace informationnel viable et pluraliste. Il faudra également coordonner davantage les réponses des différents niveaux de pouvoir à la désinformation visant les groupes vulnérables et continuer de protéger l'intégrité électorale et la confiance dans les institutions, en s'appuyant sur les droits humains et les principes démocratiques.

Pilier 3 – Innover pour la démocratie

Répondre à la manipulation de l'information dans un environnement numérique évolutif exige d'innover en permanence, que ce soit du point de vue des outils, des approches ou des partenariats. En prenant appui sur les contributions issues des consultations autour du Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe, le Conseil de l'Europe met au point des mesures pour faire face aux nouveaux risques, en particulier ceux liés à l'intelligence artificielle et aux évolutions des écosystèmes numériques. Dans ce domaine, l'innovation doit être guidée par des principes démocratiques, pour faire en sorte que les nouvelles technologies renforcent l'intégrité des processus démocratiques.

La gouvernance de l'intelligence artificielle est un enjeu déterminant pour la résilience démocratique, car l'IA générative transforme les modes de production et de consommation de l'information et fait peser de nouveaux risques sur le débat public. Le Conseil de l'Europe élabore une approche fondée sur les droits pour veiller à ce que l'innovation technologique favorise la transparence, la responsabilité et les processus démocratiques. Ces travaux sont examinés plus en détail au chapitre 6.

Renforcement des systèmes d'alerte rapide et des interventions proactives

La manipulation de l'information s'adapte et devient plus ciblée, ce qui rend la détection précoce et la coordination des interventions essentielles pour endiguer le phénomène et protéger les processus démocratiques. Ces dynamiques s'accompagnent d'autres risques comme la baisse de confiance dans les institutions, la polarisation et les pressions sur l'intégrité électorale.

Le Conseil de l'Europe met au point des approches plus structurées et proactives pour identifier les nouvelles menaces à tous les niveaux de gouvernance. Ces activités s'appuient sur des outils comme la base de données dynamique des systèmes judiciaires européens tenue par la Commission européenne pour l'efficacité de la

35. Conseil de l'Europe, Groupe Pompidou, Addictions en ligne et digitales, <https://www.coe.int/fr/web/pompidou/online-addictions>.

justice (CEPEJ)³⁶, qui contribue à la transparence judiciaire dans les États membres du Conseil de l'Europe et renforce la confiance du public, essentielle à la résilience.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe axent tous deux leurs activités et leur soutien aux États membres sur la protection des processus participatifs – en particulier des processus électoraux – contre la manipulation et sur les moyens d'évaluer et de lutter contre les effets de la désinformation sur l'intégrité électorale. Le Tableau de bord d'alerte sur les risques concernant la démocratie locale et régionale³⁷, initiative du Congrès, vise à détecter les premiers signes de recul de la démocratie, notamment la polarisation liée à la désinformation, la baisse de confiance et les ingérences dans les processus électoraux. Cet outil devrait assurer des alertes en temps utile, un dialogue politique renforcé et des réponses plus ciblées.

Protection des acteurs démocratiques et de l'espace civique

Les organisations de la société civile sont des acteurs essentiels de la lutte contre la désinformation par la vérification des faits, la défense de causes et la mobilisation du public, mais sont de plus en plus visées par des campagnes négatives coordonnées et diverses formes de répression transnationale. Il est donc crucial de protéger l'espace civique et les acteurs démocratiques pour maintenir des environnements informationnels résilients et pluralistes.

Le Conseil de l'Europe consolide ce cadre par l'élaboration de normes et de politiques, notamment une recommandation du Comité des Ministres sur le statut juridique des organisations de la société civile³⁸ et des initiatives de lutte contre la répression transnationale. Parmi les outils proposés figurent un cadre d'alerte et d'intervention rapide pour l'espace civique, visant à détecter les menaces systémiques comme l'érosion de l'espace civique par la désinformation, ainsi que des mesures de renforcement de la protection des organisations exerçant leurs activités au-delà des frontières.

Les autres initiatives mettent l'accent sur la protection des personnes les plus exposées aux menaces liées à la désinformation et englobent des propositions de création d'une plateforme pour la protection des personnes qui défendent les droits humains, ainsi que les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe³⁹ et du Congrès pour lutter contre le discours de haine et la violence à l'égard des membres de la classe politique. Ces efforts visent à faire en sorte que toutes les personnes qui contribuent au débat démocratique puissent agir efficacement et en toute sécurité.

Pour une innovation inclusive et fondée sur les droits

Les réponses à la manipulation de l'information doivent notamment s'assurer que l'innovation ne renforce pas les inégalités existantes. La désinformation rejoint souvent la discrimination fondée sur des motifs comme le genre, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle, et peut être amplifiée par les systèmes algorithmiques, ce qui exclut encore plus du débat public.

Le Conseil de l'Europe élabore des approches fondées sur les droits pour contrer ces risques au moyen de nouveaux cadres de gouvernance et mécanismes d'intervention. Les travaux menés par le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) incluent un guide et une liste de contrôle pour la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité⁴⁰, qui visent à intégrer les questions d'égalité dans tous les domaines d'action, notamment la gouvernance de l'information, ainsi qu'une boîte à outils pour la mise en

36. Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe, Base de données dynamique des systèmes judiciaires européens, <https://www.coe.int/fr/web/cepej/cepej-stat>.

37. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Commission de suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale et du respect des droits humains et de l'État de droit aux niveaux local et régional (Commission de suivi), « Mandats pour une activité de la commission, page 4: tableau de bord d'alerte sur les risques concernant la démocratie locale et régionale » (en anglais), <https://go.coe.int/s3Q1P>.

38. Conseil de l'Europe, « Réunion à Strasbourg sur la nouvelle recommandation relative au statut juridique des organisations de la société civile », <https://www.coe.int/fr/web/steering-committee-on-democracy/-/meeting-in-strasbourg-on-new-recommendation-on-the-legal-status-of-civil-society-organisations>.

39. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, « Violences et discours de haine contre les responsables politiques: une menace pour la démocratie », <https://pace.coe.int/fr/files/35907/html>.

40. Conseil de l'Europe, CDADI, « Approche intégrée de l'égalité », <https://www.coe.int/fr/web/committee-antidiscrimination-diversity-inclusion/equality-mainstreaming>.

œuvre de la Recommandation CM/Rec(2026)1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'égalité et l'intelligence artificielle⁴¹, conçue pour prévenir les biais discriminatoires dans les systèmes d'IA. Le secteur de l'égalité de genre du Conseil de l'Europe élabore quant à lui des outils pour développer des discours positifs et combattre la rhétorique anti-genre.

41. « Le Conseil de l'Europe adopte deux nouvelles recommandations : sur l'égalité et l'IA et sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie », <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/-/council-of-europe-adopts-two-new-recommendations-on-equality-and-ai-and-on-accountability-for-technology-facilitated-violence-against-women-and-girls>.

ACTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE ET NOUVELLES ORIENTATIONS DÉCOULANT DU PACTE

	Domaine thématique	Travaux en cours	Activités prévues	
PILIER 1 – APPRENDRE ET PRATIQUER LA DÉMOCRATIE	Systèmes éducatifs et éducation aux médias	Initiatives d'éducation à la citoyenneté numérique; Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe; Boîte à outils pour une culture scolaire démocratique et inclusive; Renforcement des capacités dans le cadre du programme HELP	Feuille de route du Conseil de l'Europe pour renforcer l'éducation à la citoyenneté numérique (2027-2031); Recommandations sur la littératie en IA et sur l'enseignement de l'histoire à l'ère numérique	NOUVELLES ORIENTATIONS ET ACTIONS DÉCOULANT DES CONSULTATIONS AUTOUR DU PACTE <ul style="list-style-type: none"> Évaluation et renforcement des pratiques de démocratie délibérative, en mettant l'accent sur la lutte contre la désinformation, la promotion de la participation inclusive et le renforcement des processus d'apprentissage démocratique Intégration de l'éducation aux médias et à l'information dans les systèmes éducatifs en tant que compétence clé Renforcement du rôle de la culture dans la promotion du pluralisme et du sens critique Amélioration de la protection des enfants et de leurs possibilités de participation dans les environnements numériques
	Mobilisation et participation de la jeunesse	Programmes de formation des jeunes; Centres et réseaux de jeunesse; Initiatives menées par des jeunes et travaux de recherche	Poursuite du développement des programmes pour une culture de la démocratie	
	Culture, patrimoine et débat public	Cadres de coopération culturelle; Mécanismes de coproduction audiovisuelle; Convention du Conseil de l'Europe sur la coproduction d'œuvres audiovisuelles sous forme de séries	Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie; Poursuite des activités relatives à la liberté artistique	
	Droits de l'enfant dans l'environnement numérique	Outils de participation des enfants; Initiatives ciblées à l'intention des groupes vulnérables	Orientations pratiques sur les droits de l'enfant et les médias sociaux; Stratégies nationales de participation	
	Risques transversaux (environnement, numérique, égalité)	Travail sur la gouvernance environnementale; Égalité et outils d'IA; Formations HELP	Travail sur la lutte contre la désinformation au sujet des questions environnementales et dans le contexte numérique	
PILIER 2 – PROTÉGER LA DÉMOCRATIE	Plateformes numériques, IA et gouvernance de l'information	Orientations sur l'IA et la liberté d'expression; Lignes directrices sur l'intégrité financière; Coopération avec les autorités de régulation	Recommandation sur la sécurité en ligne et sur les hypertrucages (<i>deepfakes</i>); Cadres pour le pluralisme des médias; Outils de gouvernance des plateformes; Études analytiques; Méthodologie spécifique d'évaluation des atouts et vulnérabilités de la société face à la désinformation	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'orientations pour la prise en compte de l'impact des plateformes numériques et des nouvelles technologies sur les droits de l'enfant et la participation démocratique Détection et réponse aux risques pesant sur les institutions démocratiques, notamment ceux découlant de la désinformation, de la mainmise sur les institutions, de l'utilisation abusive des technologies financières ou des ingérences extérieures Renforcement du cycle électoral en temps de crise: adoption de mesures visant à renforcer la résilience et l'intégrité des processus électoraux, dont des garanties contre la manipulation et la déstabilisation dans un contexte de crise Élaboration de normes régissant les processus électoraux démocratiques, notamment la transparence, l'équité et la résilience face à la manipulation de l'information Renforcement de la transparence et de la responsabilité des plateformes en ligne Renforcement de la protection contre les discours discriminatoires et motivés par la haine Instrument contraignant sur le discours de haine et les crimes de haine
	Journalisme, viabilité et liberté des médias	Recommandation sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites-bâillons); Campagne « Les journalistes comptent »; Mécanismes d'alerte	Soutien à la mise en œuvre et orientations pratiques	
	Manipulation de l'information et ingérence menées depuis l'étranger	Travail d'analyse et suivi	Mise au point de mesures juridiques et développement de moyens d'action	
	Intégrité électorale et institutions démocratiques	Suivi de la lutte contre la corruption; Normes électorales; Outils pour la transparence judiciaire	Renforcement des garanties institutionnelles	
	Discours de haine, discrimination et inclusion	Mécanismes de suivi; Outils de lutte contre la discrimination; Programmes interculturels; Base de données des outils de lutte contre les crimes de haine; Programmes de lutte contre le discours de haine	Orientations sur les crimes de haine, l'IA et la discrimination; Instrument sur la discrimination intersectionnelle	
	Vulnérabilités sectorielles (migrations, santé, environnement)	Initiatives de communication basées sur des éléments factuels; Gouvernance environnementale; Actions liées à la santé publique	Poursuite du développement d'interventions ciblées	
PILIER 3 – INNOVER POUR LA DÉMOCRATIE	Intelligence artificielle et gouvernance démocratique	Travaux d'analyse sur l'IA et le débat public	Instrument sur l'innovation en IA dans l'intérêt du public; Forum mondial de la démocratie (2026); Cadre juridique relatif à la société civile	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de systèmes d'alerte rapide pour détecter le recul de la démocratie Renforcement de la protection des acteurs démocratiques et de l'espace civique Mise en place de plateformes de protection des défenseurs des droits humains et des responsables élus Renforcement de la gouvernance proactive et des mécanismes d'alerte rapide Promotion d'une innovation inclusive fondée sur les droits
	Alerte rapide, suivi et risques pour la démocratie	Outils de suivi, de transparence et d'évaluation des risques	Mécanismes d'alerte sur les risques au niveau local et régional; Travaux sur l'intégrité électorale	
	Protection de la société civile et des acteurs démocratiques	Cadres de soutien constant à la société civile	Cadres juridiques et cadres d'action sur la société civile et la répression transnationale	
	Égalité, inclusion et IA	Outils existants sur la lutte contre la discrimination et l'IA	Outils relatifs à l'approche intégrée de l'égalité; Cadres de mise en œuvre dans le domaine de l'IA	
	Communication stratégique et argumentaires	Travaux en cours sur l'inclusion et la lutte contre la discrimination	Outils pour une communication fondée sur les valeurs et contre-discours	
	Intégration de la dimension jeunesse	Développement de pratiques, élaboration de critères et de normes pour les politiques de jeunesse et le travail de jeunesse	Plan d'action et cadres pilotes pour l'intégration de la dimension jeunesse	



CHAPITRE 2

PROMOTION DES DROITS SOCIAUX, FACTEUR DE RÉSILIENCE DÉMOCRATIQUE

INTRODUCTION

Partout en Europe, de plus en plus de personnes se sentent abandonnées par le « système ».

La montée du chômage, les contrecoups de la guerre et l'investissement dans le réarmement, les enjeux démographiques, le changement climatique, le recours croissant à l'IA, affectent les niveaux de vie. Des dizaines de millions d'Européens sont exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Alors que le fossé se creuse entre riches et pauvres, les citoyens, en particulier les jeunes, portent un regard de plus en plus désabusé sur la démocratie. Le cercle vicieux de la méfiance et du désengagement des processus politiques et de la société civile compromet encore plus la stabilité démocratique.

À l'heure où de si nombreuses personnes craignent de perdre leur emploi ou leur logement, ou éprouvent des difficultés pour préserver leur santé, le Conseil de l'Europe agit pour défendre la dignité, créer des opportunités et favoriser la résilience, autant d'objectifs qui constituent les fondements de la justice sociale, pilier essentiel de la stabilité démocratique.

La Charte sociale européenne (STE n° 35, la Charte) a été conçue pour lutter contre les inégalités, protéger les travailleurs et prémunir contre l'insécurité qui attise des réactions politiques violentes.

La protection de la sécurité démocratique nécessite un cadre juridique harmonisé à l'échelle de l'Europe, garantissant la mise en œuvre et le suivi des droits. Les normes définies par la Charte doivent être utilisées pour déterminer l'orientation des lois nationales et des politiques publiques, en amont des crises. Il est par conséquent crucial que tous les États membres ratifient la Charte sociale européenne révisée (STE n° 163). Le Conseil de l'Europe travaille avec les États membres pour renforcer la mise en œuvre de la Charte révisée au niveau national et pour promouvoir une acceptation plus large de dispositions supplémentaires de la Charte ainsi que du mécanisme des réclamations collectives.

Au-delà de la Charte, de nombreuses initiatives du Conseil de l'Europe renforcent la justice sociale et soutiennent les citoyens dans leur quête de stabilité et d'autonomisation.

Le Conseil de l'Europe examine minutieusement les effets des lacunes dans les politiques sociales, de l'austérité et de l'exclusion sur la démocratie. Ce travail s'appuie sur des enquêtes nationales et des programmes de recherche comparative pour cibler les réformes, par exemple amélioration du parc de logements sociaux, normes minimales pour l'emploi des jeunes, élargissement de l'offre de soins pour les minorités et mesures de lutte contre la pauvreté des enfants. Le Conseil de l'Europe cherche à intensifier l'action en direction des entreprises, conscient de ce que leurs pratiques ont d'importantes répercussions sur l'engagement citoyen et la démocratie politique.

Les programmes pour la jeunesse du Conseil de l'Europe donnent aux jeunes les moyens de contribuer à repenser l'action sociale en sensibilisant à l'accès des jeunes aux droits et à des formations longues afin de lever les obstacles spécifiques auxquels se heurtent les jeunes Roms, les jeunes ruraux, les jeunes LGBTI, les jeunes en situation de handicap, les jeunes touchés par la guerre et les jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte.

D'autres projets font campagne en faveur de l'accès des jeunes à l'enseignement et à la formation professionnels, à l'emploi, à l'insertion et à l'accompagnement social, et abordent les besoins des personnes déplacées – dernièrement, les réfugiés ukrainiens ou les personnes touchées par des catastrophes naturelles. Le Conseil de l'Europe assure un suivi des inégalités en matière de santé et met en place des projets axés sur le rétablissement, qui assurent des réponses rapides centrées sur les jeunes et tenant compte de l'appartenance à une minorité. Le Fonds européen pour la jeunesse du Conseil de l'Europe soutient des projets portés par des jeunes sur des thèmes tels que les droits sociaux, l'inclusion et la santé mentale.

L'éducation est essentielle à l'accomplissement de la mission du Conseil de l'Europe et joue un rôle crucial dans la promotion de l'accès à l'emploi et à la sécurité financière. Le Conseil de l'Europe a lancé plusieurs initiatives visant à garantir les droits sociaux, par exemple : amélioration de l'éthique et de la transparence dans l'éducation ; reconnaissance des qualifications et des compétences linguistiques des réfugiés ; droits des étudiants ; inclusion sociale des apprenants issus de milieux défavorisés accueillis dans la voie professionnelle.

Le Conseil de l'Europe fournit des formations, des orientations et des normes d'intégrité pour les juges nationaux. Le suivi de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme fixe en outre des normes pour le législateur et les praticiens du droit dans toute l'Europe, et concourt à leur maintien.

La raison d'être du Conseil de l'Europe est de faire en sorte que l'Europe n'ait jamais à choisir entre ses valeurs et ses intérêts. Mais si les droits fondamentaux ne sont pas accessibles et opposables, la démocratie s'en trouve affaiblie, et la polarisation et la discorde en sont une conséquence naturelle. La sécurité démocratique ne sera possible que si la justice sociale est renforcée à tous les niveaux de chaque collectivité.

Pilier 1 – Apprendre et pratiquer la démocratie

Investir dans les droits sociaux est essentiel pour la stabilité et la sécurité démocratiques. Comme réaffirmé dans la Déclaration de Chişinău sur les droits sociaux (2026)⁴², les lacunes dans la protection et la réalisation des droits sociaux sont un facteur majeur de méfiance à l'égard des institutions démocratiques. L'ambition de ce premier pilier est de combler le fossé entre les droits formels et leur jouissance effective dans la pratique, en permettant à tout un chacun d'accéder à ses droits et de les exercer, renforçant ainsi la confiance et la participation.

Renforcer l'éducation, l'engagement des jeunes et la participation

Renforcer la sensibilisation aux droits sociaux et permettre aux individus, notamment les jeunes, de participer à la vie démocratique est essentiel pour assurer l'exercice effectif des droits dans la pratique. Le Conseil de l'Europe soutient cette démarche par le biais d'actions de sensibilisation et de politiques en matière d'éducation et de jeunesse qui inscrivent les droits sociaux dans les dynamiques d'apprentissage, de participation et d'inclusion, dont des initiatives visant à améliorer l'accès à l'éducation, à reconnaître les apprenants en tant que détenteurs de droits et à assurer la continuité pédagogique en situation de crise.

La future charte des droits des étudiants, élaborée en coopération avec l'Union des étudiants d'Europe, a vocation à renforcer la reconnaissance des droits des étudiants au sein des systèmes d'enseignement supérieur, conformément à la Convention européenne des droits de l'homme⁴³. Le programme du Passeport européen des qualifications des réfugiés, mis en œuvre dans 24 pays, a donné lieu à la délivrance de plus d'un millier de passeports à des personnes migrantes ou réfugiées qui sans cela ne disposaient d'aucun document attestant de leurs qualifications, leur permettant ainsi de poursuivre leurs études ou de trouver un emploi dans le pays d'accueil⁴⁴.

La Recommandation du Comité des Ministres relative aux qualifications et aux compétences linguistiques des réfugiés en Europe, qui a été récemment adoptée, renforce l'accès à l'éducation et à l'emploi pour les personnes déplacées⁴⁵. Les travaux sur l'éthique et l'intégrité dans l'éducation, notamment le nouveau Centre pour la prévention et la lutte contre la fraude dans l'éducation, contribuent à combattre la fraude et à assurer un accès égal aux qualifications⁴⁶. Une future recommandation du Comité des Ministres relative au développement d'une culture de la démocratie dans l'enseignement et la formation professionnels favorisera encore plus l'inclusion sociale, en particulier pour des catégories vulnérables telles que les jeunes issus de minorités, les élèves à faible revenu et les jeunes en décrochage scolaire⁴⁷. L'éducation de la petite enfance et l'éduca-

42. Conseil de l'Europe, « Les pays européens réaffirment l'importance de la Charte sociale européenne lors d'une conférence à Chişinău », <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/european-countries-reaffirm-importance-of-european-social-charter-at-conference-in-chişinău> ; Déclaration : <https://rm.coe.int/declaration-en/48802b58fb>.

43. « La charte des droits des étudiants du Conseil de l'Europe prend de l'ampleur grâce à une vision démocratique forte et à la participation des étudiants à sa conception ».

44. Conseil de l'Europe, « Passeport européen des qualifications des réfugiés ».

45. Recommandation CM/Rec(2025)6 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe relative aux qualifications et aux compétences linguistiques des réfugiés en Europe, <https://search.coe.int/cm/?i=091259488027d22f>.

46. Conseil de l'Europe, Plateforme sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation, <https://www.coe.int/fr/web/ethics-transparency-integrity-in-education/home>.

47. Conseil de l'Europe, Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie, « Enseignement et formation professionnels ».

tion à la citoyenneté démocratique, de même que le projet de feuille de route du Conseil de l'Europe pour renforcer l'éducation à la citoyenneté numérique sur la période 2027-2031, visent à sensibiliser aux droits et à la participation dès les premiers stades de l'apprentissage.

Des initiatives ciblées soutiennent les jeunes Roms, les jeunes réfugiés, les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, les jeunes en situation de handicap et les jeunes ruraux par le biais d'actions de sensibilisation ou de formation et de mécanismes participatifs. La mise en œuvre des recommandations et des programmes renforce encore cette approche :

- ▶ suivi de la Recommandation CM/Rec(2015)3 du Comité des Ministres sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux (Recommandation Enter!)⁴⁸ ;
- ▶ « Atteindre l'âge de 18 ans en toute confiance » : mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)4 du Comité des Ministres sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte⁴⁹ ;
- ▶ Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2030)⁵⁰ et feuille de route pour la participation de la jeunesse rom ;
- ▶ sessions d'étude dans le cadre du programme Jeunesse pour la démocratie ;
- ▶ soutien aux initiatives portées par des jeunes par l'intermédiaire du Fonds européen pour la jeunesse.

L'action dans le domaine culturel continue à renforcer ces efforts en faisant le lien entre les droits sociaux et la participation à la vie culturelle. La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STCE n° 199, Convention de Faro) promeut l'accès au patrimoine culturel en tant que dimension de l'inclusion sociale et de la participation démocratique, tandis que la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (STCE n° 221) contribue à la sauvegarde des ressources culturelles partagées, qui sont une composante des biens communs au sens large.

Placer l'accès aux droits sociaux sous le signe de l'inclusivité

Pour assurer l'accès aux droits sociaux et leur jouissance effective, il faut lever les obstacles auxquels se heurtent différents groupes. Relever ces défis est essentiel non seulement pour garantir la justice sociale, mais encore pour renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions.

Le Conseil de l'Europe sert cet objectif grâce à des outils et approches intégrant l'égalité et l'inclusion dans tous les niveaux de gouvernance. Les efforts déployés en faveur de l'intégration de la dimension de genre, notamment la mise au point de divers outils, ont entraîné un changement d'approche visant à mieux adapter les politiques et programmes aux besoins de toutes les femmes et de tous les hommes, ainsi qu'à améliorer l'efficacité des politiques et l'utilisation des ressources⁵¹. Les travaux menés par le CDADI – dont le « Document d'orientation sur les stratégies d'inclusion »⁵², un outil d'apprentissage par les pairs et d'évaluation comparative des stratégies d'inclusion⁵³, et un guide et une liste de contrôle pour l'approche intégrée de l'égalité – ont pour but le renforcement des capacités des États membres et des autorités locales à agir contre les discriminations de manière coordonnée et systémique.

Des initiatives ciblées abordent les inégalités persistantes touchant certains groupes. Les travaux du Conseil de l'Europe sur les droits des personnes en situation de handicap visent notamment à promouvoir un accès inclusif à l'enseignement et la formation professionnels, et à l'emploi, tandis que ceux axés sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage mettent l'accent sur l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité et sur la lutte contre l'antitsiganisme, favorisant ainsi une participation plus égalitaire à la vie démocratique.

48. Recommandation CM/Rec(2015)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux, <https://www.coe.int/fr/web/enter/the-enter-recommendation>.

49. Conseil de l'Europe, Secteur jeunesse, Guide pratique de la Recommandation du Comité des Ministres sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte.

50. Conseil de l'Europe, Stratégie sur l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2030), <https://search.coe.int/cm/?i=091259488029d0a5>.

51. Conseil de l'Europe, Boîte à outils sur l'approche intégrée de l'égalité dans les mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, Cours HELP en ligne sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre (en anglais), Handbook for Gender Equality Rapporteurs (en anglais), Boîte à outils pour l'intégration de la dimension de genre.

52. Conseil de l'Europe, CDADI, Document d'orientation sur les stratégies d'inclusion dans les domaines relevant de la responsabilité du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), <https://rm.coe.int/item-08-cdadi-2025-15-document-d-orientation-sur-les-strategies-d-incl/1680b68ea3>.

53. Conseil de l'Europe, Comité d'experts sur l'inclusion interculturelle, « Synthèse des options pour un outil d'apprentissage par les pairs et d'évaluation comparative des stratégies d'inclusion », <https://rm.coe.int/synthese-des-options-pour-un-outil-d-apprentissage-par-les-pairs-et-d-488028cf00>.

Par ailleurs, les efforts déployés par le Conseil de l'Europe pour faire progresser l'inclusion des personnes LGBTI cherchent notamment à remédier aux disparités dans l'accès aux soins et à promouvoir l'éducation inclusive.

Cette action répond également à la montée des pressions sur les droits sociaux. Les effets de la crise du coût de la vie sur les catégories vulnérables mettent en lumière l'importance de veiller à ce que l'action des pouvoirs publics reste alignée sur les normes en matière de droits sociaux. Le Comité européen des droits sociaux – l'organe du Conseil de l'Europe chargé de contrôler l'application de la Charte sociale européenne – fournit des orientations thématiques ancrées dans la Charte en vue d'aider les États membres à faire respecter ces normes dans un contexte de tensions économiques.

Prendre en compte la vulnérabilité et renforcer la participation inclusive

Pour garantir l'exercice effectif des droits sociaux, une action ciblée s'impose afin de lever les obstacles spécifiques que rencontrent les personnes en situation de vulnérabilité. Il est essentiel de surmonter ces obstacles pour permettre une participation véritable et éviter l'exclusion de la vie démocratique.

Le Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions (Groupe Pompidou) promeut des politiques en matière de drogues et d'addictions fondées sur les droits humains tout en veillant à assurer une approche inclusive dans la réponse aux besoins des enfants et adolescents, des personnes migrantes ou demandant l'asile et d'autres publics vulnérables. Les activités à venir du Groupe Pompidou aborderont des aspects tels que la consommation de drogues et le sans-abrisme, les défis liés aux addictions chez les migrants et les demandeurs d'asile, et l'équité et la cohérence des politiques au niveau européen⁵⁴. Cette action est complétée par des projets dans le domaine de la santé, dont des initiatives concernant l'éducation à la santé et la participation des jeunes à la gouvernance dans le domaine de la santé⁵⁵.

Les activités menées par le Conseil de l'Europe en matière de renforcement des capacités appuient cette approche : des initiatives telles que les cours HELP sur la Charte sociale européenne, sur la dimension « droits humains » des droits liés au travail et sur les entreprises et les droits humains⁵⁶ contribuent à améliorer la compréhension des droits sociaux et des droits humains dans le contexte des activités des entreprises parmi les professionnels du droit et le grand public, favorisant ainsi la mise en œuvre effective de ces droits dans la pratique.

Pilier 2 – Protéger la démocratie

Ce pilier met l'accent sur la protection des droits sociaux par le biais des normes juridiques, du suivi et des garanties institutionnelles. Dans un contexte marqué par la montée des inégalités et par les pressions liées au coût de la vie, cette approche est essentielle pour maintenir la confiance dans les institutions et éviter la fracture sociale.

Renforcer les normes et le suivi des droits sociaux

La protection effective des droits sociaux ne repose pas uniquement sur des normes juridiques solides ; cela dépend aussi des mesures prises pour assurer un suivi systématique et leur mise en œuvre cohérente.

La Charte sociale européenne reste le principal cadre juridique de la protection des droits sociaux. Dans le cadre de ses activités de contrôle, dont ses conclusions régulières sur la base des rapports nationaux, des décisions rendues dans le cadre de la procédure de réclamations collectives et d'analyses thématiques, le Comité européen des droits sociaux fournit une appréciation globale de la conformité dans des domaines tels que les droits liés au travail, l'éducation, les soins de santé, le logement et la protection sociale. Il se penche de plus en plus fréquemment sur les nouveaux défis qui se posent, comme la crise du coût de la vie, la protection contre la pauvreté (y compris la pauvreté énergétique) et l'inclusion sociale. Ses récentes conclusions sur les droits liés au travail mettent en lumière des disparités en termes de conditions de travail,

54. Conseil de l'Europe, Programme de travail du Groupe Pompidou (2026-2029), <https://rm.coe.int/p-pg-2025-6-pg-workprogramme-26-29-fin28nov25-fr/4880298816>.

55. Par exemple, Conférence du Conseil de l'Europe sur la protection de la santé (15 octobre 2025) <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-rule-of-law/conference-on-health-protection> ; Document final, <https://rm.coe.int/final-outcome-paper-fr-2779-3498-2929-1/488028ed6d>.

56. Conseil de l'Europe, formation en ligne HELP « Entreprises et droits humains », <https://go.coe.int/7ZTKu> (en anglais).

de rémunération équitable et de droits collectifs et aident les États membres à renforcer la protection et à remédier aux inégalités. L'amélioration du suivi des réclamations collectives favorise une mise en œuvre plus efficace au niveau national.

La protection effective des droits sociaux est fondée sur des normes juridiques solides et leur application, non seulement par le biais de la Charte et de ses procédures – y compris l'important travail de suivi effectué par le Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale –, mais encore par le biais de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, qui garantit une responsabilité de l'État et la protection des droits reconnus dans la Convention.

Comme réaffirmé dans la Déclaration de Chişinău, la mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne (et en particulier le respect des conclusions et des décisions du Comité européen des droits sociaux) est essentielle pour faire face à l'impact de l'insécurité économique, de la montée des inégalités et de la baisse des niveaux de vie. La déclaration souligne aussi la nécessité d'agir face aux nouveaux défis du marché du travail liés à la numérisation, à l'évolution démographique et à la transition écologique, tout en donnant la priorité à la protection des catégories les plus vulnérables.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte, il convient entre autres de prendre dûment en considération, lors de l'application des mesures, les besoins et situations spécifiques des jeunes dans toute leur diversité, y compris les jeunes défenseurs de l'environnement et les jeunes qui sont confrontés à des inégalités sociales ou qui ont moins d'opportunités, ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité et ceux qui appartiennent à des groupes défavorisés⁵⁷.

Assurer la protection en pratique : coopération et réponse aux crises

Pour que les droits sociaux se traduisent dans les faits par une protection effective, il faut une coopération ciblée et des réponses adaptées de la part des pouvoirs publics, tout particulièrement en période de crise et de transformation structurelle. De tels efforts sont essentiels pour maintenir la confiance dans les institutions et veiller à ce que les droits soient respectés lorsqu'ils sont le plus menacés.

En Ukraine, les initiatives du Conseil de l'Europe cherchent à faciliter l'accès aux services essentiels pour les personnes déplacées ou rapatriées⁵⁸, à faire avancer les réformes en matière de logement⁵⁹ et à renforcer les voies de recours judiciaires et non judiciaires⁶⁰. Pour y parvenir, l'accent sera mis sur la modernisation du cadre juridique et l'élargissement de l'accès à la justice pour les personnes touchées par la guerre et les personnes déplacées, le renforcement des systèmes de protection sociale dans le contexte de la reconstruction, l'intensification des réformes du marché du travail, l'amélioration du dialogue social et des relations collectives du travail, et la facilitation de la mise en œuvre des mesures d'ordre général à prendre pour exécuter les arrêts pertinents de la Cour⁶¹. Cette action est complétée par des mécanismes renforçant l'obligation de rendre des comptes et l'accès à des voies de recours. Le Registre des dommages pour l'Ukraine fournit un cadre pour la reconnaissance des préjudices, permettant de futures indemnisations. Cela contribue à restaurer la confiance et à défendre les droits dans le contexte de l'agression de la Russie contre l'Ukraine⁶². La deuxième étape de cette initiative tendant à créer un mécanisme complet d'indemnisation va permettre d'aller plus loin : la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine a été adoptée et ouverte à la signature le 16 décembre 2025, et compte déjà 36 signataires.

Les activités de coopération du Conseil de l'Europe dans des pays tels que l'Arménie, la République de Moldova et la Türkiye soutiennent la protection et l'inclusion des migrants et des réfugiés, y compris dans les systèmes de protection sociale et sur le marché du travail, tandis que les travaux sur les entreprises et les droits humains renforcent la protection des droits sociaux dans des contextes économiques. Des discussions

57. « Le Conseil de l'Europe exhorte à prendre des mesures concernant les jeunes et l'action climatique », <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/council-of-europe-urges-measures-for-young-people-and-climate-action-investing-in-green-jobs-and-skills-addressing-eco-anxiety-access-to-rights-for-vulnerable-groups>.

58. Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine, « Faciliter l'accès aux droits humains et aux services essentiels pour les personnes déplacées et les rapatriés au niveau communautaire », <https://go.coe.int/yWEL4> (en anglais).

59. Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine, « Fournir des solutions de logement pour les personnes touchées par la guerre en Ukraine. Phase II », <https://go.coe.int/OSVrm> (en anglais).

60. Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine, « Poursuite du renforcement des voies de recours judiciaires et non judiciaires pour la protection des droits humains des personnes touchées par la guerre en Ukraine », <https://go.coe.int/LXEWc> (en anglais).

61. Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine, « Renforcer la stabilité démocratique par les droits sociaux : l'Ukraine et la République de Moldova font avancer les réformes de justice sociale », <https://go.coe.int/nsPz5> (en anglais).

62. Conseil de l'Europe, Registre des dommages pour l'Ukraine, « Unir les efforts pour la justice et l'indemnisation des dommages », <https://go.coe.int/EHSZ6> (en anglais).

sectorielles⁶³ sur l'exploitation minière durable ont souligné l'importance du dialogue et de l'inclusivité en tant que leviers essentiels.

Par ailleurs, des instruments financiers complètent ces efforts. La Banque de développement du Conseil de l'Europe soutient, entre autres, des programmes qui abordent les problèmes du logement, des déplacements de population et de l'accès aux soins, y compris pour les personnes déplacées et pour les populations touchées par les crises.

Garantir un accès effectif et inclusif aux droits sociaux

Pour assurer l'accès aux droits sociaux, il faut disposer de systèmes performants et inclusifs, accessibles à toutes et à tous. Le Conseil de l'Europe sert cet objectif par le biais de normes et outils qui renforcent l'accès aux services essentiels, sur la base de la Charte sociale européenne.

Dans le domaine de l'éducation, d'importantes mesures ont été prises. À cet égard, il y a lieu de citer les travaux sur la reconnaissance des qualifications et des compétences linguistiques des réfugiés⁶⁴, ainsi que l'élaboration de cadres pour la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur⁶⁵ et d'outils permettant d'assurer la continuité pédagogique en situation de crise⁶⁶.

Dans le domaine de la santé, le nouveau Plan stratégique pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (2026-2030) renforcera l'approche des soins fondée sur les droits, y compris en réponse aux évolutions technologiques⁶⁷. Le Conseil de l'Europe donne la priorité à l'éducation à la santé et à la formation d'une coalition de partenaires pour progresser dans ce domaine, avec la tenue d'une conférence de haut niveau en décembre 2026⁶⁸.

En même temps, les mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe contribuent à protéger la santé publique et à renforcer la confiance dans les systèmes de santé. Les travaux menés dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (STCE n° 211, Convention Médicrime) abordent les risques posés par la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires, tandis que les activités de suivi dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (STCE n° 216) continuent de renforcer l'intégrité et la responsabilité des systèmes de transplantation d'organes.

Protéger les publics vulnérables

La protection effective des droits sociaux requiert des garanties ciblées pour les publics vulnérables, de même qu'un espace civique favorable qui permette aux personnes et aux organisations de défendre leurs droits. La protection et la participation sont deux impératifs essentiels pour assurer une résilience démocratique inclusive.

Le Conseil de l'Europe sert cet objectif par le biais de ses activités de suivi et d'élaboration de normes et par le biais d'une action ciblée qui aborde les vulnérabilités structurelles. Le Comité européen des droits sociaux vérifie le respect des droits des personnes en situation de handicap, apportant ainsi des informations utiles pour des initiatives ciblées visant à promouvoir un accès équitable à l'éducation, à l'emploi et à la vie publique pour ce groupe. Le suivi au titre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (STE n° 157) et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (STE n° 148) contribue à garantir l'égalité d'accès aux services et à assurer l'inclusion des personnes appartenant à des communautés minoritaires dans la vie publique.

63. Conseil de l'Europe, « Exploitation minière durable : trouver un équilibre entre droits humains, normes environnementales et croissance économique », <https://go.coe.int/yyxc5>.

64. Conseil de l'Europe, « Le Comité des Ministres adopte la Recommandation CM/Rec(2025)6 relative aux qualifications et aux compétences linguistiques des réfugiés en Europe », <https://www.coe.int/fr/web/education/-/committee-of-ministers-adopt-recommendation-cm/rec-2025-6-on-qualifications-and-linguistic-competences-of-refugees-in-europe>.

65. « Le Conseil de l'Europe lance l'élaboration d'une nouvelle convention visant à renforcer la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur », <https://www.coe.int/fr/web/education/-/council-of-europe-launches-drafting-of-a-new-convention-to-strengthen-automatic-recognition-of-higher-education-qualifications>.

66. « Un nouvel outil du Conseil de l'Europe pour renforcer la résilience de l'éducation en période de crise », <https://www.coe.int/fr/web/education/-/new-council-of-europe-toolkit-strengthens-education-resilience-in-times-of-crisis>.

67. « Le Conseil de l'Europe adopte un nouveau plan stratégique pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé pour 2026-2030 », <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/council-of-europe-adopts-new-strategic-plan-on-human-rights-in-biomedicine-and-health-for-2026-30>.

68. Conseil de l'Europe, « Littératie en santé », <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-and-biomedicine/health-literacy>.

Le Conseil de l'Europe poursuit son action en matière de lutte contre la traite des êtres humains afin de renforcer la protection contre l'exploitation et d'assurer l'accès à la justice. S'agissant des droits des personnes LGBTI, les travaux relatifs à la mise en œuvre des normes pertinentes contribuent en outre à lutter contre les inégalités d'accès aux soins⁶⁹. Ces travaux sont complétés par des activités de coopération⁷⁰. Un nouvel instrument juridique, sous la forme d'une recommandation pour dissuader et combattre le trafic de migrants, est attendu pour la fin 2027.

Pour sa part, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) effectue des visites de contrôle pour vérifier les conditions de vie dans les lieux de privation de liberté et les établissements de soins, contribuant ainsi à assurer la protection de personnes en situation de vulnérabilité, y compris des personnes handicapées et des personnes âgées, et à promouvoir des normes garantissant la dignité et la protection des droits.

Simultanément, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a complété ces efforts en luttant contre les inégalités systémiques qui affectent les groupes vulnérables⁷¹. À cet égard, il convient de citer ses travaux sur la pauvreté des enfants et sur l'accès aux services essentiels tels que la santé, le logement et l'éducation.

Pilier 3 – Innover pour la démocratie

Ce pilier met l'accent sur l'élaboration d'outils innovants, de modèles de gouvernance et d'approches participatives en vue de renforcer l'efficacité et la pérennité des politiques dans le domaine des droits sociaux. Il insiste sur l'importance de l'inclusion et de la participation, tout en reconnaissant la nécessité de s'adapter face aux évolutions sociétales et aux nouveaux enjeux démocratiques. Dans le droit fil de la Déclaration de Chişinău, ces efforts visent à renforcer la participation, à améliorer la coordination des politiques et à favoriser la coopération intersectorielle.

Faire progresser la gouvernance inclusive

Face aux défis posés par l'évolution de la société, il convient d'adopter des approches plus inclusives, adaptatives et participatives pour l'élaboration des politiques.

Pour servir cet objectif, le Conseil de l'Europe utilise des outils et des cadres qui renforcent la gouvernance inclusive dans la pratique. Grâce à l'Index des Cités interculturelles⁷², les autorités locales disposent d'un outil d'évaluation comparative qui leur permet d'évaluer et améliorer leurs politiques d'inclusion. Cela aide à traduire la cohésion sociale en résultats de gouvernance mesurables.

La Convention de Faro promeut à son tour la gouvernance participative en encourageant la participation du public à l'identification, à la gestion et à la valorisation du patrimoine culturel, favorisant ainsi le dialogue et la prise de décision à l'échelon local.

Par ailleurs, la Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement (2025-2030)⁷³ renforce une approche globale qui associe protection de l'environnement, droits humains, gouvernance démocratique et État de droit. La stratégie souligne les effets de la dégradation de l'environnement sur les conditions de vie, la santé publique et l'accès aux ressources, particulièrement pour les personnes et les groupes en situation de vulnérabilité ou exposés aux discriminations, et soutient des politiques intégrées visant à garantir un environnement propre, sain et durable pour les générations actuelles et futures.

Renforcer la participation et intégrer la perspective de la jeunesse

La participation des jeunes reste un moteur essentiel de l'innovation démocratique. La Recommandation CM/Rec(2026)3 du Comité des Ministres relative à la Charte européenne sur la participation des jeunes à

69. Conseil de l'Europe, CDADI, Troisième examen thématique de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, <https://rm.coe.int/prems-124824-gbr-2575-right-to-the-highest-attainable-standard-of-health/1680b1ba4c>.

70. Conseil de l'Europe, « A guide for the health sector in Bosnia and Herzegovina : equal access of LGBTI people to healthcare », <https://go.coe.int/i5RuL> (en anglais).

71. Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, « Les 12 millions ignorés – Le Commissaire du Conseil de l'Europe lance un appel urgent à agir en faveur des droits des Roms et des Gens du voyage », <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/the-unheard-12-million>.

72. Conseil de l'Europe, Index des Cités interculturelles, <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/about-the-index>.

73. « Le Conseil de l'Europe adopte une stratégie globale sur l'environnement mettant l'accent sur les droits humains », <https://www.coe.int/fr/web/reykjavik-process-and-the-environment/-/council-of-europe-adopts-comprehensive-environment-strategy-highlighting-human-rights-1>.

la vie locale et régionale énonce des normes propres à favoriser l'engagement significatif des jeunes aux niveaux local et régional, aidant ainsi les autorités à créer les conditions d'une participation effective. La formation, l'accès à l'information et la disponibilité de ressources suffisantes en sont la pierre angulaire⁷⁴. À l'échelon local, les mécanismes de participation tels que les budgets participatifs et les conseils de jeunes constituent des moyens concrets d'associer les jeunes à l'élaboration des politiques sociales et à la prise de décision publique.

D'autres travaux du Conseil de l'Europe cherchent à renforcer plus largement la participation inclusive. Les lignes directrices qui sont en cours d'élaboration viseront à améliorer la participation électorale, tout particulièrement parmi les femmes, les jeunes et les groupes exposés aux discriminations, en identifiant les barrières à la participation et en créant des conditions propices à des processus démocratiques plus représentatifs. Cette approche renforce les conditions d'une participation à la vie démocratique plus structurée, durable et efficace.

Optimiser les plateformes et outils pour l'innovation démocratique

Les plateformes et outils existants jouent un rôle essentiel dans l'élaboration d'approches innovantes de la gouvernance démocratique, ainsi que pour tester ces approches et les transposer à différentes échelles. Ces dispositifs fournissent des espaces d'expérimentation, d'apprentissage et de fabrique des politiques, contribuant ainsi à ce que les droits sociaux restent en phase avec les enjeux évolutifs de la démocratie.

Des plateformes telles que le Forum mondial de la démocratie offrent des possibilités d'explorer de nouvelles approches, y compris le rôle des droits sociaux comme levier de résilience démocratique.

L'édition 2025 du hackathon du Conseil de l'Europe, intitulé « Democracy's Firewall », a favorisé la recherche de solutions innovantes pour lutter contre la désinformation en présentant des idées apportées par des jeunes. L'événement a souligné la nécessité de protéger les processus démocratiques, qui sont une condition préalable essentielle pour la réalisation effective des droits sociaux et économiques.

Les efforts dans ce domaine s'attachent aussi à rendre les droits sociaux plus accessibles, inclusifs et évolutifs face aux mutations technologiques et aux changements sociétaux. Dans le domaine de la santé, les travaux menés par le Comité directeur du Conseil de l'Europe pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO), dont des initiatives en matière d'éducation à la santé⁷⁵ et l'élaboration d'une feuille de route dédiée, visent à renforcer l'accès à des services et à des informations de santé faciles à comprendre pour tout le monde, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité. L'élaboration d'une charte des droits des patients permettra en outre à chacun d'appréhender les implications des technologies émergentes en santé, conformément aux normes en matière de droits humains.

Le renforcement de la base factuelle relative aux droits sociaux vient compléter ces efforts. Un partenariat avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) est à l'étude en vue de mettre au point des indicateurs faisant le lien entre les inégalités socio-économiques et la résilience démocratique, afin d'aider les acteurs de l'action publique à prendre des décisions plus éclairées et ciblées.

Cela consolide l'évolution vers une gouvernance fondée sur des données factuelles, plus adaptative et participative, qui permettra de maintenir la confiance et l'effectivité des droits sociaux dans un environnement démocratique en évolution rapide.

Le Conseil de l'Europe explore de nouveaux moyens d'agir en direction des acteurs du secteur privé, comme illustré par la tenue à Strasbourg, en octobre 2025, du premier Forum sur les entreprises et les droits humains⁷⁶, qui a rassemblé des dirigeants et dirigeantes d'entreprise pour intervenir sur des sujets liés au thème « Entreprises et droits humains ». Les débats dans le cadre du Forum académique sur les entreprises et les droits humains⁷⁷, de même que les échanges via les Réseaux universitaires ouverts du Conseil de l'Europe (OCEAN)⁷⁸, ont facilité les discussions sur la question de savoir comment intégrer efficacement les normes en matière de droits humains dans les activités des entreprises.

74. Conseil de l'Europe, Service de la jeunesse, « Adoptée ! La Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale », <https://www.coe.int/fr/web/youth/-/adopted-the-european-charter-on-the-participation-of-young-people-in-local-and-regional-life>.

75. Conseil de l'Europe, CDBIO, « Guide sur la littératie en santé – Favoriser la confiance et l'accès équitable aux soins de santé », <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-and-biomedicine/guide-to-health-literacy>.

76. « Premier Forum du Conseil de l'Europe sur les entreprises et les droits humains », <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/first-council-of-europe-business-and-human-rights-forum-3>.

77. Conseil de l'Europe, Forum académique sur les entreprises et les droits humains, <https://go.coe.int/9BwEI> (en anglais).

78. Base de données des membres des Réseaux universitaires ouverts du Conseil de l'Europe, <https://www.coe.int/fr/web/open-academic-networks/member-database> (en anglais).

ACTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE ET NOUVELLES ORIENTATIONS DÉCOULANT DU PACTE

	Domaine thématique	Travaux en cours	Activités prévues	
PILIER 1 – APPRENDRE ET PRATIQUER LA DÉMOCRATIE	Éducation et éducation à la citoyenneté numérique	▶ Accès des jeunes à des programmes relatifs aux droits; qualifications et compétences linguistiques des réfugiés; éthique, transparence et intégrité dans l'éducation; cours HELP sur la Charte sociale européenne	Projet de recommandation sur les conditions de transparence et d'assurance qualité en vue de la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur; projet de feuille de route pour renforcer l'éducation à la citoyenneté numérique (2027-2031); recommandation sur une culture de la démocratie dans l'éducation et l'enseignement professionnels; charte des droits des étudiants	NOUVELLES ORIENTATIONS ET ACTIONS DÉCOULANT DES CONSULTATIONS AUTOUR DU PACTE <ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaborer un instrument juridique du Conseil de l'Europe sur la transparence et l'assurance qualité pour la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur, dans le but de faciliter la mobilité et l'accès à l'éducation sur un pied d'égalité en tant que composante des droits sociaux ▶ Renforcer la participation des jeunes et leur accès aux droits ▶ Soutenir les approches communautaires et participatives de l'engagement démocratique
	Participation et inclusion des jeunes	▶ Suivi de la Recommandation Enter I; Recommandation « Atteindre l'âge de 18 ans en toute confiance »; feuille de route pour la participation de la jeunesse rom; sessions d'étude et réseaux de jeunes	Cadres élargis de participation des jeunes et renforcement des capacités	
	Politiques en faveur de l'égalité et de l'inclusion	▶ Outils pour l'égalité et l'inclusion; mesures ciblées pour l'éducation des Roms et des Gens du voyage; norme pour aborder la ségrégation scolaire; lutte contre l'antitsiganisme, notamment par le biais du soutien fourni aux autorités publiques dans la mise en œuvre de la jurisprudence de la Cour relative aux Roms et aux Gens du voyage et de la jurisprudence du Comité européen des droits sociaux; outils et activités liés à l'intégration de la dimension de genre	Outil d'apprentissage par les pairs et d'évaluation comparative des stratégies d'inclusion; guide sur l'approche intégrée de l'égalité et liste de contrôle	
	Culture, participation et engagement communautaire	▶ Mise en œuvre de la Convention de Faro; initiatives favorisant la participation culturelle	Développement des approches participatives du patrimoine	
	Prise en compte de la vulnérabilité et accès aux droits	▶ Incorporation de normes relatives aux droits humains dans les politiques en matière de drogues; participation des jeunes à la gouvernance dans le domaine de la santé	Incorporation de nouvelles normes relatives aux droits humains dans les politiques en matière de drogues et addictions (réduction de la demande et de l'offre)	
PILIER 2 – PROTÉGER LA DÉMOCRATIE	Normes en matière de droits sociaux et contrôle	▶ Contrôle du respect de la Charte sociale européenne; droits liés au travail et crise du coût de la vie (revue analytique); exécution des arrêts de la Cour; suivi des réclamations collectives	Poursuite des cycles de contrôle sur les droits sociaux (2025-2027); promotion de l'acceptation de nouvelles dispositions de la Charte sociale européenne	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaborer des orientations pour la prise en compte de la relation entre la consommation de drogues et le sans-abrisme, ancrées dans les droits humains et l'inclusion sociale ▶ Élaborer des documents d'orientation sur les outils et politiques permettant de relever les défis liés aux addictions chez les migrants et les demandeurs d'asile, y compris les approches sensibles au genre ▶ Développer les initiatives visant à renforcer les droits des patients compte tenu des évolutions technologiques dans les systèmes de santé ▶ Mettre en place un système d'alerte précoce et de réponse rapide afin de surveiller les menaces pesant sur la société civile et de réagir face aux menaces ▶ Créer des outils pour lutter contre la répression transnationale ▶ Renforcer la mise en œuvre et l'impact concret des droits sociaux et des mécanismes assurant le respect des droits ▶ Renforcer la protection des personnes exposées aux discriminations et assurer l'égalité d'accès aux droits pour tous ▶ Améliorer la résilience des systèmes de santé publique et de protection sociale
	Protection dans la pratique et réponse aux crises	▶ Projets de coopération en Arménie, en République de Moldova, en Ukraine (reconstruction, protection sociale, réformes du travail); projets d'aide aux migrants et aux réfugiés; travaux sur les entreprises et les droits humains	Poursuite du développement de la coopération ciblée	
	Accès à l'éducation, à la santé et à la protection sociale	▶ Outils pour l'éducation en situation d'urgence; initiatives en matière d'éducation à la santé; travaux sur les droits des patients; renforcement des infrastructures de soins (projet SHIFA par exemple)*; aide au logement pour les populations déplacées	Convention sur la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur; extension des mesures de protection de la santé et de protection sociale	
	Santé publique et intégrité des systèmes	▶ Suivi au titre de la Convention Médicrime et de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains	Poursuite des cycles de suivi et soutien à la mise en œuvre	
	Personnes exposées aux discriminations et égalité	▶ Pour les personnes handicapées, activités de contrôle dans le cadre du système de la Charte; Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et Charte européenne des langues régionales ou minoritaires; suivi de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains; contrôle des foyers sociaux par le CPT; travaux du Commissaire aux droits de l'homme sur la pauvreté des enfants et les groupes vulnérables	Stratégies en faveur de l'égalité (stratégie LGBTI par exemple); recommandation sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie	
	Espace civique et participation démocratique	▶ Travaux sur le statut juridique de la société civile; protection des cadres de l'espace civique	Recommandation relative au statut juridique des organisations de la société civile	
PILIER 3 – INNOVER POUR LA DÉMOCRATIE	Gouvernance inclusive et innovation locale	▶ Programme et index des Cités interculturelles; politiques locales en faveur de l'inclusion	Élaboration d'outils de communication sur l'inclusion et la migration	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer des formes de participation innovantes et inclusives ▶ Simplifier l'intégration des perspectives des jeunes dans les processus démocratiques ▶ Droits sociaux et confiance: promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles ▶ Veiller à ce que l'innovation technologique soit mise au service des valeurs démocratiques et de la participation ▶ Élaborer une charte des droits des patients
	Participation et engagement démocratique	▶ Budgets participatifs; conseils de jeunes; feuille de route pour la participation des jeunes; mécanismes de participation locale	Lignes directrices sur la participation électorale	
	Plateformes et innovation stratégique	▶ Forum mondial de la démocratie; élaboration de méthodologies et d'outils stratégiques	Poursuite du développement d'outils transversaux au service de l'innovation	
	Droits sociaux et données factuelles	▶ Coopération avec Eurofound sur des indicateurs permettant de rendre compte de la relation entre l'inégalité et la confiance démocratique	Définition de cadres d'intervention fondés sur des données factuelles	
	Technologie et démocratie	▶ Travaux d'analyse sur l'IA et les processus démocratiques	Instrument sur l'IA générative et la démocratie; feuille de route pour l'éducation à la santé	
	Intégration intersectorielle de la perspective de la jeunesse	▶ Mécanismes existants de participation des jeunes	Plan d'action intégrant les perspectives des jeunes et cadres pilotes	

* Banque de développement du Conseil de l'Europe, Renforcement des infrastructures de soins médicaux pour tous (SHIFA – Strengthening Health Care Infrastructure for All).



CHAPITRE 3

DÉFENSE DE L'ÉGALITÉ DES DROITS, ET PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE GENRE ET DE L'INCLUSION

Introduction

Partout en Europe, les groupes minoritaires servent de boucs émissaires pour justifier la négligence sociale et le déclin économique, devenant ainsi les victimes collatérales d'une guerre de polarisation persistante.

Le ressentiment et la haine compromettent la capacité des citoyens et citoyennes, et d'une pluralité d'acteurs à participer aux processus démocratiques, créant un terreau fertile pour la violence, physique et numérique. Et le progrès technologique est devenu à la fois maître et serviteur. Loin de garantir des conditions équitables pour tous, il perpétue le racisme, le sexisme et toutes les autres formes de discrimination.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'Europe a besoin que chacun et chacune d'entre nous, indépendamment de ses origines ou de sa condition sociale, se sente en sécurité et soit en mesure d'apporter sa contribution en exploitant pleinement son potentiel. Le genre, l'appartenance ethnique, l'âge, la sexualité, le handicap ou les croyances ne devraient pas constituer des obstacles à la réussite ou à la participation à la société européenne.

Pourtant, en ce début d'année 2026, une femme est tuée toutes les 10 minutes dans le monde par une personne de son entourage. En Europe, une femme sur trois est victime de violence conjugale; une sur six subit des violences sexuelles. Et il ne s'agit là que des cas signalés.

Les femmes et les personnes issues de groupes minoritaires qui font de la politique ou qui jouent un rôle de premier plan sont délibérément prises pour cible en ligne. Des menaces de viol ou de meurtre ou d'autres formes de violence numérique ont poussé des personnes à quitter leur poste et en ont dissuadé d'autres, notamment des jeunes et des membres de minorités ethniques, de se présenter à des élections.

Mais les droits humains sont universels. Les mesures prises pour tirer vers le haut les personnes les plus menacées ne diminuent pas pour autant les droits d'autres personnes; cela renforce au contraire la cohésion et la sécurité démocratique, car la démocratie repose sur une représentation équitable et sur la participation de toutes et de tous. Lorsque les femmes, les enfants, les minorités ou d'autres groupes se heurtent à des obstacles en raison de la discrimination, de la haine ou de la violence, leur exclusion porte atteinte à l'égalité des chances, sape la confiance dans les institutions et alimente la polarisation et la radicalisation.

Le Conseil de l'Europe prend des initiatives pour lutter contre les stéréotypes, les biais algorithmiques, le discours de haine et la désinformation en ligne. Il agit en partenariat avec les autorités de régulation, les organismes de promotion de l'égalité, la société civile et les acteurs de la tech pour transformer l'espace numérique et en faire un vecteur d'égalité et de participation ouverte, comme il devrait l'être.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210, Convention d'Istanbul) renforce le cadre d'action collectif de l'Organisation pour protéger les femmes et mettre fin à la discrimination. Le Conseil de l'Europe travaille avec tous les acteurs pertinents pour battre en brèche les discours fallacieux sur le but de la Convention d'Istanbul. La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197) offre des normes et des orientations pour protéger les personnes contre la traite et l'exploitation.

Le Conseil de l'Europe s'emploie à préserver la langue et la culture, à protéger les groupes ethniques et religieux et à prévenir la violence en général, y compris les violences faites aux femmes, aux enfants, aux Roms et Gens du voyage, et aux personnes LGBTI. Le Secrétaire Général a nommé une Représentante spéciale sur l'antisémitisme, la haine antimusulmane et toute forme d'intolérance religieuse.

L'Organisation fournit des orientations et des cadres juridiques pour la participation des jeunes et apporte un soutien sous différentes formes (activités de formation et de renforcement des capacités, financements spécifiques, consultations régulières et suivi).

Le Conseil de l'Europe définit des normes pour favoriser la liberté académique, l'inclusion des personnes en situation de handicap et la participation politique des femmes, des filles, des Roms et Gens du voyage et des jeunes, avec le concours actif de la société civile. La protection des enfants est assurée grâce à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201).

Ne pas promouvoir l'égalité et l'inclusion, c'est faillir à la population tout entière. Chaque voix mérite non seulement d'être entendue, mais doit être entendue, car cela permet de comprendre les besoins de la collectivité et de les satisfaire. La sécurité démocratique ne peut être dissociée des droits humains et c'est pourquoi ils sont consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme. C'est aussi pourquoi le Conseil de l'Europe ne cessera jamais de se mobiliser pour les protéger et les promouvoir.

Pilier 1 – Apprendre et pratiquer la démocratie

Pour assurer l'égalité dans la pratique, il faut aller au-delà des garanties juridiques et ancrer l'égalité dans les institutions, dans les comportements et dans les interactions quotidiennes au sein de la société.

Renforcer l'éducation en tant que levier d'égalité

L'éducation est essentielle pour ancrer l'égalité dans la vie démocratique. Elle donne aux apprenants les moyens de participer sur un pied d'égalité et favorise le respect de la diversité et l'inclusion à un stade précoce. Le Conseil de l'Europe soutient cette approche en aidant les États membres à placer davantage leurs systèmes éducatifs sous le signe de l'inclusivité et de l'égalité. Ses travaux sur l'éducation à la citoyenneté démocratique, comme le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie⁷⁹ et l'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté⁸⁰, fournissent une base pour favoriser une culture de l'inclusion grâce à une perspective de formation tout au long de la vie. Cela comprend des initiatives ciblées sur l'enseignement et la formation professionnels⁸¹, où les apprenants sont exposés au risque d'exclusion, et sur l'éducation et la prise en charge de la petite enfance, qui aide à promouvoir l'égalité dès le plus jeune âge.

Une action spécifique est menée pour intégrer l'égalité dans les politiques et les pratiques. Cela comprend des instruments tels que la *Boîte à outils pour une culture scolaire inclusive et démocratique*, qui fournit des orientations pratiques pour favoriser l'inclusion des élèves issus de minorités ethniques ou en situation de handicap et la participation des apprenants⁸², et un tableau de bord (« carte d'évaluation ») de l'égalité de genre dans l'éducation. Cette dernière activité, lancée récemment, vise à offrir aux États membres un outil concret d'autoévaluation de la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation⁸³.

De récentes initiatives renforcent les efforts déployés en ce sens. L'outil d'enquête, de réflexion et de planification pour une éducation plurilingue et interculturelle⁸⁴ aide les établissements scolaires à intégrer des approches inclusives dans l'enseignement au quotidien, tandis que le projet « Autonomiser les apprenant-es de langues – Un manifeste de la motivation pour la Journée européenne des langues »⁸⁵ promeut l'inclusion linguistique et la capacité d'agir des apprenants, c'est-à-dire leur capacité à devenir acteurs de leur propre apprentissage. Des initiatives telles que l'expérimentation de la politique romani plurilingue⁸⁶ – un

79. Conseil de l'Europe, « Exemples de politiques et de pratiques dans l'enseignement et la formation professionnels », <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/>.

80. Conseil de l'Europe, « Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté », <https://www.coe.int/fr/web/education/european-space-for-citizenship-education1>.

81. Conseil de l'Europe, « Enseignement et formation professionnels », <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/vocational-education-and-training1>.

82. Conseil de l'Europe, *Boîte à outils pour une culture scolaire inclusive et démocratique*, <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/toolkit-for-an-inclusive-and-democratic-school-culture>.

83. Conseil de l'Europe, « Deuxième réunion du groupe de travail sur la carte d'évaluation de l'égalité de genre dans l'éducation », <https://www.coe.int/fr/web/education/-/second-meeting-of-the-gender-equality-in-education-scorecard-working-group>.

84. « Le Conseil de l'Europe lance un nouvel outil d'enquête et une boîte à outils pour renforcer l'éducation plurilingue et interculturelle », <https://www.coe.int/fr/web/education/-/council-of-europe-launches-new-survey-tool-and-policy-toolbox-to-strengthen-plurilingual-and-intercultural-education>.

85. Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe, Un manifeste de la motivation pour la Journée européenne des langues, <https://edl.ecml.at/fr/About-the-day/Motivation-manifesto>.

86. Conseil de l'Europe, « L'expérimentation de la politique romani plurilingue », <https://www.coe.int/fr/web/language-policy/romani>.

programme axé sur l'intégration de l'histoire des Roms et des Gens du voyage dans l'enseignement⁸⁷ – et les lignes directrices politiques révisées s'attaquent aux inégalités structurelles qui affectent les Roms et d'autres groupes linguistiques minoritaires. Elles sont complétées par des actions qui visent à soutenir l'éducation inclusive pour tous à l'école en luttant contre les discours anti-droits et le harcèlement des élèves LGBTI en milieu scolaire.

Autonomiser les jeunes pour favoriser leur participation démocratique

Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe s'attache à doter les jeunes des compétences nécessaires pour participer activement à la vie démocratique et savoir reconnaître et lutter contre la discrimination sous toutes ses formes, notamment par le biais du travail de jeunesse, de l'apprentissage non formel et des approches menées par les pairs.

Ces travaux s'inscrivent dans un cadre cohérent pour l'éducation aux droits humains et la participation démocratique. Cela inclut la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH)⁸⁸, le Programme d'éducation aux droits humains pour les jeunes, le développement constant de la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes grâce aux stages de formation Repères et aux formations nationales et régionales fondées sur le manuel Repères⁸⁹, y compris par le biais de sa traduction dans les langues nationales.

Le Programme d'éducation aux droits humains pour les jeunes du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)⁹⁰ amplifie cette action en renforçant la capacité des jeunes à agir en faveur des droits humains grâce à des cours en ligne et à l'apprentissage par les pairs. Il permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires sur les normes relatives aux droits humains et favorise un modèle de formation en cascade : les tuteurs formés au programme transmettent les connaissances et mettent en œuvre des activités d'éducation aux droits humains dans leurs communautés.

Ces initiatives répondent à un enjeu démocratique pressant : faire en sorte que les jeunes sachent reconnaître le sexisme, le racisme, l'antitsiganisme, les discours anti-LGBTI et d'autres formes de discrimination intersectionnelle et puissent y résister. En faisant de l'éducation aux droits humains une compétence démocratique fondamentale, le secteur jeunesse traduit les principes d'égalité dans la réalité : il en fait une expérience vécue et une pratique collective.

Renforcer la participation inclusive et l'appartenance démocratique

L'égalité n'est pas uniquement faite de garanties juridiques. Elle est également déterminée par la mesure dans laquelle les individus peuvent prendre part à la vie démocratique, être représentés et développer un sentiment d'appartenance. Le Conseil de l'Europe encourage des approches participatives qui ancrent l'égalité dans la pratique. Dans le cadre de la Convention de Faro, l'accès au patrimoine culturel est une composante de l'inclusion démocratique. Cette approche sera renforcée par la future recommandation du Comité des Ministres sur le rôle de la culture et du patrimoine dans la promotion de l'égalité et de la non-discrimination.

À l'échelon local, le programme « Cités interculturelles » aide les autorités à évaluer et à renforcer les politiques inclusives dans la pratique. Il est complété par des actions de communication sur l'inclusion et par des initiatives en direction de groupes divers. Ces efforts sont la reconnaissance du fait que l'égalité est aussi façonnée par la gouvernance locale, par le discours public et par la pratique institutionnelle quotidienne. Cette action est prolongée par le déploiement d'une stratégie anti-rumeurs pour aider les pouvoirs publics et la société civile à déconstruire les stéréotypes et les préjugés envers les personnes LGBTI.

Des outils tels que le manuel sur la gouvernance démocratique et la participation des Roms et des Gens du voyage, de même que l'outil d'apprentissage par les pairs et d'évaluation comparative des stratégies d'inclusion, visent à traduire ces engagements en pratiques concrètes de gouvernance, de façon à réduire la sous-représentation et à renforcer la participation inclusive.

87. Conseil de l'Europe, « Programme de renforcement des capacités et outils d'appui à la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2020)2 sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques », <https://www.coe.int/fr/web/roma-and-travellers/capacity-building-programme-and-tools>.

88. Feuille de route pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits humains avec les jeunes, 2024-2028, <https://rm.coe.int/feuille-de-route-hre-2024-2028/1680ada598>.

89. Conseil de l'Europe, stages de formation Repères, <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-education-youth/living-compass> (en anglais).

90. Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, Programme d'éducation aux droits humains pour les jeunes, <https://www.coe.int/fr/web/north-south-centre/hey>.

Supprimer les obstacles structurels à la participation

La discrimination persistante, la violence et l'inégalité d'accès à la justice continuent à limiter la participation et à affaiblir la résilience démocratique. Pour s'attaquer de front à ces obstacles structurels, il faut aller au-delà de la protection juridique pour faire en sorte que les institutions aient les moyens de prévenir les inégalités, d'y faire face et d'y remédier dans la pratique. Le Conseil de l'Europe aide les États membres à renforcer leurs capacités en la matière.

La mise en œuvre de la Convention d'Istanbul reste le pivot des efforts déployés face à la violence à l'égard des femmes et ses conséquences sur leur participation, notamment pour celles qui se heurtent à des formes de discrimination multiple et intersectionnelle. Cette action est complétée par des outils pratiques⁹¹ et par des programmes ciblés de coopération visant à aligner les cadres nationaux sur les normes européennes.

Le Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit appuie le renforcement des capacités en fournissant des formations sur la lutte contre la discrimination, l'égalité de genre, l'accès à la justice et la lutte contre la haine et la violence. De nouveaux domaines de travail, comme le cours sur la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, abordent les risques émergents qui affectent de plus en plus la participation sur un pied d'égalité à la société et à la vie politique⁹².

Pilier 2 – Protéger la démocratie

Lorsque les femmes, les personnes appartenant à des minorités ou d'autres groupes sont confrontés à des obstacles en raison de la discrimination, de la haine ou de la violence, leur exclusion compromet l'égalité des chances, érode la confiance dans les institutions et peut alimenter la radicalisation.

Garantir l'égalité des droits grâce à la protection prévue par les traités et au suivi

Des normes contraignantes et des mécanismes de suivi restent essentiels pour garantir le respect de l'égalité dans la pratique. Cela fournit à la fois un cadre définissant les obligations de l'État et un moyen d'évaluer si tous les individus, y compris les membres des minorités, peuvent participer à la vie publique sur un pied d'égalité.

La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe jouent un rôle important à cet égard. Leurs cadres de suivi permettent d'examiner l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la vie publique, à la justice, à l'administration, aux services et aux médias ainsi que la participation culturelle ; les principes d'égalité sont traduits en obligations concrètes et en recommandations par pays. On obtient ainsi une mesure critique de la qualité démocratique.

Le septième cycle de suivi de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe porte sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre les discours de haine, les crimes de haine et les inégalités structurelles dans les domaines de l'éducation et de la santé. La mise à jour prochaine de la Recommandation de politique générale n° 10 de l'ECRI pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire renforcera la dimension préventive de la lutte contre le racisme et l'intolérance, tandis que l'intensification de la coopération avec les organismes nationaux de promotion de l'égalité favorise une mise en œuvre plus efficace des recommandations de l'ECRI au niveau national.

Lutter contre les discriminations, la haine et la violence

Face aux discriminations persistantes, à la haine et à la violence – amplifiées dans les environnements numériques –, il faut des réponses coordonnées et tournées vers l'avenir. Le Conseil de l'Europe soutient les États membres en fournissant des outils pratiques qui aident à renforcer la prévention, l'obligation de rendre compte et la protection, en ligne et hors ligne.

Cela inclut des travaux sur la discrimination intersectionnelle, le discours de haine, les crimes de haine et l'intelligence artificielle, dont une boîte à outils pour des mesures non juridiques pour prévenir et contrer le discours de haine, la version actualisée du manuel sur la répression des crimes de haine à l'égard des

91. Conseil de l'Europe, « Le Monténégro publie un manuel à l'usage des avocats qui fournissent une aide juridictionnelle gratuite aux victimes de violence domestique », <https://www.coe.int/en/web/podgorica/-/montenegro-publishes-handbook-for-lawyers-providing-free-legal-aid-to-victims-of-domestic-violence> (en anglais).

92. Conseil de l'Europe, « Des juges et des procureurs de toute l'UE se sont réunis en Belgique pour entamer une formation sur la violence à l'égard des femmes, y compris les formes facilitées par la technologie », <https://www.coe.int/fr/web/help/-/seminaire-lancement-cours-help-violence-a-l-egard-des-femmes-et-violences-domestique-ifj-coe-bruxelles-belgique>.

personnes LGBTI⁹³ et des orientations pour garantir le respect de l'égalité dans l'utilisation de l'IA. Un manuel à l'usage des procureurs et des services répressifs (à paraître) visera à renforcer la réponse pénale aux formes de discours de haine érigées en infractions pénales et à la violence motivée par la haine. La Convention d'Istanbul fixe des normes pour prévenir la violence à l'égard des femmes, protéger les femmes et poursuivre les auteurs de violences qui sont applicables y compris en ligne et dans les environnements numériques. Ces normes offrent un cadre juridique novateur et des orientations aux responsables de l'élaboration des politiques et aux procureurs⁹⁴.

Le suivi de la recommandation du Comité des Ministres relative à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre⁹⁵ met en lumière l'évolution des risques, notamment la montée des discours anti-genre et anti-LGBTI. La recommandation a été récemment complétée par l'adoption du premier instrument juridique international complet spécifiquement dédié à la protection et à la promotion des droits humains des personnes intersexes⁹⁶. La future stratégie pour l'égalité des droits des personnes LGBTI (2027-2032) devrait fournir des réponses stratégiques plus structurées et tournées vers l'avenir⁹⁷. Sur la base d'une étude sur la discrimination intersectionnelle⁹⁸, le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion du Conseil de l'Europe travaille à l'élaboration d'un instrument sur ce thème.

Les efforts portent aussi sur la discrimination dans la sphère numérique, avec l'élaboration d'outils pour lutter contre la haine en ligne, assurer la non-discrimination dans les systèmes algorithmiques et renforcer la responsabilité des acteurs concernés. Les travaux concernant l'égalité de genre complètent cette approche en se penchant sur l'émergence de nouvelles barrières à la participation. La récente Recommandation du Comité des Ministres sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie préconise des réponses juridiques et institutionnelles plus efficaces, notamment par le biais d'approches centrées sur les victimes et tenant compte des traumatismes⁹⁹. L'accent mis par la recommandation sur « l'obligation de rendre des comptes » (ou « responsabilisation ») reflète le travail conjoint d'experts et expertes des questions de genre et en droit pénal¹⁰⁰.

Prévenir et combattre toutes les formes d'intolérance religieuse

Avec la nomination en décembre 2025 de la Représentante spéciale du Secrétaire Général sur l'antisémitisme, la haine antimusulmane et toute forme d'intolérance religieuse, le Conseil de l'Europe réaffirme sa détermination à lutter contre l'intolérance religieuse et à réagir face aux risques qu'elle pose pour la résilience démocratique¹⁰¹. En s'appuyant sur la Convention européenne des droits de l'homme et les normes existantes¹⁰², la Représentante spéciale renforce le dialogue et la coopération avec les États membres et les acteurs pertinents, tout particulièrement les envoyés spéciaux nationaux et internationaux, en vue d'assurer les conditions qui permettent aux individus et aux groupes de vivre ensemble dans leur diversité.

93. Conseil de l'Europe, « Policing hate crime against LGBTI persons : training for a professional police response » [Répression des crimes de haine à l'égard des personnes LGBTI : formation pour une réponse policière professionnelle], 2025, <https://rm.coe.int/prems-020325-gbr-2575-policing-hate-crime-web-final-2755-5061-3516-1/488010e373> (en anglais).

94. Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), Recommandation générale n° 1 sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes.

95. Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, <https://www.coe.int/fr/web/sogi/rec-2010-5>.

96. Recommandation CM/Rec(2025)7 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'égalité des droits des personnes intersexes et son exposé des motifs, <https://search.coe.int/cm?i=091259488028b95b>.

97. Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles (ADI-SOGIESC), <https://www.coe.int/fr/web/sogi/committee-adi-sogiesc>.

98. Conseil de l'Europe, CDADI, « Prévenir et combattre la discrimination intersectionnelle en Europe : un modèle de changement », <https://rm.coe.int/feasibility-study-on-preventing-and-combating-intersectional-discrimin/48802a9b70>.

99. Conseil de l'Europe, « L'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie : une nouvelle recommandation du Conseil de l'Europe », <https://www.coe.int/fr/web/cdpc/-/accountability-for-technology-facilitated-violence-against-women-and-girls-new-council-of-europe-recommendation>.

100. Travaux menés sous l'égide de la Commission pour l'égalité de genre et du Comité européen pour les problèmes criminels.

101. Conseil de l'Europe, « La nouvelle Représentante spéciale du Conseil Général du Conseil de l'Europe sur l'antisémitisme, la haine antimusulmane et toute forme d'intolérance religieuse prend ses fonctions », <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/new-special-representative-of-the-council-of-europe-secretary-general-on-antisemitism-anti-muslim-hatred-and-all-forms-of-religious-intolerance-starts-her-mandate>.

102. Voir notamment la Recommandation de politique générale n° 5 de l'ECRI (révisée) sur la prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination envers les musulmans, <https://www.coe.int/fr/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/recommendation-no.5> et la Recommandation de politique générale n° 9 (révisée) de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'antisémitisme, <https://www.coe.int/fr/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/recommendation-no.9>.

La Représentante spéciale est chargée de piloter la coopération avec les gouvernements, les partenaires internationaux, les communautés religieuses et la société civile afin d'intensifier le dialogue, d'améliorer la coordination et de promouvoir la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe. Dans le cadre de cette mission, elle s'attachera notamment à soutenir le dialogue interreligieux, à entretenir la mémoire de l'Holocauste par le biais de l'éducation et d'actions en direction des jeunes et à identifier de nouvelles pistes d'action face à des formes d'intolérance religieuse qui sont en constante évolution, y compris en ligne, tout en renforçant le pluralisme, la tolérance et le respect mutuel en tant que composantes fondamentales du Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe.

Protéger les catégories exposées à des inégalités structurelles

Des inégalités structurelles persistantes continuent à limiter la participation et à affaiblir la résilience démocratique. Face à ces enjeux, des réponses ciblées et différenciées s'imposent pour faire en sorte que les personnes les plus exposées à la discrimination puissent accéder pleinement à leurs droits et participer à la vie publique.

Les travaux du Conseil de l'Europe en faveur de l'inclusion des Roms et des Gens du voyage abordent l'exclusion scolaire, la sous-représentation et l'antitsiganisme dans le cadre d'initiatives en matière d'éducation inclusive, de participation et de renforcement des capacités institutionnelles. Les activités relatives aux migrations et aux personnes réfugiées montrent que les obstacles liés au statut juridique, à l'accès aux services et à la participation compromettent l'inclusion ; elles soutiennent par conséquent des approches de l'intégration davantage fondées sur les droits.

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe complète ces efforts en se penchant sur la situation des groupes vulnérables – Roms et Gens du voyage, migrants, personnes LGBTI et personnes âgées notamment – et explore les liens entre les expériences vécues par les individus et des schémas structurels plus larges.

L'action menée pour lutter contre la traite des êtres humains ajoute une dimension critique en s'attaquant à l'exploitation à la croisée du genre, des migrations et de la criminalité organisée, et en renforçant la reconnaissance de ce phénomène comme une atteinte grave à l'égalité des droits grâce aux activités de surveillance et de suivi dans le cadre de la coopération.

Renforcer les garanties institutionnelles pour assurer l'égalité des droits

Pour assurer l'égalité des droits dans la pratique, il faut des institutions qui soient non seulement à l'écoute et promptes à réagir, mais encore capables d'anticiper et de combattre les nouveaux visages de la discrimination. Renforcer les garanties institutionnelles est donc crucial pour soutenir la résilience démocratique.

L'exécution des arrêts de la Cour joue un rôle essentiel pour impulser des réformes structurelles dans des domaines tels que la détention, la migration, l'accès aux services et la protection contre la discrimination. Les travaux du Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE), notamment son Avis n° 20 sur la diversité et l'inclusion dans les ministères publics, pointent la nécessité de faire en sorte que les ministères publics soient capables de s'attaquer aux schémas discriminatoires traversant les sociétés plurielles¹⁰³.

Le contrôle des lieux de privation de liberté et des établissements de soins renforce encore ces garanties, en accordant une attention particulière au traitement des femmes et des groupes vulnérables. Ces évaluations portent sur des aspects cruciaux pour l'égalité dans des contextes où les personnes sont particulièrement dépendantes de la protection de l'État.

La Commission de Venise du Conseil de l'Europe contribue à inscrire les considérations relatives à l'égalité dans le cadre de l'État de droit, notamment par le biais de la mise à jour de la liste des critères de l'État de droit¹⁰⁴.

Les orientations sur les programmes de désengagement et de réinsertion des femmes ayant des liens avec le terrorisme soulignent l'importance de garantir les normes en matière d'égalité et de droits humains y compris dans des environnements complexes et hautement sécurisés¹⁰⁵.

103. Conseil de l'Europe, Avis n° 20 (2025) du CCPE sur la diversité et l'inclusion dans les ministères publics, <https://rm.coe.int/avis-n-20-2025-du-ccpe/488028f8f8>.

104. Commission de Venise du Conseil de l'Europe, Mise à jour de la liste des critères de l'État de droit, [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD\(2025\)002-f](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD(2025)002-f).

105. Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT), Lignes directrices relatives aux programmes de désengagement et de réinsertion des femmes ayant des liens avec le terrorisme, <https://search.coe.int/cm?i=091259488029c42d>.

Pilier 3 – Innover pour la démocratie

Face aux évolutions des discriminations, une gouvernance adaptative s'impose. Cela requiert des outils pour inscrire l'égalité dans l'élaboration des politiques et la participation, favoriser l'approche intégrée de l'égalité et relever les nouveaux défis qui apparaissent, comme les biais algorithmiques et la haine en ligne.

Inscrire l'égalité dans la conception des politiques et dans la gouvernance

Faire progresser l'égalité requiert de dépasser une approche purement réactive de la protection pour aller vers des approches systémiques, fondées sur l'anticipation, intégrant l'égalité dans tous les domaines de gouvernance. L'idée-force de ce pilier est d'ériger l'égalité en principe directeur de la conception des politiques, pour faire en sorte que les institutions et les politiques publiques cherchent activement à prévenir les résultats discriminatoires, plutôt que de prendre des mesures a posteriori pour y remédier.

Le Conseil de l'Europe soutient cette réorientation par des outils qui permettent la mise en œuvre opérationnelle de l'approche intégrée de l'égalité dans l'ensemble des secteurs. Le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion travaille ainsi à l'élaboration d'un guide sur l'approche intégrée de l'égalité et d'une liste de contrôle en vue de renforcer la capacité des pouvoirs publics à identifier les effets discriminatoires et à y remédier dans tous les domaines d'action. La boîte à outils annoncée pour la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres sur l'égalité et l'intelligence artificielle étendra cette approche au domaine du numérique. Cela permettra d'évaluer les systèmes algorithmiques et l'usage de l'IA dans la fonction publique à l'aune des normes en matière d'égalité. Des orientations stratégiques et des travaux d'analyse complémentaires aident en outre les autorités et les organismes de promotion de l'égalité à prévenir la discrimination algorithmique et à y remédier de manière effective.

Les actions du Conseil de l'Europe renforcent aussi la participation inclusive dans les processus politiques. À cet égard, il convient de citer le manuel sur la gouvernance démocratique et la participation des Roms et des Gens du voyage (à paraître) et le programme des Écoles politiques roms¹⁰⁶. Parallèlement à cela, l'étude de faisabilité proposée concernant un instrument international contraignant sur le discours de haine et les crimes de haine rendra compte d'une évaluation prospective sur la question de savoir si les cadres existants sont toujours appropriés face aux risques en forte évolution induits par la technologie¹⁰⁷.

Aborder les nouveaux visages des inégalités

L'évolution rapide de la société et des technologies redéfinit les contours de l'inégalité et requiert des réponses davantage axées sur l'anticipation et l'adaptation. Ce pilier met l'accent sur les risques émergents, particulièrement en ce qui concerne l'égalité de genre, les droits des enfants, les droits des personnes LGBTI et l'impact de la transformation numérique sur la participation et la protection.

Dans le domaine de l'égalité de genre, les travaux actuels visent à renforcer les cadres favorisant une participation équilibrée à la vie politique et publique, notamment grâce à une prochaine étude sur la participation des femmes et des hommes. Ces activités sont complétées par des initiatives abordant de nouvelles formes d'exclusion. Il est ainsi prévu d'élaborer une boîte à outils sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie et une boîte à outils pour promouvoir des récits positifs autour de l'égalité de genre. Tous ces efforts reflètent une prise de conscience croissante de ce que l'égalité entre les femmes et les hommes est un impératif démocratique et sécuritaire, tout particulièrement dans les environnements numériques où la participation des femmes est de plus en plus contestée¹⁰⁸.

Le secteur des droits de l'enfant combine des outils sur la justice adaptée aux enfants et sur la participation et l'action en direction des enfants victimes avec des orientations, notamment sur les droits des enfants et les réseaux sociaux (à venir). Cela reflète un changement d'approche : les enfants sont désormais reconnus comme des détenteurs de droits dont la participation doit être activement encouragée dans les systèmes judiciaires, les cadres d'intervention et les environnements numériques. Un outil d'évaluation de la justice

106. Conseil de l'Europe, Écoles politiques roms, <https://www.coe.int/fr/web/roma-and-travellers/roma-political-schools>.

107. Conseil de l'Europe, « Lacunes et politiques en matière de discrimination fondée sur l'IA et les algorithmes en Europe », <https://www.coe.int/fr/web/inclusion-and-antidiscrimination/-/gaps-and-policies-in-ai-and-algorithm-driven-discrimination-in-europe>.

108. Conseil de l'Europe, « Devant la Commission de la condition de la femme de l'ONU, à New York, le Secrétaire Général affirme que l'égalité de genre est un impératif de sécurité démocratique », <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/secretary-general-highlights-gender-equality-as-a-democratic-security-imperative-at-the-un-commission-on-the-status-of-women-in-new-york>.

adaptée aux enfants, élaboré conjointement avec l'Union européenne, a été lancé récemment pour aider les États membres à évaluer et à améliorer l'accessibilité et la réactivité de leurs systèmes judiciaires¹⁰⁹.

La future stratégie pour l'égalité des droits des personnes LGBTI (2027-2032) abordera les défis en matière de non-discrimination et d'égalité dans les espaces numériques, y compris ceux liés à l'intelligence artificielle et à d'autres technologies émergentes¹¹⁰.

Favoriser un renouveau de la participation démocratique et la responsabilité

Le Conseil de l'Europe impulse des approches qui élargissent la participation tout en renforçant l'obligation de rendre des comptes.

La version révisée de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, élaborée à l'initiative du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe en concertation avec le Conseil mixte sur la jeunesse et adoptée en mars 2026 par le Comité des Ministres, va être mise en œuvre. Il est attendu des collectivités locales qu'elles prennent des mesures concrètes pour améliorer la participation de jeunes issus de tous les milieux. S'agissant de la démocratie délibérative, la réflexion entamée sur un mécanisme de vérification et contrôle (*vetting*) vise à assurer que les processus participatifs soient inclusifs et ne reproduisent pas les inégalités existantes.

Renforcer l'inclusion dans l'innovation démocratique

L'innovation en matière de gouvernance démocratique doit inclure des garanties afin d'assurer que les approches participatives et les approches de gouvernance renforcent l'égalité, l'inclusion et la représentation. Cette démarche est soutenue par les initiatives du Conseil de l'Europe qui intègrent l'inclusion dans la pratique institutionnelle.

L'axe de travail sur l'intégration des perspectives des jeunes¹¹¹ cherche à inscrire la participation des jeunes dans les processus décisionnels au-delà de la simple consultation; il s'agit d'aller vers leur inclusion structurelle. De même, le programme des Écoles politiques roms¹¹² soutient le développement à long terme des capacités de leadership, renforçant ainsi la représentation et la participation dans des communautés historiquement exclues de la vie politique.

109. « Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne lancent un outil d'évaluation pour la justice adaptée aux enfants », <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/how-can-europe-become-a-champion-of-child-friendly-justice->.

110. Conseil de l'Europe, ADI-SOGIESC, <https://www.coe.int/fr/web/sogi/committee-adi-sogiesc>.

111. 10^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la Jeunesse – Résolution sur le Cadre de référence du Conseil de l'Europe sur la perspective de la jeunesse, <https://rm.coe.int/resolution-on-the-coe-reference-framework-on-a-youth-perspective-w-app/488028cf73>.

112. Conseil de l'Europe, Écoles politiques roms, <https://www.coe.int/fr/web/roma-and-travellers/roma-political-schools>.

ACTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE ET NOUVELLES ORIENTATIONS DÉCOULANT DU PACTE

	Domaine thématique	Travaux en cours	Activités prévues	
PILIER 1 – APPRENDRE ET PRATIQUER LA DÉMOCRATIE	Éducation, sensibilisation et culture des droits humains	▶ Initiatives en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique; Boîte à outils pour une culture scolaire inclusive et démocratique; initiatives en matière d'éducation plurilingue et interculturelle; programmes d'éducation aux droits humains (Repères, stages de formation Repères)	Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté; tableau de bord de l'égalité de genre; poursuite du développement des programmes d'éducation aux droits humains	NOUVELLES ORIENTATIONS ET ACTIONS DÉCOULANT DES CONSULTATIONS AUTOUR DU PACTE <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer l'éducation à la citoyenneté démocratique, et l'éducation et la sensibilisation aux droits humains, fondements d'une démocratie inclusive ▶ Promouvoir la participation des groupes exposés aux discriminations, en particulier les jeunes ▶ S'attaquer à la discrimination structurelle par le biais de l'éducation, de la culture et de la gouvernance locale ▶ Soutenir des discours inclusifs pour lutter contre la polarisation et l'exclusion
	Inclusion et participation des jeunes	▶ Initiatives portées par des jeunes; formation et renforcement des capacités pour la participation; soutien aux ONG de jeunesse	Expansion des programmes et outils pour la participation des jeunes	
	Outils pour l'égalité et l'inclusion	▶ Index des Cités interculturelles; outils pour la participation des Roms et des Gens du voyage; initiatives encourageant la participation politique	Outil d'apprentissage par les pairs et d'évaluation comparative des stratégies d'inclusion; initiatives favorisant l'intégration interculturelle	
	Culture, patrimoine et inclusion	▶ Convention de Faro; initiative « Libre de créer »; cadres de participation culturelle	Recommandation sur le rôle de la culture et du patrimoine dans la promotion de l'égalité et de la non-discrimination	
PILIER 2 – PROTÉGER LA DÉMOCRATIE	Lutte contre la discrimination et contrôle de l'égalité	▶ Cycle de suivi de l'ECRI; suivi de la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires; mise en œuvre des recommandations du CPT et exécution des arrêts de la Cour	Mise à jour des recommandations de politique générale sur le racisme et la discrimination	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaborer des orientations en vue d'assurer que les auteurs de violence facilitée par la technologie, y compris le harcèlement en ligne et la violence numérique reposant sur le genre, soient tenus de rendre des comptes ▶ Réaliser une étude de faisabilité sur un instrument contraignant relatif au discours de haine et aux crimes de haine, y compris en ligne ▶ Établir un mécanisme permettant d'identifier les menaces ou les violences à l'encontre de membres de la classe politique et d'assurer un suivi. Ce dispositif de veille sur les menaces et la violence ciblant les personnalités politiques doit accorder une attention particulière à la violence fondée sur le genre et aux actes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre des femmes et des groupes sous-représentés dans la vie publique ▶ Mettre en place une plateforme pour renforcer la protection et le soutien des défenseurs des droits humains, y compris les personnes qui agissent pour l'égalité, luttent contre la discrimination et œuvrent en faveur des droits des minorités ▶ Renforcer la protection contre les discriminations, le discours de haine et la violence ▶ Aborder les préjudices en ligne et les biais algorithmiques qui affectent l'égalité ▶ Protéger l'espace civique et les personnes qui défendent les droits humains ▶ Élaborer un instrument contraignant sur le discours de haine et les crimes de haine
	Égalité de genre et prévention de la violence à l'égard des femmes	▶ Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul; suivi de la mise en œuvre de la Convention contre la traite des êtres humains; protection contre la violence fondée sur le genre	Nouvelle recommandation et outils sur la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie	
	Discours de haine, crimes de haine et préjudices en ligne	▶ Outils pour combattre le discours de haine; IA et cadres de lutte contre la discrimination	Manuels et orientations à l'intention des services répressifs et des procureurs	
	Intégration des minorités et des groupes vulnérables	▶ Programmes en faveur des Roms et des Gens du voyage; protection des personnes migrantes ou réfugiées; travaux du Commissaire aux droits de l'homme sur les groupes vulnérables	Développement des stratégies d'intégration et outils pour des politiques ciblées	
	Espace civique et participation citoyenne	▶ Lignes directrices sur la participation aux élections; cadre de développement des organisations de la société civile; soutien des personnes qui défendent les droits humains	Cadres juridiques et cadres d'action pour l'espace civique	
PILIER 3 – INNOVER POUR LA DÉMOCRATIE	Approche intégrée de l'égalité et outils de gouvernance	▶ Cadres d'intégration et outils de participation existants	Guide sur l'approche intégrée de l'égalité et liste de contrôle; boîtes à outils sur l'IA et l'égalité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Concevoir des outils pour aborder la discrimination dans les environnements numériques ▶ Renforcer l'égalité de genre et les droits des enfants dans les domaines d'action émergents ▶ Soutenir la gouvernance anticipative en matière d'égalité et de technologie ▶ Élaborer des mécanismes de démocratie délibérative
	Égalité de genre et nouvelles approches stratégiques	▶ Cadres existants pour l'égalité de genre	Études et boîtes à outils sur la participation politique des femmes et la violence numérique à leur encontre	
	Participation et droits des enfants	▶ Outils relatifs à la participation des enfants; cadres pour une justice adaptée aux enfants	Orientations stratégiques sur les droits des enfants et les réseaux sociaux	
	Participation et délibération démocratiques	▶ Mécanismes de participation des jeunes; initiatives de participation à l'échelon local	Cadres d'intégration des perspectives des jeunes et plans d'action	
	IA, égalité et intégrité démocratique	▶ Activités existantes sur l'IA et la non-discrimination	Outils pour des discours éthiques et fondés sur les droits; outils de gouvernance de l'IA	

CHAPITRE 4

PROTECTION DES ÉLECTIONS ET DES PROCESSUS DÉMOCRATIQUES

Introduction

Les élections libres et équitables sont le cœur de la démocratie.

Or, les élections sont menacées dans toute l'Europe. Les ingérences numériques, l'opacité du financement des campagnes, les entraves à la liberté de la presse, les attaques contre la société civile ainsi que l'exclusion des jeunes et des minorités sapent les fondements mêmes de la sécurité électorale et démocratique.

Le Conseil de l'Europe offre des moyens de lutter contre ces menaces et de protéger les processus électoraux.

Dans le monde actuel, les évolutions technologiques rapides permettent la manipulation à grande échelle de l'opinion publique, déforment la réalité et dénaturent l'information. Cette tendance, qui a des conséquences potentiellement graves pour la démocratie, a été observée lors d'élections récentes dans toute l'Europe. Alors que le Conseil de l'Europe œuvre à l'élaboration d'un nouvel instrument juridique visant à lutter contre la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, les programmes en cours fondés sur la Convention européenne des droits de l'homme continuent de protéger le choix démocratique.

Le Conseil de l'Europe envisage de créer une plateforme pour surveiller les violences et les discours de haine contre des responsables politiques, en vue de renforcer les réponses à ces menaces. Un tel outil, qui permettrait d'analyser les incidents, de signaler les tendances et de sensibiliser, pourrait aider les autorités à répondre aux risques pesant sur la participation politique.

En qualité d'organe essentiel du Conseil de l'Europe, la Commission de Venise émet des avis juridiques rapides, codifie les bonnes pratiques, oriente les réformes nationales et aide les juridictions sur tout le continent, notamment sur les nouveaux problèmes, tels que la manipulation électorale numérique et le recours à l'intelligence artificielle lors des campagnes.

Par l'intermédiaire de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le Conseil de l'Europe assure un suivi des élections nationales et locales, et élabore de bonnes pratiques. En s'intéressant particulièrement à la transparence et à la participation, l'Organisation assure la conformité avec les normes internationales en matière d'intégrité. Les projets de coopération électorale de l'Assemblée parlementaire apportent un soutien aux organes d'administration électorale sous la forme de formations pratiques, de conseils et d'échanges entre pairs. L'Organisation soutient également les observateurs indépendants, en renforçant leur statut et en traitant les nouvelles difficultés.

Dans toute l'Europe, les études récentes montrent que l'insatisfaction à l'égard de la démocratie progresse, en particulier chez les jeunes. Nous devons nous efforcer de gagner la confiance et d'encourager l'engagement civique. Les citoyens et citoyennes devraient avoir le sentiment de pouvoir participer, exprimer leur volonté et influencer les politiques publiques.

Le Conseil de l'Europe accorde une importance particulière à la «démocratie délibérative», une forme d'engagement qui permet aux citoyens et citoyennes de participer en dehors des urnes. Elle ne vise pas à concurrencer la démocratie représentative, mais à associer les gens ordinaires aux processus démocratiques, restaurant ainsi la confiance.

Le Conseil de l'Europe encourage les jeunes à participer aux élections, notamment en soutenant des projets pilotes d'abaissement de la majorité électorale. Le programme Jeunesse pour la démocratie mène des activités d'éducation civique et soutient les initiatives de plaidoyer et de mobilisation dirigées par des jeunes. Le Fonds européen pour la jeunesse finance des projets qui promeuvent la culture et la participation démocratiques. Enfin, la collaboration avec la société civile de la jeunesse renforce la pratique de la démocratie chez les jeunes.

Les financements politiques opaques, côté donateur ou bénéficiaire, érodent la confiance, faussent les processus démocratiques et engendrent de la corruption.

Le Conseil de l'Europe s'est engagé à lutter contre la corruption et à surveiller les financements des campagnes et les nouveaux risques, qui comprennent le détournement des technologies financières et les flux financiers illicites, la fraude, les cryptoactifs et la manipulation des médias sociaux. Des instruments tels que la Convention sur la cybercriminalité et la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat (STCE n° 226) sont essentiels pour protéger les processus électoraux.

Pour qu'il y ait une réelle compétition électorale, il faut un échange d'idées libre et franc, notamment dans les médias traditionnels et émergents.

Le Conseil de l'Europe promeut et protège la liberté d'expression et la liberté d'association grâce à diverses campagnes et lignes directrices. Le suivi des agressions contre des journalistes crée la sécurité indispensable à la diffusion exacte d'informations, qui permet aux citoyens et citoyennes d'être pleinement informés et impliqués dans le processus électoral.

Pilier 1 – Apprendre et pratiquer la démocratie

Les élections et leur intégrité ne sauraient être réduites à des règles et procédures. Elles reposent en fin de compte sur la capacité des citoyens et citoyennes à faire preuve d'esprit critique, à participer réellement et à avoir confiance dans le processus démocratique. Lorsque ces conditions se détériorent, même des cadres électoraux bien conçus peuvent devenir vulnérables. Ce pilier est axé sur le renforcement de la culture de la démocratie, de la participation et de la résilience face au désengagement.

Renforcer la culture électorale et les compétences démocratiques

Pour maintenir l'intégrité électorale, les citoyens et citoyennes doivent comprendre les processus électoraux et pouvoir y participer. Il est donc essentiel de renforcer la culture électorale et les compétences démocratiques pour garantir une réelle participation ainsi que la résilience face à la manipulation, à l'exclusion et au désengagement.

Le Conseil de l'Europe contribue à cet objectif en menant des activités ciblées en matière d'éducation civique et démocratique. La mise en place de programmes d'éducation à la démocratie locale à l'intention des jeunes apprenants dans le cadre d'une coopération entre le Congrès et le Service de l'éducation est une proposition qui vise à développer la compréhension dès le plus jeune âge en expliquant de manière simple les modalités d'élection des autorités locales et de prise de décisions, ainsi que l'influence des institutions publiques sur la vie quotidienne. Ces initiatives ont pour objectif de participer à la lutte contre le désengagement et la diffusion de discours populistes.

Ces activités sont renforcées par des outils tels que l'outil d'enquête pour la réflexion et la planification destiné au premier cycle du secondaire, conçu pour aider les responsables politiques et les autorités éducatives à examiner la manière dont l'éducation plurilingue et interculturelle est mise en œuvre dans la pratique¹¹³.

Réengager les jeunes dans les processus démocratiques

Pour maintenir la légitimité électorale, il convient de restaurer la confiance des jeunes en leur permettant réellement de participer et d'exercer une influence.

Le Conseil de l'Europe contribue à cet objectif en menant des initiatives ciblées dans le secteur de la jeunesse. L'axe de travail consacré à la revitalisation de la démocratie pluraliste soutient les structures de jeunesse démocratiques, les mécanismes de cogestion et de codécision, les activités de plaidoyer menées par des jeunes et les initiatives de participation en général. Ces efforts visent à répondre à la baisse de la confiance liée au populisme, au rétrécissement de l'espace civique et aux crises, telles que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine.

En complément, l'axe de travail consacré à l'intégration d'une perspective de la jeunesse¹¹⁴ vise à assurer la prise en compte des expériences et des attentes des jeunes dans les réponses institutionnelles au recul de la

113. Conseil de l'Europe, « Le Conseil de l'Europe lance un nouvel outil d'enquête et une boîte à outils pour renforcer l'éducation plurilingue et interculturelle », <https://www.coe.int/fr/web/education/-/council-of-europe-launches-new-survey-tool-and-policy-tool-box-to-strengthen-plurilingual-and-intercultural-education>.

114. 10^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la jeunesse, Résolution sur le Cadre de référence du Conseil de l'Europe sur la perspective de la jeunesse, <https://search.coe.int/cm/eng?i=091259488029c3e1>.

démocratie et au désengagement électoral. Ensemble, ces initiatives font de la participation des jeunes un élément clé du renouveau démocratique.

Les travaux du Conseil de l'Europe sur le vote à 16 ans¹¹⁵ font suite à la Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale¹¹⁶ et au programme Jeunesse pour la démocratie¹¹⁷ en matière de lutte contre la polarisation et de coexistence pacifique, et renforcent les possibilités d'engagement actif des jeunes.

Ces efforts visent à donner aux jeunes générations les moyens de participer de manière informée et critique, en renforçant la résistance à la manipulation et la crédibilité des processus électoraux.

Pilier 2 – Protéger la démocratie

L'intégrité électorale repose sur des cadres solides, crédibles et adaptables. Ce pilier consiste à renforcer les garanties, à remédier aux vulnérabilités et à veiller à ce que les élections se déroulent dans un climat de confiance. Il s'appuie sur les normes et les activités de suivi et de coopération du Conseil de l'Europe visant à atténuer les risques, notamment en matière d'intégrité des financements politiques, d'ingérences étrangères et de technologies numériques, tout en protégeant l'espace civique et la liberté des médias.

Protéger le cadre assurant l'intégrité électorale

Le cadre juridique et institutionnel est le fondement de l'intégrité électorale, et définit les normes et les garanties nécessaires pour faire face aux risques structurels et émergents. Les travaux de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, en particulier son Code de bonne conduite en matière électorale¹¹⁸, figurent parmi les principaux textes de référence. Les avis et rapports de la Commission de Venise aident les États membres à traiter des problèmes complexes et sensibles sur le plan politique, tels que les récents travaux sur l'annulation des résultats des élections¹¹⁹ et les réponses législatives à la corruption électorale¹²⁰.

Ces efforts sont renforcés par le suivi de l'exécution des arrêts de la Cour, qui garantit la protection effective des droits de vote, et par les travaux du Comité directeur pour les droits humains (CDDH) du Conseil de l'Europe sur le droit de vote et d'éligibilité¹²¹.

Protéger les élections contre la corruption, les ingérences et les menaces numériques

L'intégrité électorale repose de plus en plus sur la capacité des institutions à prévenir, détecter et combattre la corruption, le détournement des technologies financières et les flux financiers illicites, les ingérences étrangères et la manipulation par des moyens numériques. Il est essentiel de renforcer la résilience à ces risques pour préserver la compétition équitable et la confiance du public dans les processus électoraux.

La protection de l'intégrité électorale exige une plus grande transparence et une obligation de rendre compte en matière de financements politiques. Par l'intermédiaire de ses organes de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux – le GRECO et le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) –, le Conseil de l'Europe répond aux nouvelles vulnérabilités, qui comprennent les risques liés à l'intégrité et à la corruption au niveau infranational, ainsi que le recours aux outils numériques, les flux financiers transfrontières, les nouvelles formes d'opacité susceptibles de fausser la compétition électorale, et l'infiltration de produits du crime compromettant les institutions démocratiques.

115. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, « Le vote à 16 ans, Conséquences sur la participation des jeunes aux niveaux local et régional », <https://rm.coe.int/en-vote-at-16-a6-web-collection-elections-democratiques/1680a8781d>.

116. Voir <https://rm.coe.int/cg-2025-49-14finprov-en-european-charter-on-the-participation-of-young/488028e792>.

117. Conseil de l'Europe, Programme Jeunesse pour la démocratie, <https://www.coe.int/fr/web/youth/programme>.

118. Commission de Venise du Conseil de l'Europe, « Code de bonne conduite en matière électorale », <https://edoc.coe.int/fr/elections/12109-code-de-bonne-conduite-en-matiere-electorale.html>.

119. Commission de Venise du Conseil de l'Europe, « Rapport urgent sur l'annulation des résultats des élections par les cours constitutionnelles », <https://www.coe.int/fr/web/venice-commission/-/opinion-1218>.

120. Commission de Venise du Conseil de l'Europe, « République de Moldova – Avis sur la loi n° 100/2025 contenant un ensemble de modifications législatives visant à lutter contre la corruption électorale », <https://www.coe.int/fr/web/venice-commission/-/opinion-1253>.

121. Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, « Terms of reference of the Steering Committee for Human Rights », <https://rm.coe.int/terms-of-reference-of-the-steering-committee-for-human-rights-cddh-488029e9d5> (en anglais).

Ces initiatives sont complétées par des programmes de coopération ciblés, tels que les travaux en cours en République de Moldova, qui promeuvent une surveillance plus solide des financements politiques, le renforcement des capacités des autorités électorales et du système judiciaire et des mesures d'atténuation des risques, notamment de désinformation et d'achat de voix¹²².

La dimension numérique des menaces électorales fait l'objet d'une attention croissante. Le Comité d'experts sur la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger, qui travaille sous l'autorité du Comité européen pour les problèmes criminels du Conseil de l'Europe, a achevé son étude de faisabilité sur la manipulation de l'information et l'ingérence menées depuis l'étranger¹²³, tandis que les programmes de lutte contre la cybercriminalité du Conseil de l'Europe contribuent au renforcement des capacités en matière d'ingérence électorale¹²⁴ et traitent les implications de la cybercriminalité et des actifs virtuels pour les systèmes démocratiques et électoraux.

Le Congrès, l'Assemblée parlementaire et la Commission de Venise prévoient d'organiser un débat conjoint avec les États membres au Parlement espagnol au cours du deuxième semestre 2026 afin d'identifier les lacunes dans la législation et dans la pratique en matière de prévention des ingérences étrangères dans les élections et d'étudier des solutions possibles.

Renforcer l'observation électorale et la responsabilité démocratique

Pour qu'il y ait une réelle intégrité électorale, il faut non seulement des règles, mais aussi des mécanismes de contrôle et de responsabilité qui garantissent l'application des normes dans la pratique. Le Conseil de l'Europe promeut une approche multiniveaux particulière reposant sur un contrôle parlementaire, local et judiciaire.

Par l'intermédiaire de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et de la Commission de Venise, l'Organisation apporte une cohérence en matière de définition de normes, d'observation électorale, de contrôle et de coopération.

Les travaux de l'Assemblée parlementaire sur les élections en temps de crise, notamment sa proposition¹²⁵ de renforcement du cycle électoral au sein du Conseil de l'Europe¹²⁶, reflètent une approche plus intégrée et ouvrent la voie à une réflexion sur un nouvel instrument juridique consacré aux élections. Le Congrès complète ces initiatives par son rôle d'observation des élections infranationales, en examinant les conditions pratiques d'administration électorale et en formulant des recommandations de suivi. Les activités d'observation des élections du Congrès ont augmenté ces dernières années, et les États membres sont encouragés à continuer d'adresser des invitations pour ce type de missions. Le Congrès a également invité le Comité des Ministres à envisager d'étendre la protection du droit à des élections libres au niveau infranational.

Un débat conjoint sur les processus électoraux fiables et inclusifs coorganisé par le Congrès, l'Assemblée parlementaire et la Commission de Venise en avril 2026 a permis de recenser les principales difficultés et les potentielles solutions relatives à la protection des observateurs électoraux et, par conséquent, de l'intégrité du processus électoral.

Le Conseil de l'Europe s'intéresse également aux menaces qui sapent indirectement l'intégrité électorale, en particulier les violences et les discours de haine contre des responsables politiques. Ces pressions peuvent décourager la participation, limiter le pluralisme politique et affaiblir la compétition électorale. Des réflexions sont en cours pour mettre en place des mécanismes de suivi de ces risques, qui renforceraient l'intégrité des processus électoraux.

Garantir la participation inclusive et l'égalité d'accès aux processus électoraux

Pour assurer l'intégrité électorale, toutes les personnes doivent pouvoir participer sur un pied d'égalité, sans se heurter à des obstacles structurels ou pratiques. L'accès inclusif aux processus électoraux est donc essentiel à la légitimité et à la représentativité de la gouvernance démocratique. Le Conseil de l'Europe contribue

122. Conseil de l'Europe, « Improving electoral practice in the Republic of Moldova (IEPRM), 2025-2028 », <https://www.coe.int/en/web/chisinau/improving-electoral-practice-in-the-republic-of-moldova-ieprm-2025-2028> (en anglais).

123. Voir <https://rm.coe.int/2024-2027-tor-pc-fimi-eng-extract-from-cm-2025-131-addfinal-2788-3377-4880297861> (en anglais).

124. Conseil de l'Europe, « CyberEast+ : Countering election interference : cyber exercise and crisis communication in practice for Ukrainian election and cybersecurity professionals », <https://www.coe.int/en/web/cybercrime/-/countering-election-interference-cyber-exercise-and-crisis-communication-in-practice-for-ukrainian-election-and-cybersecurity-professionals> (en anglais).

125. Conseil de l'Europe, Résolution 2636 (2026) de l'Assemblée parlementaire, « Les élections en temps de crise », <https://pace.coe.int/fr/files/35846/html>.

126. Le Cycle électoral au sein du Conseil de l'Europe, <https://www.coe.int/fr/web/elections/electoral-cycle>.

à cet objectif au moyen de cadres de suivi fondés sur les traités, qui évaluent la participation des personnes appartenant à des minorités nationales aux processus électoraux et à la vie politique, et renforcent ainsi l'égalité, la représentation et l'inclusion.

Assurer la parité

La Déclaration de Reykjavik a réaffirmé l'engagement en faveur d'une participation pleine, égale et effective des femmes aux processus décisionnels publics et privés. Dans ce domaine, les travaux de la Commission pour l'égalité de genre visent notamment à mettre en avant les bonnes pratiques en matière de participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision, et à mieux protéger les femmes politiques contre la violence facilitée par la technologie¹²⁷.

En complément de cette approche, des Lignes directrices sur le renforcement de la participation aux élections des jeunes, des femmes et des filles et des personnes exposées à la discrimination¹²⁸ ont été élaborées, qui visent à aider les États membres à repérer et lever les obstacles à la participation afin de renforcer l'inclusivité et la crédibilité des processus électoraux.

Protéger l'environnement démocratique global entourant les élections

Les élections libres et équitables reposent sur un environnement démocratique propice, comprenant le respect des droits fondamentaux, un espace civique dynamique et des médias indépendants. Ces conditions doivent être protégées pour maintenir l'intégrité électorale et la confiance du public.

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe apporte un point de vue systémique en matière de résilience démocratique et d'intégrité électorale, notamment sur les effets de la désinformation, des contenus générés par l'IA et des ingérences étrangères. Ses travaux sur l'espace civique, le statut juridique des organisations de la société civile et la liberté des médias renforcent le rôle des acteurs de la société civile, des journalistes et des observateurs électoraux en tant que piliers essentiels du contrôle et de la responsabilité électorale.

Pilier 3 – Innover pour la démocratie

Face à l'évolution des menaces pesant sur l'intégrité électorale, il convient d'adopter des approches plus adaptatives et novatrices. Parallèlement à la démocratie représentative, les outils participatifs, délibératifs et technologiques peuvent permettre de renforcer la confiance et de remobiliser les citoyens et citoyennes, à condition qu'ils soient crédibles et aient un impact réel.

Ce pilier est axé sur l'élaboration d'approches de ce type, notamment de nouveaux mécanismes participatifs, de réponses aux risques liés au numérique et à l'IA et de pratiques institutionnelles innovantes qui renforcent la transparence, la responsabilité et la confiance du public.

Promouvoir de nouveaux outils de participation et de contrôle démocratique

Pour renouveler la participation démocratique, il convient d'adopter des approches plus participatives, délibératives et fondées sur des données en complément des institutions représentatives. Ce volet est axé sur l'élaboration d'outils qui renforcent la crédibilité, l'inclusivité et l'impact de l'engagement démocratique, contribuant ainsi à la confiance électorale et à l'ouverture des institutions.

Avec la contribution du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) du Conseil de l'Europe, le Congrès envisage de créer un nouveau mécanisme d'évaluation et de contrôle de la démocratie visant à évaluer la qualité et l'intégrité des processus délibératifs, en établissant une distinction entre la véritable participation et les approches symboliques ou sans lien solide avec la prise de décisions. Il est essentiel de garantir leur crédibilité pour rétablir la confiance dans les institutions démocratiques.

L'édition 2025 du hackathon du Conseil de l'Europe a rassemblé de jeunes innovateurs de toute l'Europe pour élaborer des solutions pratiques visant à lutter contre la désinformation et à renforcer la résilience

127. Étude à venir sur la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision publique et politique et Recommandation CM/Rec(2026)2 du Comité des Ministres aux États membres sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, <https://search.coe.int/cm?i=09125948802acd84>.

128. Conseil de l'Europe, « Des expert-e-s se réunissent pour débattre des normes démocratiques, une gouvernance de l'IA et une participation inclusive en Europe », https://www.coe.int/en/web/steering-committee-on-democracy/news/-/asset_publisher/8XAJHa67q5Sc/content/experts-gather-to-discuss-democratic-standards-ai-governance-and-inclusive-participation-in-europe.

démocratique. Les lauréats, les Fact-Checking Foxes (Italie), ont créé une plateforme pédagogique qui utilise de vraies actualités et de vraies affirmations publiées sur les médias sociaux pour apprendre aux usagers à repérer la désinformation. Grâce à une expérience ludique, les usagers jouent le rôle d'un vérificateur de faits, sont guidés par des indices, et obtiennent des réponses immédiates et fondées sur des données, y compris des informations juridiques et d'éducation aux médias.

Répondre aux risques engendrés par l'IA et aux autres risques électoraux numériques

Les technologies numériques et l'IA générative redéfinissent les processus électoraux, et créent à la fois de nouveaux risques et de nouvelles possibilités en matière de participation démocratique. Pour y répondre efficacement, il convient de passer d'une réglementation défensive à des approches qui s'appuient sur l'innovation pour promouvoir la transparence, la responsabilité et la confiance du public.

Le Conseil de l'Europe participe à cette démarche en élaborant un instrument sur l'innovation d'intérêt public dans le domaine de l'IA générative, qui vise à promouvoir les utilisations de l'IA respectueuses des droits dans les processus démocratiques, notamment les élections et la participation civique. En s'intéressant à la manière dont la technologie peut renforcer l'engagement démocratique, ces travaux reflètent une approche plus proactive de l'intégrité électorale.

Le Forum mondial de la démocratie offre un espace pour explorer les implications de l'IA pour la gouvernance démocratique, tandis que les travaux en cours du Congrès sur un Tableau de bord d'alerte sur les risques concernant la démocratie locale et régionale¹²⁹ visent à intégrer des indicateurs numériques et reposant sur l'IA aux systèmes d'alerte précoce. Cette démarche est particulièrement pertinente à l'échelle infranationale, où les nouveaux risques peuvent apparaître en premier et où la résilience institutionnelle et la confiance du public peuvent être plus fragiles.

Étendre l'innovation à la justice, à l'administration publique et à la mise en œuvre des droits

Il est essentiel d'adapter les institutions démocratiques aux évolutions technologiques pour maintenir la confiance dans les processus électoraux et la gouvernance démocratique. Ce volet est axé sur le renforcement des capacités des systèmes judiciaires et des administrations publiques à s'adapter à la transformation numérique de manière à favoriser la transparence, la responsabilité et la participation.

Le Conseil de l'Europe soutient cette démarche grâce à des initiatives qui modernisent les services publics et renforcent la maîtrise du numérique, promouvant ainsi des institutions plus transparentes et plus réactives, essentielles à la confiance de la population dans les processus électoraux.

Des innovations relatives à la mise en œuvre des normes de protection des droits humains sont en cours. Une initiative numérique visant à faciliter le suivi de l'exécution des arrêts de la Cour est en cours de développement pour améliorer la transparence et l'efficacité, renforçant ainsi la confiance envers le cadre juridique régissant les droits électoraux. Des initiatives de sensibilisation aux droits numériques complètent ces efforts, telles que les ressources du programme HELP sur l'intelligence artificielle et les droits humains¹³⁰, les droits de l'enfant dans l'environnement numérique, l'accès à la justice dans l'environnement numérique et la protection des données et de la vie privée. Ces outils permettent de mieux préparer les citoyens et citoyennes et les institutions à faire face aux risques numériques qui compromettent de plus en plus la participation électorale et l'engagement démocratique.

129. Voir <https://rm.coe.int/terms-of-reference-for-a-committee-activities-mon/48802a9a4b>.

130. « Council of Europe HELP course on artificial intelligence and human rights launched for judges and prosecutors », <https://www.coe.int/en/web/kyiv/-/council-of-europe-help-course-on-artificial-intelligence-and-human-rights-launched-for-judges-and-prosecutors> (en anglais).

ACTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE ET NOUVELLES ORIENTATIONS DÉCOULANT DU PACTE

	Domaine thématique	Travaux en cours	Activités prévues	
PILIER 1 – APPRENDRE ET PRATIQUER LA DÉMOCRATIE	Éducation civique et électorale	▶ Programme Jeunesse pour la démocratie; outils d'éducation civique; initiatives démocratiques menées par des jeunes	Éducation à la démocratie locale à l'intention des jeunes apprenants	NOUVELLES ORIENTATIONS ET ACTIONS DÉCOULANT DES CONSULTATIONS AUTOUR DU PACTE <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer l'éducation civique et électorale pour l'ensemble des groupes d'âge ▶ Mettre en place des programmes s'attaquant aux obstacles structurels à la participation politique ▶ Lutter contre la polarisation et la désinformation nuisant à l'engagement démocratique
	Participation et engagement démocratique des jeunes	▶ Jeunesse – structure de cogestion; instruments relatifs à la participation des jeunes; activités de plaidoyer et de mobilisation menées par des jeunes	Perfectionnement des cadres de participation des jeunes; initiatives sur le vote à 16 ans	
	Participation et représentation inclusives	▶ Initiatives encourageant la participation des Roms et des Gens du voyage; Index des cités interculturelles; méthodologies d'inclusion locale; parité et intégration de la perspective d'égalité de genre	Outils d'approche intégrée de l'égalité; manuels de participation pour les groupes sous-représentés	
	Lutte contre la polarisation et la désinformation	▶ Méthodologies visant à lutter contre la désinformation et à renforcer l'inclusion au niveau local	Renforcement des outils visant à lutter contre la polarisation en matière d'engagement démocratique	
PILIER 2 – PROTÉGER LA DÉMOCRATIE	Normes et cadres juridiques électoraux	▶ Code de bonne pratique de la Commission de Venise; avis juridiques; exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs aux droits de vote	Étude du CDDH sur le droit de vote et d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les protections de l'intégrité électorale tout au long du cycle électoral ▶ Améliorer la transparence et le contrôle des financements politiques, y compris de leurs dimensions numériques ▶ Protéger les médias, la société civile et les acteurs politiques contre les pressions et les intimidations ▶ Garantir la protection effective des droits de vote ▶ Élaborer un instrument juridique relatif aux élections ▶ Créer une plateforme visant à protéger les responsables politiques des violences et des discours de haine ainsi que des mécanismes d'alerte précoce
	Intégrité électorale et financements politiques	▶ Suivi des financements politiques (GRECO); activités de suivi et de renforcement des capacités pour faire face aux risques émergents (finance numérique, flux transfrontières)	Renforcement des outils de transparence des financements politiques	
	Menaces numériques et ingérences étrangères	▶ Activités relatives à la manipulation de l'information et à l'ingérence menées depuis l'étranger; renforcement des capacités de lutte contre la cybercriminalité; préparation face aux ingérences électorales	Développement des réponses aux ingérences numériques et au recours à l'intelligence artificielle lors des campagnes	
	Observation électorale et coopération institutionnelle	▶ Missions d'observation de l'Assemblée parlementaire et projets de soutien aux élections; missions d'observation du Congrès; coopération tout au long du cycle électoral	Auditions conjointes et mécanismes de coopération	
	Espace civique et protection des acteurs politiques	▶ Soutien à la société civile; cadres de suivi; engagement du Commissaire aux droits de l'homme		
PILIER 3 – INNOVER POUR LA DÉMOCRATIE	Démocratie délibérative et participative	▶ Mécanismes de participation existants; cadres de participation des jeunes	Développement des outils participatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaborer des mécanismes participatifs et délibératifs crédibles et efficaces ▶ Renforcer la résilience démocratique dans l'environnement numérique ▶ Promouvoir des outils innovants en matière de transparence, de responsabilité et d'engagement ▶ Protéger la participation démocratique contre les nouveaux risques, notamment les menaces en ligne ▶ Créer des mécanismes de suivi des menaces et des plateformes de protection à l'intention des responsables politiques
	IA et processus électoraux	▶ Travaux en cours sur l'IA et les processus électoraux	Instrument sur l'IA générative dans les environnements électoraux	
	Protection des acteurs politiques et participation	▶ Initiatives de suivi et de sensibilisation existantes		
	Innovation démocratique et plateformes de coopération	▶ Forum mondial de la démocratie; coopération interinstitutionnelle	Développement des plateformes multipartites et des initiatives pilotes; tableau de bord d'alerte sur les risques concernant la démocratie locale et régionale	



CHAPITRE 5

PARTICIPATION INCLUSIVE, ESPACE CIVIQUE ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

Introduction

La critique constructive, la manifestation pacifique et le dialogue sincère sont les fondements d'une société engagée et dynamique.

Lors du Sommet de Reykjavik, les dirigeants européens ont parlé d'une seule voix, affirmant que « la société civile est indispensable au bon fonctionnement de la démocratie ». La société civile est l'une de nos lignes de défense les plus solides contre le recul de la démocratie.

Cependant, la capacité de la société civile à jouer ce rôle crucial est de plus en plus menacée. Ces dernières années, des groupes de la société civile, des journalistes et des militants – en particulier des organisations de femmes et de jeunes et des organisations LGBTI – sont la cible de lois restrictives, de restrictions des financements et d'hostilité directe, ce qui entraîne un rétrécissement de l'espace civique dans tout le continent.

Des poursuites stratégiques contre la mobilisation publique, ou « poursuites-bâillons », visent à réduire au silence les journalistes et les autres personnes qui s'expriment. Des campagnes en ligne, amplifiées par l'intelligence artificielle et souvent dirigées par des acteurs étrangers, portent atteinte aux responsables politiques et au processus électoral lui-même. Les manifestations sont souvent réprimées au nom de la démocratie.

La jurisprudence sans équivoque de la Cour européenne des droits de l'homme à ce sujet n'a pas empêché certains pays d'élaborer des « lois sur les agents étrangers », qui ciblent des organisations pour le simple fait qu'elles bénéficient d'un soutien de l'étranger.

Les groupes de défense des droits des femmes, les défenseurs des migrants et les organisations travaillant auprès de minorités sont les plus durement touchés.

Nos libertés fondamentales – liberté de la presse et libertés d'association et de réunion – sont restreintes et diminuées.

La Feuille de route sur l'engagement du Conseil de l'Europe avec la société civile 2024-2027 garantit la participation de la société civile à toutes les activités de l'Organisation, depuis la création de normes jusqu'aux activités de suivi et de coopération. La société civile contribue par son expertise aux travaux d'organes indépendants qui surveillent la mise en œuvre des mesures de lutte contre la traite des êtres humains, le racisme et l'intolérance, et soutient l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe élabore et promeut des instruments juridiques visant à prévenir et combattre la répression de la société civile, notamment à l'encontre des jeunes militants et des personnes contraintes à l'exil. Il se concentre sur la protection de l'espace civique et la création de règles et d'orientations claires et transparentes visant à assurer la légitimité de la société civile. Il s'efforce en outre d'éliminer les obstacles rencontrés par les organisations de la société civile, en particulier celles qui travaillent avec les jeunes, les femmes, les personnes LGBTI, les minorités et les groupes migrants. Il convient notamment de veiller à ce que les jeunes en situation de handicap puissent exercer leurs droits démocratiques.

Il est indispensable d'éduquer et de soutenir les jeunes. L'Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté renforcera cet élan et améliorera la qualité de l'éducation à la citoyenneté démocratique dans toute l'Europe. Le Programme Jeunesse pour la démocratie et le Fonds européen pour la jeunesse soutiennent des organisations de la société civile dirigées par des jeunes, dispensent des formations sur les droits d'association et de plaidoyer, et mènent des recherches sur les questions liées au rétrécissement de l'espace civique.

Les événements annuels du Conseil de l'Europe, notamment le Forum mondial de la démocratie et la Conférence des OING, réunissent les gouvernements, la société civile, la jeunesse et les médias pour promouvoir l'innovation et la résilience démocratiques.

Le Conseil de l'Europe examine une nouvelle législation visant à renforcer la protection des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains contraints à l'exil, afin de leur permettre de continuer de fonctionner et de promouvoir la responsabilité. En outre, le Conseil de l'Europe élabore de nouveaux instruments pour tirer parti des avantages de l'intelligence artificielle générative dans le débat public et les processus démocratiques, tout en défendant la démocratie contre la manipulation et le contrôle autocratique facilités par l'IA.

Un espace civique dynamique est indispensable au système démocratique de contre-pouvoirs. Il convient de continuer d'encourager la vie civique ainsi que les véritables occasions de participation, qui sont fondamentales au bon fonctionnement des démocraties.

Pilier 1 – Apprendre et pratiquer la démocratie

Une démocratie saine repose sur un environnement permettant aux personnes et aux organisations d'exercer leurs droits d'expression, d'association et de réunion pacifique. L'espace civique est donc un élément fondamental de la résilience démocratique, mais il subit des pressions croissantes en Europe. En effet, la société civile, les journalistes et les militants se heurtent à des mesures restrictives, à des contraintes financières et à des intimidations, notamment en ligne. En réponse à cette tendance, le Conseil de l'Europe fournit un ensemble de normes juridiques, d'activités de suivi, d'orientations politiques et de mesures de soutien en matière de participation. Il renforce en outre la protection contre les nouvelles menaces et reconnaît la nécessité d'acteurs civiques résilients et de structures de participation inclusives.

Renforcer les capacités démocratiques en matière de participation

Les libertés fondamentales n'ont de sens que si les personnes disposent des connaissances, de la confiance et des voies institutionnelles nécessaires pour les exercer.

L'éducation occupe une place centrale dans cette démarche. La mise en place d'un cadre européen cohérent et solide pour l'éducation à la citoyenneté démocratique, comprenant le futur espace européen pour l'éducation à la citoyenneté¹³¹, vise à intégrer les compétences démocratiques, l'éducation aux droits humains, le dialogue interculturel et l'éducation critique aux médias dans les systèmes éducatifs. Une future recommandation relative à une culture de la démocratie dans l'enseignement et la formation professionnels¹³² devrait combler les vieilles lacunes en matière de participation pour les apprenants de l'enseignement professionnel. D'autres travaux étendent cette approche à l'éducation de la petite enfance, afin de faire en sorte que l'apprentissage démocratique commence tôt et touche tous les groupes.

Des initiatives complémentaires accompagnent cette évolution en renforçant le rôle des apprenants en tant que participants actifs à la vie démocratique. La future charte des droits des étudiants¹³³ contribuera à reconnaître les étudiants en tant que titulaires de droits au sein des systèmes d'enseignement supérieur, tandis que des instruments tels que la *Boîte à outils pour une culture scolaire démocratique et inclusive*¹³⁴ encouragent l'intégration des principes démocratiques dans la pratique éducative. Des mesures ciblées, notamment la promotion de la langue et de l'identité romani dans l'éducation, contribuent à réduire les obstacles structurels à la participation. Ces initiatives sont complétées par des approches visant à renforcer la gouvernance et la participation inclusives, y compris des cadres et des initiatives d'apprentissage par les pairs visant à améliorer la participation politique des groupes exposés à des discriminations.

Ces initiatives reflètent le principe selon lequel la participation inclusive commence par une exposition précoce et durable aux valeurs démocratiques, au pluralisme et aux interactions respectueuses des droits, notamment pour les groupes qui resteraient autrement aux marges de la vie civique et politique.

131. Conseil de l'Europe, Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté, www.coe.int/fr/web/education/european-space-for-citizenship-education1.

132. Conseil de l'Europe, Deuxième réunion pour l'élaboration de la nouvelle recommandation du Comité des Ministres relative à une culture de la démocratie dans l'enseignement et la formation professionnels, <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/-/second-meeting-on-the-development-of-the-new-committee-of-ministers-recommendation-on-a-culture-of-democracy-in-vocational-education-and-training>.

133. Conseil de l'Europe, « L'élaboration d'une charte des droits des étudiants du Conseil de l'Europe prend de l'ampleur », www.coe.int/fr/web/education/-/development-of-a-council-of-europe-student-rights-charter-gains-momentum.

134. Conseil de l'Europe, *Boîte à outils pour une culture scolaire inclusive et démocratique*, <https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/toolkit-for-an-inclusive-and-democratic-school-culture>.

Renforcer la participation des jeunes en tant que moteur du renouveau démocratique

La participation des jeunes favorise le renouveau démocratique. Dans toute l'Europe, les jeunes se heurtent à des obstacles à la participation, souvent aggravés par le rétrécissement de l'espace civique et le déclin de la confiance envers les institutions.

Le Conseil de l'Europe renforce la participation des jeunes au moyen de mesures de soutien aux organisations dirigées par des jeunes, de mécanismes participatifs et de cadres politiques. Les axes de travail consacrés à la protection de l'espace civique, au soutien à la société civile de la jeunesse et à l'accès des jeunes à leurs droits visent à garantir que les jeunes disposent non seulement de droits formels, mais aussi des connaissances, des ressources et du soutien institutionnel nécessaires pour les exercer. Les actions menées dans le cadre du programme Jeunesse pour la démocratie, du Fonds européen pour la jeunesse et du Partenariat Union européenne-Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, associées à des initiatives de renforcement des communautés, contribuent à rendre le secteur civique de la jeunesse plus résilient et plus connecté.

Ces initiatives sont renforcées par la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des Ministres sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale¹³⁵, qui appelle les États membres à faire en sorte que les jeunes aient les moyens, l'espace et le soutien nécessaires pour participer réellement aux processus démocratiques. Elle reflète une évolution plus générale vers l'intégration systématique du point de vue des jeunes dans la conception des processus démocratiques et des institutions démocratiques, reconnaissant les jeunes en tant que contributeurs actifs à la vie démocratique¹³⁶.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a mis en place un mécanisme de participation des jeunes pour faire en sorte que leur point de vue soit systématiquement pris en compte dans ses travaux. Ce mécanisme intègre des rapporteurs pour la jeunesse dans toutes les commissions, renforce les échanges structurés avec le Conseil consultatif sur la jeunesse et permet aux jeunes de contribuer régulièrement aux délibérations parlementaires. En intégrant le point de vue des jeunes à ses processus, l'Assemblée vise à améliorer la représentativité et la pertinence à long terme de la prise de décisions démocratique¹³⁷.

Promouvoir la participation inclusive et l'appartenance démocratique

Pour assurer une participation inclusive, il convient de remédier aux inégalités structurelles qui limitent l'accès à la vie civique et publique. Les efforts entrepris dans ce domaine sont donc axés sur le renforcement de l'appartenance démocratique et la réduction des obstacles touchant les groupes exposés à des discriminations.

Des initiatives ciblées encouragent la participation des communautés roms et des Gens du voyage grâce au développement des capacités de leadership, à la formation à la gouvernance démocratique et à l'amélioration de l'accès à une éducation inclusive, reconnaissant que l'exclusion de l'éducation se traduit souvent par l'exclusion de la participation civique. Des initiatives comme les Écoles politiques roms contribuent à renforcer les connaissances institutionnelles, la confiance et la capacité de leadership nécessaires à une réelle participation à la vie publique.

Les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine culturel complètent cette approche en promouvant la participation dans des espaces démocratiques partagés. Des initiatives de sensibilisation plus larges, notamment les Journées européennes du patrimoine, encouragent également la participation inclusive en créant des possibilités accessibles d'implication du public dans la vie culturelle.

Par ailleurs, le secteur des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe promeut la participation dès le plus jeune âge. Les outils de justice adaptée aux enfants¹³⁸, notamment les lignes directrices et les instruments d'auto-évaluation, favorisent l'accès à la justice en tant que droit civique concret. Les approches participatives, telles que l'implication des victimes, fournissent des modèles d'élaboration inclusive des politiques¹³⁹, tandis que les futures lignes directrices sur les droits de l'enfant dans l'environnement des médias sociaux couvriront les répercussions des évolutions technologiques sur les droits de participation des enfants.

135. Recommandation CM/Rec(2026)3 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, <https://search.coe.int/cm?i=09125948802ae9e8>.

136. Conseil de l'Europe, «La participation démocratique des jeunes – en particulier au niveau local – est essentielle en période de stabilité comme en temps de crise», <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/youth-democratic-participation-especially-at-local-level-essential-in-times-of-stability-and-crisis-alike>.

137. Résolution 2553 (2024) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe « Renforcer la perspective jeunesse dans les travaux de l'Assemblée parlementaire », <https://pace.coe.int/fr/files/33634/html>.

138. Conseil de l'Europe, Une justice adaptée aux enfants, <https://www.coe.int/fr/web/children/child-friendly-justice>.

139. Conseil de l'Europe, <https://rm.coe.int/lignes-directrices-destinees-aux-responsables-politiques-concernant-la/1680b00250>.

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a souligné que les efforts de réglementation devaient avant tout garantir le respect des droits de l'enfant par les plateformes numériques, dès la conception et par défaut, notamment via la transparence, la responsabilité et une réelle surveillance, plutôt que de faire peser la charge de la protection uniquement sur les enfants¹⁴⁰.

Étendre la participation à tous les secteurs de gouvernance démocratique

La participation démocratique s'étend de plus en plus hors des espaces politiques traditionnels, dans des domaines tels que la gouvernance environnementale, les politiques de santé et la prise de décisions économiques. Le Conseil de l'Europe accompagne cette évolution en promouvant des approches participatives dans l'ensemble des domaines d'action.

Ces approches reflètent la reconnaissance croissante de la participation en tant que principe transversal de la gouvernance démocratique, et non pas en tant qu'activité spécifique à un secteur.

Par exemple des mécanismes tels que le système des dossiers de la Convention de Berne donnent à la société civile et aux communautés des possibilités de participer à la gouvernance et à la responsabilité environnementales. Des travaux connexes sur les fausses informations, la désinformation et l'accès à l'information sur les questions liées à l'environnement montrent qu'il est de plus en plus important de garantir que la participation à la prise de décisions environnementales repose sur des informations fiables.

Des initiatives sont également en cours pour renforcer la participation dans d'autres domaines. Des politiques fondées sur les droits humains contribuent à créer un environnement permettant à la société civile et aux personnes ayant consommé ou consommant des drogues d'influencer les interventions en matière de drogues et d'addictions. Des plateformes du Conseil de l'Europe telles que le Forum sur les entreprises et les droits humains¹⁴¹ et la Plateforme pour les droits de l'homme et les entreprises¹⁴² permettent aux communautés, aux syndicats et aux autres parties prenantes concernées de contribuer à la gouvernance économique et à la responsabilité des entreprises. Les discussions tenues lors du Forum du Conseil de l'Europe sur les entreprises et les droits humains¹⁴³ ainsi que dans le cadre du programme de réseaux universitaires ouverts du Conseil de l'Europe¹⁴⁴ facilitent les conversations sur la manière de mieux intégrer les normes relatives aux droits humains dans les activités des entreprises.

Ces évolutions traduisent un modèle plus intégré de gouvernance démocratique, dans lequel la participation concerne tous les secteurs et est encouragée par des voies institutionnelles concrètes.

Pilier 2 – Protéger la démocratie

La protection des sociétés démocratiques repose de plus en plus sur la préservation des conditions juridiques, institutionnelles et informationnelles permettant la participation civique. Dans toute l'Europe, l'espace civique est en difficulté du fait de mesures restrictives, de désinformation, d'hostilité en ligne et de l'influence croissante des plateformes numériques sur le débat public. Dans ce contexte, le renforcement des garanties juridiques et des mécanismes de suivi et de responsabilité est essentiel pour maintenir la résilience démocratique et la confiance du public.

Protéger le débat public et l'espace civique numérique

L'espace civique dépend de la santé du débat public et de la capacité des journalistes, des organisations de la société civile et des personnes à communiquer librement et en sécurité. Il est de plus en plus modelé par les plateformes numériques, les systèmes algorithmiques et les nouvelles formes de manipulation de l'information, qui transforment la manière dont l'information circule et les citoyens et citoyennes participent à la vie publique.

140. Conseil de l'Europe, « Le Commissaire aux droits de l'homme appelle à la prudence concernant l'interdiction des médias sociaux », <https://www.coe.int/en/web/portal/-/regulate-online-platforms-not-children>.

141. Conseil de l'Europe, « Premier Forum du Conseil de l'Europe sur les entreprises et les droits humains », <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/first-council-of-europe-business-and-human-rights-forum-3>.

142. Conseil de l'Europe, Plateforme en ligne pour les droits de l'homme et les entreprises, <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-intergovernmental-cooperation/online-platform-for-human-rights-and-business>.

143. Conseil de l'Europe, Forum du Conseil de l'Europe sur les entreprises et les droits humains, <https://go.coe.int/9BwEl> (en anglais).

144. Conseil de l'Europe, Programme de réseaux universitaires ouvert du Conseil de l'Europe, base de données des membres, <https://www.coe.int/fr/web/open-academic-networks/member-database> (en anglais).

Le Conseil de l'Europe adapte sa réponse à cet environnement en pleine évolution via un ensemble d'instruments normatifs, politiques et analytiques. La Recommandation CM/Rec(2024)2 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites-bâillons) vise à combattre les poursuites abusives destinées à réduire les journalistes, les ONG et les militants au silence. Les travaux actuels et futurs sur la sécurité en ligne, le pluralisme des médias et le rôle des régulateurs dans les environnements reposant sur les plateformes visent à garantir que les espaces numériques restent propices à une expression libre et pluraliste, notamment en luttant contre le harcèlement en ligne, l'amplification algorithmique de contenus préjudiciables et les restrictions de l'accès à l'information. Les travaux analysant la manière dont les médias sociaux et les autres plateformes influencent les opinions et les actes contribuent à renforcer les données qui serviront de base aux futures réponses politiques.

Suivre les discriminations, les discours de haine et les obstacles structurels à la participation

Les mécanismes de responsabilité, qui documentent la manière dont les discriminations, les discours de haine et les inégalités structurelles restreignent la participation dans la pratique, constituent une deuxième ligne de protection.

Les activités de suivi de l'ECRI montrent que les discours de haine racistes et dirigés contre les personnes LGBTIphobes réduisent les communautés ciblées au silence et les excluent du débat public. L'actualisation de la Recommandation de politique générale n° 10 de l'ECRI sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire contribuera à renforcer la résistance des jeunes générations aux formes structurelles de racisme et d'intolérance.

Les mécanismes de suivi instaurés par la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires préservent l'espace civique des personnes appartenant à des communautés minoritaires en protégeant leur accès aux médias, à la vie culturelle et à la participation aux affaires publiques, en assurant notamment la protection des libertés d'association, de réunion et d'expression. Le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) a adopté une étude sur les bonnes pratiques en ce qui concerne l'utilisation des nouveaux médias et d'autres initiatives visant à promouvoir et à protéger les langues régionales ou minoritaires¹⁴⁵. L'examen thématique sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre fournira des orientations utiles pour renforcer les interventions dans ce domaine¹⁴⁶.

Des outils et initiatives favorisant une gouvernance inclusive et une approche intégrée de l'égalité, notamment des cadres d'autoévaluation¹⁴⁷, des initiatives ciblées visant à renforcer la participation politique des groupes exposés à des discriminations et de futures lignes directrices sur une approche intégrée de l'égalité permettent d'identifier et d'éliminer les obstacles à la participation à tous les niveaux de gouvernance.

Des instruments pratiques visant à combattre les discours de haine et à assurer l'égalité en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle, tels que des lignes directrices et des initiatives de renforcement des capacités à l'intention des forces de l'ordre et des procureurs¹⁴⁸, contribuent à protéger le débat public inclusif.

Protéger les personnes les plus exposées aux restrictions de l'espace civique

Pour que l'espace civique reste ouvert et inclusif, des protections ciblées doivent être en place pour les personnes les plus exposées à l'intimidation, à l'exclusion et à la violence dans la vie publique. Sans ces garanties, la participation risque de devenir sélective, affaiblissant la légitimité démocratique et rétrécissant le débat

145. Conseil de l'Europe, CDADI, « Étude sur certains aspects de la protection des langues régionales ou minoritaires et identification de bonnes pratiques dans les États membres », <https://search.coe.int/cm/eng?i=09125948802ad23a>.

146. Conseil de l'Europe, Comité d'experts sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (ADI-SOGIESC), <https://www.coe.int/fr/web/sogi/committee-adi-sogiesc>.

147. Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'intégration interculturelle (ADI-INT), « Outil d'autoévaluation de la gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle », <https://rm.coe.int/self-assessment-tool-on-multilevel-governance-for-intercultural-integr/48802a7d57>.

148. Formations HELP sur les crimes de haine et les discours de haine, <https://rm.coe.int/help-course-brief-on-hate-crime-and-hate-speech-2021/1680a57d78> (en anglais); formations sur l'IA et l'égalité, <https://go.coe.int/z3pz4> (en anglais); programme de défense de l'égalité concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle, <https://urls.fr/gjtkH>.

public. L'organe de suivi de la Convention d'Istanbul relève de plus en plus de restrictions pesant sur les organisations de défense des droits des femmes et propose des orientations sur mesure aux États membres¹⁴⁹.

Le Conseil de l'Europe renforce donc sa réponse aux discriminations structurelles et aux nouvelles formes de préjudices, en particulier dans les environnements numériques, où le harcèlement ciblé, la désinformation et la rhétorique de l'exclusion peuvent limiter la participation. Il élabore notamment une nouvelle stratégie pour l'égalité des droits des personnes LGBTI (2027-2032)¹⁵⁰, ainsi que des initiatives visant à promouvoir les discours éthiques et à contrer la rhétorique de l'exclusion dans le débat démocratique. Les efforts visant à lutter contre la violence facilitée par la technologie, notamment à l'égard des femmes et des filles, et à promouvoir la participation égale dans la vie politique et publique contribuent également à garantir que toutes les personnes peuvent participer en sécurité et sur un pied d'égalité.

Les mesures favorisant la résilience de la société civile de la jeunesse et les structures participatives visent à garantir que les groupes vulnérables gardent la capacité de participer réellement à la vie publique malgré les pressions croissantes sur l'espace civique. Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe joue un rôle fondamental en sensibilisant aux restrictions de l'espace civique, en soutenant les défenseurs des droits humains et en renforçant le cadre normatif permettant un espace civique pluraliste.

Garantir l'accès à la justice, l'intégrité institutionnelle et la responsabilité

Pour que l'espace civique puisse réellement fonctionner, les personnes et les organisations doivent pouvoir compter sur des systèmes judiciaires accessibles, indépendants et responsables. Sans voies de recours effectives et sans intégrité institutionnelle, les droits risquent de rester théoriques sans être applicables, ce qui fragilise la participation et la confiance du public.

L'Organisation contribue à cet objectif en renforçant la transparence, l'accès à la justice et le rôle des principaux acteurs en matière de responsabilité. La Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (STE n° 205, ci-après la « Convention de Tromsø »)¹⁵¹ renforce la transparence et permet un contrôle public, tandis que la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection du métier d'avocat¹⁵² protège les professionnels du droit en tant qu'acteurs essentiels de la responsabilité démocratique. D'autres instruments visant à améliorer l'efficacité des systèmes judiciaires et l'accès à la justice, en particulier pour les groupes vulnérables, contribuent à garantir que les droits peuvent réellement être exercés dans la pratique.

Comme l'a souligné le Conseil consultatif de juges européens (CCJE), la garantie de la sécurité personnelle des juges contre les actes d'hostilité visant à affaiblir l'indépendance de la justice et à entamer la confiance du public dans le système judiciaire revêt une importance cruciale pour l'intégrité des systèmes judiciaires¹⁵³.

Les cadres généraux en matière d'intégrité soutiennent ces initiatives en traitant les risques systémiques pesant sur la gouvernance démocratique. Les travaux du GRECO et de MONEYVAL renforcent les normes en matière de lutte contre la corruption et de responsabilité financière, ce qui contribue à protéger l'environnement institutionnel nécessaire à la participation civique. En parallèle, l'exécution des arrêts de la Cour est essentielle pour veiller à ce que les droits qui sous-tendent la participation civique soient réellement appliqués, et non pas uniquement garantis dans la loi.

Renforcer la protection de l'espace civique : instruments et réponses systémiques

Le Conseil de l'Europe élabore également un ensemble d'instruments visant à renforcer la protection systémique de l'espace civique.

Les travaux relatifs à la future recommandation du Comité des Ministres sur le statut juridique de la société civile¹⁵⁴ devraient fournir un cadre général pour instaurer un environnement propice à la société civile et traiter des sujets majeurs, comme l'enregistrement, le fonctionnement, l'accès aux financements, la parti-

149. Conseil de l'Europe, GREVIO, « Un nouveau rapport indique le "rétrécissement de l'espace" dévolu aux défenseur-es des droits des femmes », <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/-/new-report-indicates-shrinking-space-for-women-s-rights-defenders>.

150. Conseil de l'Europe, ADI-SOGIESC, <https://www.coe.int/fr/web/sogil/committee-adi-sogiesc>.

151. Convention de Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, <https://www.coe.int/fr/web/access-to-official-documents>.

152. « Le Conseil de l'Europe adopte une convention internationale sur la protection des avocats », <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/council-of-europe-adopts-international-convention-on-protecting-lawyers>.

153. Conseil de l'Europe, Avis n° 28 du CCJE (2025) sur l'importance du bien-être des juges pour l'exercice de la justice, <https://rm.coe.int/avis-n-28-2025-du-ccje-publie-/4880297021>.

154. Comité directeur sur la démocratie du Conseil de l'Europe, « Réunion à Strasbourg sur la nouvelle recommandation relative au statut juridique des organisations de la société civile », <https://www.coe.int/fr/web/steering-committee-on-democracy/-/meeting-in-strasbourg-on-new-recommendation-on-the-legal-status-of-civil-society-organisations>.

icipation à la vie publique et la protection contre les ingérences indues. Ils répondent au recours croissant à des mesures juridiques et administratives affectant la société civile dans toute l'Europe. En outre, à l'issue des consultations autour du Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe, des mécanismes ont été proposés pour lutter contre les risques systémiques et les nouveaux risques pesant sur l'espace civique.

Un cadre d'alerte et d'intervention précoces consacré à l'espace civique permettrait de repérer les menaces en temps utile, telles que les lois restrictives, le harcèlement ou les contraintes financières, et de promouvoir des réponses coordonnées. En parallèle, les travaux visant à combattre la répression transnationale visent à renforcer la protection des acteurs de la société civile ciblés au-delà des frontières, notamment des personnes menant des activités depuis l'exil ou membres de la diaspora.

Les nouvelles difficultés liées à la transformation numérique sont traitées dans le cadre des travaux sur l'intelligence artificielle et l'innovation d'intérêt public, qui visent à garantir que les évolutions technologiques favorisent la participation démocratique et l'espace civique plutôt que de les saper.

Pilier 3 – Innover pour la démocratie

La résilience démocratique exige l'adaptation permanente de la gouvernance démocratique aux évolutions sociétales, technologiques et politiques. Ce pilier est axé sur la création de nouvelles formes de participation et de nouveaux outils de gouvernance et mécanismes institutionnels permettant de renforcer la confiance, d'élargir l'inclusion et de faire en sorte que l'espace civique reste pertinent et efficace dans des contextes en pleine évolution.

Concevoir des formes de participation crédibles et efficaces

L'une des priorités consiste à garantir que les nouvelles formes de participation complètent la démocratie représentative tout en préservant la crédibilité, l'inclusivité et l'influence réelle sur la prise de décision. Le Conseil de l'Europe élabore des outils et des normes pour orienter cette évolution, et veille de plus en plus à ce que les processus participatifs aboutissent à de véritables résultats démocratiques.

Les innovations dans ce domaine ont lieu dans le cadre de l'Assemblée parlementaire¹⁵⁵ et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, en coopération avec les structures intergouvernementales. Les travaux sur un mécanisme d'évaluation et de contrôle de la démocratie délibérative visent à garantir que les nouvelles formes de participation publique respectent les normes de transparence, de représentativité et d'influence réelle. Cette initiative répond à un risque majeur, à savoir que des mécanismes participatifs mal conçus deviennent des exercices symboliques, qui aggravent la désillusion du public au lieu de renforcer la confiance.

Protéger les acteurs démocratiques au moyen de nouveaux mécanismes

L'innovation implique également le renforcement de la protection des groupes dont la participation est essentielle à la vie démocratique. Les mécanismes proposés visent à passer de réponses ad hoc à des mesures de soutien et de visibilité plus structurées pour les acteurs démocratiques.

La proposition de plateforme de protection des défenseurs des droits humains pourrait améliorer la coordination, le suivi et le soutien pour les personnes et les organisations exposées à des pressions en raison de leur engagement civique. Des mécanismes visant à identifier et à suivre les menaces contre les élus permettraient de répondre aux risques croissants auxquels les personnes impliquées dans les processus démocratiques sont exposées.

Ces évolutions reflètent une transition plus générale vers la reconnaissance du fait que la résilience de l'espace civique dépend de la protection des personnes qui participent activement à la vie démocratique.

Étendre la participation à de nouveaux domaines de gouvernance

L'innovation exige également d'étendre la participation à des domaines dans lesquels la gouvernance démocratique est remodelée, en particulier aux politiques numériques et environnementales.

155. Résolution 2552 (2024) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe « Renforcer la démocratie par des processus participatifs et délibératifs », <https://pace.coe.int/fr/files/33633/html>.

Les travaux sur l'intelligence artificielle, notamment l'élaboration d'instruments sur l'innovation d'intérêt public dans le domaine de l'IA générative, visent à garantir que les systèmes technologiques favorisent la transparence, la responsabilité et l'engagement citoyen. Une future recommandation du Comité des Ministres sur les *deepfakes* est prévue pour la fin de l'année 2027. En parallèle, les initiatives visant à renforcer la participation à la gouvernance environnementale et l'accès à l'information visent à faire en sorte que les personnes et les organisations puissent réellement participer à tous les niveaux de gouvernance et à toutes les étapes des processus de prise de décisions environnementales. Dans le cadre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement¹⁵⁶, le Conseil de l'Europe organisera le premier Forum européen des défenseurs des droits humains environnementaux les 3 et 4 juin 2026 à Strasbourg¹⁵⁷.

Les instruments juridiques et politiques contribuent à cet objectif en garantissant que les droits de participation restent effectifs dans ces contextes en pleine évolution. La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal (STCE n° 228), la Convention de Tromsø et l'élaboration d'outils visant à améliorer l'accès à la justice aident à intégrer la participation dans des domaines tels que la gouvernance environnementale, l'accès à l'information publique et la justice numérique.

Le soutien à la maîtrise du numérique et à l'accès équitable aux services publics numériques, notamment grâce aux travaux de la Banque de développement du Conseil de l'Europe¹⁵⁸ et d'autres acteurs du secteur, contribue à garantir que la participation reste inclusive et accessible dans des sociétés de plus en plus numérisées.

Plateformes d'innovation démocratique et de dialogue général

Le Conseil de l'Europe soutient également l'innovation démocratique par l'intermédiaire de plateformes qui permettent l'expérimentation, l'échange et l'élaboration de politiques entre différents secteurs et différentes parties prenantes.

Le Forum mondial de la démocratie¹⁵⁹ constitue un espace essentiel pour tester des approches innovantes en matière de participation et de gouvernance démocratique, en réunissant des gouvernements, des acteurs de la société civile et de la jeunesse, et des acteurs internationaux, tandis que des plateformes de coopération intergouvernementale et de dialogue contribuent à développer et à appliquer à plus grande échelle de nouvelles approches de participation civique.

Cette approche impliquant l'ensemble de la société reconnaît que l'innovation démocratique durable ne peut pas être impulsée par les seuls pouvoirs publics, mais requiert une coopération entre les institutions, la société civile et les communautés.

Ces initiatives traduisent un modèle de gouvernance démocratique plus adaptatif et démocratique. En élaborant des mécanismes de protection crédibles, en protégeant les acteurs démocratiques et en étendant la participation à de nouveaux domaines, le Conseil de l'Europe contribue au renouveau de l'espace civique en tant qu'élément vivant des systèmes démocratiques.

156. Voir <https://rm.coe.int/council-of-europe-strategy-on-the-environment-2025/1680b5d583>.

157. Conseil de l'Europe, « 1^{er} Forum européen des défenseurs des droits humains environnementaux », <https://www.coe.int/fr/web/reykjavik-process-and-the-environment/-/1st-european-forum-on-environmental-human-rights-defenders-ehrds->.

158. Banque de développement du Conseil de l'Europe, <https://coebank.org/fr/partnering-with-donors/projets-et-beneficiaires/des-laboratoires-informatiques-durables-en-albanie/>.

159. Conseil de l'Europe, Forum mondial de la démocratie, <https://www.coe.int/fr/web/world-forum-democracy>.

ACTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE ET NOUVELLES ORIENTATIONS DÉCOULANT DU PACTE

	Domaine thématique	Travaux en cours	Activités prévues	
PILIER 1 – APPRENDRE ET PRATIQUER LA DÉMOCRATIE	Éducation à la citoyenneté démocratique	▶ Initiatives d'éducation à la citoyenneté démocratique; Convention de Faro; Journées européennes du patrimoine; lignes directrices et outil d'autoévaluation en matière de justice adaptée aux enfants	Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté; recommandation relative à une culture de la démocratie dans l'enseignement et la formation professionnels; éducation à la citoyenneté démocratique dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants; manuel sur la justice adaptée aux enfants; orientations politiques sur les droits de l'enfant et les médias sociaux	NOUVELLES ORIENTATIONS ET ACTIONS DÉCOULANT DES CONSULTATIONS AUTOUR DU PACTE <ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer le rôle de l'éducation dans l'apprentissage et la pratique de la démocratie à l'école et au-delà ▶ Promouvoir la participation des groupes sous-représentés et marginalisés ▶ Renforcer les capacités et la résilience de la société civile ▶ Développer les approches participatives dans l'ensemble des domaines d'action ▶ Encourager la participation des jeunes en tant que moteur du renouveau démocratique
	Participation des groupes sous-représentés	▶ Écoles politiques roms; initiatives visant à promouvoir la participation politique des personnes exposées à la discrimination; outil d'autoévaluation de la gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle	Apprentissage par les pairs et outil d'évaluation comparative sur l'inclusion; outils d'approche intégrée de l'égalité	
	Société civile et participation des jeunes	▶ Programme Jeunesse pour la démocratie; Fonds européen pour la jeunesse; axe de travail consacré à la protection de l'espace civique et au soutien à la société civile de la jeunesse	Développement des cadres de participation des jeunes et des outils de renforcement des capacités	
	Participation dans différents secteurs	▶ Système des dossiers de la Convention de Berne; premier Forum sur les entreprises et les droits humains; forum sur les entreprises et les droits humains	Examen de la désinformation, des fausses informations et de l'accès à l'information sur les questions environnementales; développement des approches participatives en matière de gouvernance intersectorielle	
PILIER 2 – PROTÉGER LA DÉMOCRATIE	Protection juridique de l'espace civique et des libertés fondamentales	▶ Convention de Tromsø; Convention pour la protection de la profession d'avocat; outil sur l'accès à la justice de la CEPEJ; normes de lutte contre les poursuites-bâillons	Recommandation sur le statut juridique des organisations de la société civile; projet de recommandation sur la liberté académique; innovation numérique et partage de connaissances en matière d'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	
	Liberté des médias, débat public et espace civique numérique	▶ Travaux sur le pluralisme des médias; stratégies d'éducation aux médias et à l'information; orientations politiques et formation sur la lutte contre les poursuites-bâillons	Projet de recommandation sur la sécurité en ligne et l'autonomisation des créateurs de contenus et des utilisateurs; étude sur les médias sociaux et l'opinion; projet de recommandation sur la sauvegarde du pluralisme des médias dans l'environnement en ligne; lignes directrices sur les régulateurs des médias	
	Suivi et protection des groupes vulnérables	▶ Suivi par pays de l'ECRI; mécanismes de suivi de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires; travaux du Commissaire aux droits de l'homme sur les défenseurs des droits humains et l'espace civique ouvert; axe de travail consacré à la protection de l'espace civique dans le domaine de la jeunesse; activités de suivi du GRECO et de MONEYVAL; système des dossiers de la Convention de Berne	Guide et liste de contrôle sur l'approche intégrée de l'égalité; manuels sur les crimes de haine et les discours de haine pénalement sanctionnés; stratégie pour l'égalité des droits des personnes LGBTI; boîte à outils sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie; étude sur la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique	
	Résilience de l'espace civique et alerte précoce	▶ Mécanismes de suivi existants; cadres d'engagement de la société civile; préparation du Forum mondial de la démocratie	Cadre d'alerte et d'intervention précoces consacré à l'espace civique	
	Intégrité et responsabilité institutionnelles	▶ ETINED; données ouvertes sur l'école; Centre pour la prévention et la lutte contre la fraude dans l'éducation; activités de suivi et de renforcement des capacités du GRECO et de MONEYVAL; exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme; avis du CCJE	Renforcement de la coopération et des mécanismes de partage des connaissances	
PILIER 3 – INNOVER POUR LA DÉMOCRATIE	Démocratie participative et délibérative	▶ Cadres existants en matière de participation des jeunes; Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale; mécanismes de participation locale; axe de travail consacré à la revitalisation de la démocratie pluraliste	Développement des outils et cadres participatifs	
	Espace civique et défenseurs des droits humains	▶ Mécanismes de suivi et de protection existants; Forum mondial de la démocratie en tant que plateforme d'innovation en matière de participation civique	Premier Forum sur les défenseurs des droits humains environnementaux	
	IA, numérique et participation civique	▶ Outils existants relatifs à l'IA et à la gouvernance; outils visant à promouvoir l'égalité en matière d'utilisation de l'IA	Instruments visant à promouvoir l'innovation d'intérêt public dans le domaine de l'IA générative; future recommandation sur les <i>deepfakes</i>	
	Plateformes d'innovation démocratique et coopération pluripartite	▶ Forum mondial de la démocratie; plateformes de dialogue intersectoriel; structures de cogestion et de codécision impliquant la jeunesse	Développement des plateformes multipartites et des initiatives pilotes	
	Inclusion et gouvernance multiniveaux	▶ Outil d'autoévaluation de la gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle	Apprentissage par les pairs et outil d'évaluation comparative sur l'inclusion	

NOUVELLES ORIENTATIONS ET ACTIONS DÉCOULANT DES CONSULTATIONS AUTOUR DU PACTE

- ▶ Renforcer le rôle de l'éducation dans l'apprentissage et la pratique de la démocratie à l'école et au-delà
- ▶ Promouvoir la participation des groupes sous-représentés et marginalisés
- ▶ Renforcer les capacités et la résilience de la société civile
- ▶ Développer les approches participatives dans l'ensemble des domaines d'action
- ▶ Encourager la participation des jeunes en tant que moteur du renouveau démocratique

- ▶ Réaliser une étude de faisabilité relative à un instrument international contraignant sur les discours de haine et les crimes de haine
- ▶ Élaborer un outil pour renforcer la protection de la société civile contre la répression transnationale
- ▶ Renforcer la protection juridique de l'espace civique et des libertés fondamentales
- ▶ Préserver l'intégrité du débat public
- ▶ Protéger la société civile, les défenseurs des droits humains et les groupes vulnérables
- ▶ Renforcer la responsabilité, la transparence et l'accès à la justice

- ▶ Promouvoir des mécanismes participatifs innovants et crédibles
- ▶ Élaborer des mécanismes d'alerte et d'intervention précoces pour remédier aux restrictions de l'espace civique
- ▶ Protéger l'espace civique dans l'environnement numérique et dans les nouveaux domaines de gouvernance
- ▶ Anticiper les nouveaux risques pour la participation civique et y répondre
- ▶ Créer un mécanisme d'évaluation et de contrôle de la démocratie
- ▶ Créer une plateforme pour protéger les défenseurs des droits humains ainsi que des mécanismes d'identification et de suivi des menaces pesant sur les responsables politiques

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Bien que l'application de l'intelligence artificielle offre de nombreux avantages à la société, des préoccupations publiques croissantes émergent quant à son impact potentiel sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

Le Conseil de l'Europe, organisation internationale ayant pour mandat spécifique d'établir des normes juridiques en matière de droits humains, a réagi en adoptant la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, conçue pour répondre à ces défis.

CHAPITRE 6

UTILISER LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, ET LUTTER CONTRE LES CYBERMENACES

Introduction

Les technologies numériques font partie de notre existence depuis des années, et aujourd'hui l'intelligence artificielle ouvre des perspectives d'optimisation qui nous semblaient jusqu'alors inatteignables. Elle a permis des progrès fulgurants en matière de recherche scientifique. La médecine de précision et la mise au point de nouveaux médicaments sauvent énormément de vies.

Cependant, l'intelligence artificielle s'accompagne de dangers manifestes. Elle peut servir à créer de fausses images – y compris pornographiques – de responsables politiques ou de personnes lambda. Son utilisation par les élèves et les étudiants, pour faire leurs devoirs et rédiger leurs dissertations, fait chuter leur niveau en lecture et en écriture. De plus en plus de personnes délèguent leur réflexion à l'IA, et les jeunes cerveaux s'accoutument à réagir à des *tweets* et à des *likes* : l'excitation de la récompense immédiate l'emporte sur la satisfaction qu'apportent la recherche et le débat éclairé.

Les plateformes numériques, réseaux intelligents et outils de suivi perfectionnés peuvent s'avérer bénéfiques pour la participation, la coopération, l'administration et l'apprentissage, mais dans un même mouvement, ils favorisent la cybercriminalité, la polarisation et l'exclusion, et font peser de nouvelles et lourdes menaces sur les processus démocratiques et les droits fondamentaux.

Le rythme phénoménal auquel ces changements se produisent représente un réel danger pour la sécurité démocratique. Et les algorithmes d'IA sont conçus pour nous captiver.

L'ampleur des transformations sociales engendrées par l'IA appelle à réfléchir, s'adapter et innover en permanence. La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit constitue le tout premier traité international pour une utilisation éthique et transparente de l'IA. Elle s'inscrit dans le sillage de la Convention sur la cybercriminalité, adoptée vingt-cinq ans plus tôt. La Convention-cadre n'est pas axée sur la censure, mais sur la responsabilité. Elle vise une technologie qui intègre les considérations de droits humains et de transparence.

Le Conseil de l'Europe a également élaboré des outils pratiques, comme le modèle d'Évaluation des risques et des impacts des systèmes d'intelligence artificielle (IA) du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (HUDERIA), qui aide à analyser les risques et les impacts sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit. L'idée est d'identifier les risques pour les droits humains, y compris ceux liés à la manipulation et aux ingérences, avant de déployer tout outil d'IA.

Outre l'indispensable réglementation, il est crucial d'investir dans les compétences et les savoir-faire requis pour gérer la transformation numérique en se fondant sur les valeurs démocratiques. Il est indispensable d'innover et de faire un usage positif des technologies pour renforcer les processus démocratiques et protéger les droits humains et les libertés fondamentales.

Le Conseil de l'Europe apporte et encourage une éducation au numérique, aux médias et à l'information, ainsi qu'un renforcement des capacités dans ce domaine, et élabore, avec l'apport significatif de jeunes et de spécialistes de l'éducation, des projets pilotes et des recommandations sur les thèmes de la sécurité numérique, des droits des utilisateurs et de la responsabilité des plateformes. Pour favoriser la maîtrise des médias et de l'information, la Moldova a adopté une stratégie qui constitue un excellent modèle, en passe d'être adopté dans d'autres pays. Plusieurs programmes de jeunesse visent à familiariser les jeunes avec la gouvernance d'internet, les politiques en matière d'IA et la maîtrise du numérique tout en veillant à ce qu'ils puissent aussi y contribuer. Des formations et des supports pédagogiques encouragent les jeunes à être acteurs dans ces domaines et soutiennent la sécurité numérique et la santé mentale.

L'Organisation surveille l'évolution des menaces numériques et travaille à une plateforme destinée à protéger les responsables politiques contre la violence et les discours de haine via le recensement des incidents, le recueil de données et la publication d'alertes. Parallèlement, elle lutte contre la corruption et contre la criminalité financière facilitée par les technologies numériques.

Le Conseil de l'Europe sait qu'il n'y a pas d'avenir sans innovation. Mais les droits humains doivent en former le socle, et la technologie devrait être mise au service de démocraties plus résilientes et plus justes. L'Europe doit, par sa gouvernance, encadrer l'IA et l'orienter selon ses propres valeurs – sinon, c'est l'IA qui finira par imposer ses règles.

Pilier 1 – Apprendre et pratiquer la démocratie

À l'heure où les technologies numériques façonnent de plus en plus les manières de s'informer, de se forger une opinion et de participer à la vie publique, la résilience démocratique dépend de la capacité des sociétés non seulement à comprendre ces technologies, mais aussi à s'en emparer activement et avec esprit critique.

Le défi n'est pas d'ordre purement technique. Comme le reconnaît le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, l'évolution rapide et souvent imprévisible des systèmes numériques appelle à s'adapter et à innover sans relâche. Parallèlement, les évolutions technologiques sont souvent utilisées pour intensifier les attaques contre les processus démocratiques. Ces risques appellent non seulement des garanties effectives, mais aussi des investissements continus dans les savoir-faire, les compétences et les capacités institutionnelles démocratiques. C'est pourquoi l'ensemble des travaux de l'Organisation intègre les questions d'IA et de transformation numérique, en mettant l'accent sur l'éducation, la participation et le renforcement des capacités.

Intégrer la maîtrise de l'intelligence artificielle aux compétences démocratiques

Il faut faire en sorte, et c'est une priorité démocratique, que les citoyens comprennent l'intelligence artificielle et les systèmes numériques, et qu'ils sachent porter sur eux un regard critique. Cela suppose de s'écarter des approches purement techniques pour inscrire la maîtrise de l'IA parmi les compétences essentielles en démocratie.

Le Conseil de l'Europe prépare cette base normative en élaborant une recommandation du Comité des Ministres sur la littératie en intelligence artificielle¹⁶⁰. Le projet de texte place les droits humains, la démocratie et la diversité culturelle au centre de la maîtrise de l'IA et insiste sur la réflexion critique, la participation éclairée et la prise de conscience des conséquences des systèmes algorithmiques pour la société. Il s'inscrit dans un objectif plus large : permettre aux individus de sortir de leur rôle de simples utilisateurs des technologies numériques pour appréhender leurs effets sur le débat public, les droits et les institutions démocratiques.

Ce travail normatif est complété par des instruments pratiques destinés à en soutenir la mise en œuvre. Les Repères du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et l'éducation¹⁶¹ fourniront des orientations à l'attention des systèmes éducatifs, des enseignants, des apprenants et des acteurs privés pour un usage de l'IA responsable et centré sur l'humain. Le Comité d'experts sur l'intelligence artificielle et l'éducation (EDU-IA) du Conseil de l'Europe s'emploie à traduire les principes inscrits dans la Convention-cadre sur l'IA en orientations sectorielles, afin que les normes juridiques s'incarnent effectivement dans le fonctionnement des systèmes éducatifs¹⁶².

Pris ensemble, ces efforts contribuent à une approche européenne commune de la maîtrise de l'IA, visant à renforcer la capacité des citoyens et citoyennes à exercer leur liberté d'agir dans des environnements où l'IA est de plus en plus présente.

Renforcer la citoyenneté numérique via les systèmes éducatifs

À l'ère du numérique, l'éducation à la démocratie appelle une approche systémique associant citoyenneté numérique, maîtrise des médias et des moyens de s'informer et participation démocratique à tous les

160. Conseil de l'Europe, « Le Comité directeur de l'éducation (CDEDU) approuve un Cadre de référence sur la littératie en intelligence artificielle » (désignée dans le présent document par l'expression « maîtrise de l'intelligence artificielle »), <https://www.coe.int/fr/web/education/-/the-steering-committee-for-education-cdedu-approves-a-landmark-framework-on-ai-literacy>.

161. Conseil de l'Europe, « Garantir une éducation de qualité à l'ère de l'IA - Présentation du Compas du Conseil de l'Europe pour l'IA et l'éducation », <https://www.coe.int/fr/web/education/-/artificial-intelligence-and-education-third-working-conference>.

162. Conseil de l'Europe, « Première réunion du Comité d'experts sur l'IA et l'éducation (EDU-IA) », <https://www.coe.int/fr/web/education/-/first-meeting-of-the-committee-of-experts-on-ai-and-education-edu-ia->.

niveaux d'enseignement et favorisant leur mise en pratique. Le projet d'éducation à la citoyenneté numérique (ECN)¹⁶³, à la tête des efforts dans ce domaine, a organisé en 2025 l'Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique¹⁶⁴. Cet événement marquant s'est traduit entre autres par des conférences à haut niveau, des activités dans 19 États membres, un concours d'affiches et le lancement du Planificateur de l'éducation à la citoyenneté numérique.

Le planificateur ECN¹⁶⁵ offre un cadre pratique pour préparer les élèves à participer à l'environnement numérique de manière active et responsable. Sur cette base, la Feuille de route du Conseil de l'Europe pour renforcer l'éducation à la citoyenneté numérique 2027-2031 (à venir) comportera un cadre stratégique visant l'accentuation de ces efforts dans l'ensemble des États membres.

Ces travaux s'étendent à l'éducation des jeunes enfants : un instrument sur l'éducation à la citoyenneté démocratique, à paraître, visera l'intégration des compétences nécessaires à une culture de la démocratie dans les contextes numériques dès les premières années d'apprentissage. En parallèle, l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe a mis au point des outils numériques pour renforcer les capacités de réflexion sur les informations ; l'Observatoire promeut ainsi la connaissance de l'histoire et la communication fondées sur des faits, atouts clés dans un environnement informationnel dominé par les récits polémiques et la délégitimation des choix éditoriaux à des algorithmes.

Le pôle numérique de l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe, Histolab, a présenté pour la première fois des résultats d'enquêtes via un outil de visualisation des données, Tableau public. Histolab constitue un exemple d'innovation numérique et fait partie des outils clés du Conseil de l'Europe en matière d'apprentissage de la démocratie¹⁶⁶.

En intégrant la citoyenneté numérique aux systèmes éducatifs, le Conseil de l'Europe soutient la formation de citoyens éclairés et résilients, capables de participer à l'environnement numérique selon des modalités démocratiques.

Donner aux jeunes les moyens d'agir sur la gouvernance numérique

La démocratie à l'ère numérique suppose de reconnaître les jeunes comme des acteurs de sa gouvernance. Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe joue un rôle central, via ses travaux sur la jeunesse, l'IA et les droits humains, et sur l'intégration des points de vue des jeunes. Ces initiatives répondent à une réalité : la vie civique et politique des jeunes passant de plus en plus par des plateformes numériques et des systèmes d'IA, les initiatives politiques doivent tenir compte de leur expérience.

En organisant des formations et en coopérant avec des organisations de jeunesse, le Conseil de l'Europe donne aux jeunes et aux travailleurs de jeunesse les moyens d'aborder la gouvernance numérique comme un enjeu démocratique. Les projets à venir, dont l'élaboration d'outils pour soutenir la connaissance de la Convention-cadre sur l'IA et la réflexion sur un futur instrument normatif consacré aux jeunes et à l'intelligence artificielle, visent à renforcer la capacité d'action des jeunes et faire en sorte que la transformation numérique se déroule selon des modalités inclusives et participatives.

Préserver la participation culturelle et la créativité dans l'environnement numérique

La transformation numérique reconfigure actuellement les productions culturelles et l'accès et la participation à la culture, ce qui soulève d'importantes questions au regard de la vie démocratique. Il est donc essentiel de veiller à ce que l'expression culturelle, la liberté artistique et l'accès au patrimoine soient préservés et renforcés dans l'environnement numérique.

Le Cadre d'indicateurs révisé sur la culture et la démocratie (à venir) renforcera le socle de données probantes sur les liens entre participation culturelle et gouvernance démocratique dans les contextes numériques, favorisant ainsi des réponses politiques mieux étayées.

163. Conseil de l'Europe, <https://www.coe.int/fr/web/education/digital-citizenship-education>.

164. Conseil de l'Europe, <https://www.coe.int/fr/web/education/european-year-of-digital-citizenship-education-2025>.

165. Conseil de l'Europe, The Digital Citizenship Education Planner (en anglais uniquement), <https://www.coe.int/fr/web/education/dce-planner>.

166. Pôle numérique Histolab, https://public.tableau.com/app/profile/observatory.on.history.teaching.in.europe/viz/Economiccrises_inhistoryteaching/Teachers (en anglais).

Les suites données à l'initiative « Libre de créer » s'intéressent aux effets des plateformes numériques et des contenus générés par IA sur la liberté artistique et la créativité humaine¹⁶⁷. Les travaux du Conseil de l'Europe sur la participation des jeunes à la culture et au patrimoine dans le monde numérique visent à faire en sorte que la transformation numérique ne réduise pas, mais au contraire élargisse, l'accès à la vie culturelle. Ces efforts contribuent à préserver, à l'ère numérique, l'espace culturel divers et pluriel qui est indispensable au débat démocratique, à la participation citoyenne et à la cohésion sociale.

Ces initiatives reflètent le passage de la protection de l'expression culturelle dans l'environnement numérique à une intervention active sur les conditions de cette expression. Leur but est de veiller à ce que la transformation numérique soutienne la liberté artistique, la diversité culturelle et l'accès au patrimoine au lieu de les restreindre. Elles soulignent également que l'avenir de la vie démocratique est étroitement lié à celui de la participation culturelle. Préserver un espace culturel ouvert, pluriel et accessible à l'ère numérique n'est donc pas seulement un objectif culturel, mais aussi un impératif démocratique.

Pilier 2 – Protéger la démocratie

Le Conseil de l'Europe se concentre ici sur les limites, liées aux droits humains, à la démocratie et à l'État de droit, qui doivent clairement encadrer le fonctionnement des technologies numériques et de l'intelligence artificielle. À l'heure où les systèmes numériques façonnent de plus en plus le débat public, l'activité économique et le fonctionnement des institutions, la préservation de l'intégrité démocratique exige un cadre robuste associant normes juridiques, réglementations et mécanismes d'établissement des responsabilités.

Ce pilier est au cœur d'une architecture protectrice. Il vise à relever un défi stratégique majeur : les évolutions technologiques sont souvent instrumentalisées pour intensifier les attaques contre les processus démocratiques, via la manipulation de l'information, l'amplification des contenus néfastes, les cybermenaces et l'érosion de la confiance. Pour traiter ces risques, il faut non seulement une réglementation efficace, mais aussi des réponses institutionnelles coordonnées et en phase avec le rythme rapide des changements technologiques.

Mettre en place un cadre juridique et réglementaire complet

Au centre de ces travaux se trouve la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit¹⁶⁸, premier traité international à mettre en place un cadre juridiquement contraignant de gouvernance de l'IA ancré dans ces trois valeurs. Sa mise en œuvre est soutenue par des outils tels que HUDERIA¹⁶⁹, qui permet aux pouvoirs publics d'évaluer l'impact des systèmes d'IA sur les droits fondamentaux et les processus démocratiques. Le Comité directeur du Conseil de l'Europe pour les technologies numériques nouvelles et émergentes (CDNET) assurera la cohérence de l'approche globale de l'Organisation concernant ces technologies. Des travaux sont également en cours en vue d'une nouvelle recommandation du Comité des Ministres sur les hypertrucages (*deepfakes*).

Cette action s'accompagne d'une architecture juridique et opérationnelle plus large, destinée à lutter contre les risques cyber visant les régimes démocratiques. Fondée sur la Convention sur la cybercriminalité et ses protocoles additionnels¹⁷⁰, ainsi que sur les conventions du Conseil de l'Europe dans le domaine du droit pénal, cette architecture favorise la coordination internationale des réactions à des menaces de plus en plus complexes, dont celles qui pèsent sur les processus électoraux et l'intégrité des institutions démocratiques. En s'intéressant aux fragilités émergentes (usage de l'IA à des fins cybercriminelles, flux financiers illicites en ligne, risques de corruption), ces travaux contribuent à préserver les systèmes démocratiques dans un environnement de plus en plus interconnecté et mû par la technologie.

Les garanties supplémentaires seront de plus en plus axées sur l'encadrement de l'usage des données personnelles dans les processus politiques et sur la réponse aux risques évolutifs, comme la radicalisation en ligne, le financement du terrorisme et les ingérences et manipulations étrangères. Ce cadre soutient

167. Conseil de l'Europe, Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage, Lignes directrices politiques, <https://rm.coe.int/cdcp-2024-3-fr-lignes-directrices-ia-culture-creativite-patrimoine-13/1680b45ca3>.

168. Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, <https://www.coe.int/fr/web/artificial-intelligence/la-convention-cadre-sur-l-intelligence-artificielle>.

169. Conseil de l'Europe, « HUDERIA : nouvel outil pour évaluer l'impact des systèmes d'IA sur les droits humains », <https://www.coe.int/fr/web/portal/-/huderia-new-tool-to-assess-the-impact-of-ai-systems-on-human-rights>.

170. Conseil de l'Europe, Convention sur la cybercriminalité et protocoles additionnels, <https://www.coe.int/fr/web/cybercrime/the-budapest-convention>.

une approche des risques numériques davantage fondée sur l'anticipation, afin de renforcer la capacité des systèmes démocratiques à s'adapter à un environnement technologique de plus en plus complexe et mouvant.

Protéger le débat public et le pluralisme dans l'environnement numérique

Parmi les axes de travail figure également la préservation de l'intégrité du débat démocratique dans un environnement en ligne marqué par les plateformes, les algorithmes et l'IA générative.

Les travaux du Comité directeur du Conseil de l'Europe sur les médias et la société de l'information occupent une place centrale dans ce domaine. La « Note d'orientation sur les implications de l'intelligence artificielle générative sur la liberté d'expression » traite des risques structurels que les contenus « artificiels » représentent pour le débat public¹⁷¹. Elle est complétée par des travaux sur les stratégies nationales d'éducation aux médias et à l'information, ainsi que par des orientations (en cours d'élaboration) sur l'environnement des plateformes, à l'attention des autorités de régulation des médias¹⁷².

D'autres instruments en préparation, comme une étude consacrée aux effets des réseaux sociaux et des plateformes en ligne sur les opinions et les actions, ainsi qu'un projet de recommandation sur la préservation du pluralisme des médias en ligne, visent à fournir aux États membres des outils pour gérer des écosystèmes numériques complexes tout en protégeant le pluralisme et la liberté d'expression¹⁷³.

Ces travaux sont renforcés par des actions institutionnelles plus larges, dont le suivi des cybermenaces par les parlementaires et les pouvoirs locaux et le soutien au débat public sur la gouvernance des plateformes. Les activités de coopération du Conseil de l'Europe aident les États membres à lutter contre la désinformation, à renforcer les droits des utilisateurs et à améliorer la sécurité numérique. Le message est clair : l'intégrité de la participation démocratique dépend de plus en plus de la gouvernance des espaces publics numériques.

Lutter contre la discrimination, l'exclusion et les atteintes aux droits

La transformation numérique crée de nouvelles formes d'inégalité et d'exclusion. Les systèmes d'IA et les plateformes numériques peuvent perpétuer, voire amplifier, la discrimination structurelle, et certains groupes risquent d'être mis à l'écart de l'espace civique en ligne.

Le Conseil de l'Europe répond à ces défis par une série de mécanismes pro-égalité et anti-discrimination. Les travaux sur l'égalité et l'intelligence artificielle comprennent des outils et orientations destinés à éviter les biais dans les systèmes d'IA du secteur public et à intégrer les considérations d'égalité aux décisions en matière de gouvernance numérique. Les travaux en cours se penchent aussi sur la nécessité de renforcer la réaction au discours de haine et aux infractions motivées par la haine dans l'environnement en ligne.

Des travaux de suivi spécialisés étendent ces protections à des publics spécifiques. Par exemple, le suivi au titre de la Convention d'Istanbul fait de plus en plus ressortir une exclusion des femmes des espaces en ligne et des fonctions politiques. Les travaux sur les droits des minorités se penchent de plus en plus sur l'inclusion numérique, en insistant sur l'accès aux médias, la participation au débat public en ligne et la présence des langues minoritaires dans les systèmes numériques. Les initiatives concernant la discrimination des personnes LGBTI soulignent le rôle de l'IA et des plateformes dans l'amplification de la désinformation, tandis que les travaux sur l'égalité de genre suivent les progrès et les reculs en matière de responsabilisation des auteurs de violences en ligne contre des femmes. Ces travaux permettent aussi d'offrir des orientations sur mesure, d'identifier l'ampleur croissante du problème et d'étudier la violence facilitée par la technologie et les contenus nocifs en ligne.

Parmi les priorités figurent aussi la protection des enfants et des autres groupes vulnérables dans l'environnement numérique et la lutte contre l'usage de technologies numériques au service de l'exploitation, y compris la traite des êtres humains.

171. Conseil de l'Europe, « Nouvelle note d'orientation sur les implications de l'IA générative pour la liberté d'expression », <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/-/new-guidance-note-on-generative-ai-implications-for-freedom-of-expression>.

172. Conseil de l'Europe, « Un nouveau comité d'experts entame ses travaux sur les autorités de régulation des médias dans un environnement axé sur les plateformes », <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/-/a-new-committee-of-experts-begins-work-on-media-regulators-in-a-platform-based-environment>.

173. Conseil de l'Europe, « Un nouveau comité d'experts entame ses travaux sur la protection du pluralisme des médias à l'ère numérique », <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/-/a-new-committee-of-experts-begins-work-on-safeguarding-media-pluralism-in-the-digital-age>.

Renforcer la justice, les contrôles et la transparence démocratique

Pour que les technologies numériques restent soumises à un contrôle démocratique, les systèmes judiciaires et les mécanismes de contrôle sont appelés à s'adapter.

Le Conseil de l'Europe œuvre en ce sens via ses travaux sur l'usage de l'intelligence artificielle dans les systèmes de justice et de poursuites, qui englobent des orientations sur l'IA générative, les preuves numériques et la souveraineté des données. Le Centre de ressources de la CEPEJ sur la cyberjustice et l'IA¹⁷⁴ et les travaux du Conseil consultatif des procureurs européens renforcent les capacités institutionnelles dans ce domaine.

Les mécanismes d'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme seront renforcés grâce à l'innovation numérique et à des outils de partage des connaissances, afin d'améliorer l'efficacité de la protection des droits humains.

Les contrôles indépendants sont également favorisés par les travaux du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, qui aborde l'IA, la surveillance et les droits numériques sous l'angle des droits humains, éclairant ainsi les risques émergents¹⁷⁵.

Pilier 3 – Innover pour la démocratie

Ce pilier reflète les efforts du Conseil de l'Europe pour non seulement encadrer la transformation numérique et l'intelligence artificielle, mais aussi œuvrer à les mettre au service de la gouvernance démocratique. C'est, dans ce chapitre, le pilier le plus tourné vers l'avenir; il insiste sur l'élaboration d'outils, de pratiques et d'approches institutionnelles qui tirent parti des technologies pour renforcer la participation, améliorer les institutions publiques et renforcer la confiance.

Les technologies numériques transforment les sociétés à un rythme sans précédent et sont de plus en plus instrumentalisées pour saper les processus démocratiques. Devant ce phénomène, la démocratie ne peut plus se passer d'innover. Dans l'esprit du Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe, ce pilier contribue à s'assurer que la transformation technologique reste sous contrôle et s'oriente, en outre, vers des objectifs d'intérêt général. Il complète le cadre protecteur du pilier précédent en œuvrant en faveur d'usages de l'IA et des technologies numériques positifs pour la vie démocratique.

Favoriser l'innovation en intelligence artificielle dans l'intérêt général

L'une des grandes priorités est d'élaborer des modèles de gouvernance de l'IA qui placent au premier rang la résilience démocratique, la transparence et l'intérêt pour le public.

L'instrument à venir destiné à favoriser l'innovation en IA générative dans l'intérêt du public, élaboré par le Comité directeur du Conseil de l'Europe sur la démocratie, proposera des stratégies pratiques pour utiliser l'IA générative dans le sens de la transparence, de la responsabilisation, de l'autonomie numérique et de l'engagement citoyen. Il reflète une ambition plus large, celle de veiller à ce que l'innovation par l'IA poursuive des objectifs démocratiques au lieu de renforcer les dépendances ou la concentration des pouvoirs.

La transformation numérique reconfigure l'organisation de la participation et des contrôles démocratiques. Ce pilier soutient l'élaboration d'outils et de mécanismes participatifs capables de défendre les normes démocratiques dans des contextes où le numérique et l'IA occupent une place de plus en plus grande.

L'Assemblée parlementaire et le Congrès réfléchissent à l'adaptation des fonctions de contrôle aux réalités numériques, notamment via le suivi des menaces en ligne et de la gouvernance des plateformes, et en élaborant des outils de surveillance des menaces qui pèsent sur les titulaires d'un mandat électif.

Renforcer les capacités institutionnelles

L'usage des technologies numériques pour améliorer le fonctionnement des institutions publiques et la gouvernance démocratique constitue encore un autre volet d'innovation.

174. Conseil de l'Europe, CEPEJ, Centre de ressources sur la cyberjustice et l'IA, <https://www.coe.int/fr/web/cepej/resource-centre-on-cyberjustice-and-ai>.

175. Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Technologies numériques et droits humains, <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/thematic-work/digital-technologies>.

Dans le domaine de la justice, des pistes sont à l'étude pour améliorer l'efficacité et la transparence de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment via de nouvelles stratégies informatiques et des outils de partage des connaissances.

Des travaux supplémentaires soutiennent la connaissance des droits numériques et les capacités institutionnelles, dont des formations et ressources sur l'intelligence artificielle et les droits humains, l'accès à la justice dans l'environnement numérique, les approches fondées sur les données pour lutter contre la criminalité économique et financière, et la protection des données. Ces efforts visent à faire en sorte que les institutions soient mieux armées pour fonctionner de manière efficace dans un contexte bouleversé par le numérique.

En parallèle, l'adoption en 2025 du Cadre de transparence du Conseil de l'Europe¹⁷⁶ constitue une étape importante pour renforcer les normes de transparence propres à l'Organisation, en tenant compte des opportunités et des défis liés aux nouvelles technologies. Ce cadre améliore l'accès aux documents officiels, favorise le développement d'un registre public des documents et soutient des délibérations plus ouvertes, tout en préservant la vie privée et les intérêts légitimes des États membres. Sa mise en œuvre, désormais en cours, contribue au renouvellement institutionnel, renforce la responsabilité et aide à instaurer la confiance dans l'action de l'Organisation, tout en établissant une référence pour une gouvernance plus transparente et plus réactive.

Favoriser des innovations inclusives et fondées sur les droits

Les innovations ne pourront soutenir les valeurs démocratiques que si elles reposent d'emblée sur l'égalité, l'inclusion et la participation.

Le Conseil de l'Europe intègre ces considérations à tous ses travaux sur l'égalité et l'intelligence artificielle, notamment ceux qui portent sur les outils de prévention de la discrimination dans la gouvernance numérique. Des initiatives centrées sur la jeunesse soutiennent également cette approche en permettant aux jeunes de contribuer à la gouvernance de l'IA et aux politiques du numérique par le biais de formations, d'un dialogue et de processus pluripartites.

Des initiatives font progresser l'innovation numérique au service de la pédagogie. C'est le cas du E-Democracy Lab, lancé récemment¹⁷⁷, qui est une plateforme offrant un catalogue de ressources en plusieurs langues sur l'éducation à la citoyenneté, la maîtrise des médias, les politiques de jeunesse, les élections, l'égalité et l'éducation aux droits humains. Le Knowledge Hub du Service de l'éducation (plus de 4 000 ressources) et sa bibliothèque de cours en ligne innovent également en faveur de l'accès aux apprentissages¹⁷⁸.

Ces efforts s'inscrivent dans une idée plus large: pour être pérennes et démocratiquement légitimes, les innovations doivent être inclusives, participatives et enracinées dans les droits humains.

Toutes ces initiatives alimentent une transition vers un modèle d'innovation démocratique proactif et cohérent, aligné sur les ambitions du Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe.

La transformation numérique doit être régie et configurée de manière à renforcer les systèmes démocratiques, par l'élargissement de la participation, le renforcement des capacités institutionnelles et le maintien de la confiance du public. En définitive, la question n'est pas de savoir si la technologie va transformer la démocratie, mais si les institutions démocratiques peuvent orienter cette transformation dans le sens de leurs valeurs fondamentales.

176. CM(2025)53-final – 134^e Session du Comité des Ministres (Luxembourg, 13-14 mai 2025) – Cadre de transparence du Conseil de l'Europe, <https://search.coe.int/cm?i=09125948802657e8>.

177. E-democracy Lab du Conseil de l'Europe, <https://edl.elearning.ext.coe.int/> (en anglais).

178. Knowledge Hub du Conseil de l'Europe, <https://www.coe.int/fr/web/education/knowledge-hub3>.

ACTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE ET NOUVELLES ORIENTATIONS DÉCOULANT DU PACTE

	Domaine thématique	Travaux en cours	Activités prévues	
PILIER 1 – APPRENDRE ET PRATIQUER LA DÉMOCRATIE	Maîtrise de l'IA et éducation à la citoyenneté numérique	Planificateur de l'éducation à la citoyenneté numérique; travaux de l'EDU-IA sur la transposition des normes en matière d'IA dans le milieu éducatif; initiatives d'éducation à la citoyenneté numérique; projet OHTÉ DataViz	Recommandation du Comité des Ministres sur la littératie en intelligence artificielle; Repères du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et l'éducation; Feuille de route pour l'éducation à la citoyenneté numérique 2027-2031; outils d'éducation à la citoyenneté pour les jeunes enfants	NOUVELLES ORIENTATIONS ET ACTIONS DÉCOULANT DES CONSULTATIONS AUTOUR DU PACTE <ul style="list-style-type: none"> ▶ Intégrer la maîtrise de l'IA et du numérique parmi les compétences démocratiques dans l'ensemble des systèmes éducatifs; recommandation sur les jeunes et l'IA ▶ S'assurer que les citoyennes et citoyens savent évoluer avec esprit critique dans un milieu informationnel marqué par la présence de l'IA ▶ Renforcer la capacité des systèmes éducatifs à intégrer les valeurs démocratiques à la transformation numérique ▶ Promouvoir la participation culturelle et créative comme partie intégrante de la vie démocratique dans l'environnement numérique ▶ Aller d'un usage passif du numérique vers une participation démocratique en ligne active, éclairée et responsable
	Participation des jeunes à la gouvernance numérique	Travaux sur les thèmes Jeunesse, IA et droits humains; participation à EuroDIG / YouthDIG; formations sur l'IA, les droits humains et la démocratie	Développement des outils pour la participation des jeunes à la gouvernance de l'IA; suites à donner aux consultations de jeunes et mise en commun des pratiques	
	Culture, créativité et transformation numérique	Intégration de l'aspect numérique aux normes existantes dans le domaine culturel; suivi du projet Libre de créer	Cadre d'indicateurs révisé sur la culture et la démocratie; orientations sur la participation des jeunes à l'environnement culturel numérique; orientations sur les politiques culturelles et l'IA	
	Intégration des valeurs démocratiques aux écosystèmes d'apprentissage numériques	Outils pédagogiques et cadres participatifs existants	Cadres à l'échelle européenne intégrant l'IA, l'éthique et les valeurs démocratiques aux systèmes éducatifs	
PILIER 2 – PROTÉGER LA DÉMOCRATIE	IA : gouvernance et cadres juridiques	Convention-cadre sur l'IA; méthodologie HUDERIA; Observatoire CEPEJ sur l'IA dans la justice; étude du CCPE sur l'IA au sein des parquets	Poursuite de l'élaboration d'outils juridiques et opérationnels de gouvernance de l'IA; approfondissement des orientations relatives à l'IA pour les juges et les procureurs	
	Cybercriminalité, menaces sur la sécurité et les élections	Convention de Budapest et protocoles; conventions sur le droit pénal; évaluation des pratiques de réglementation et des risques de détournement des technologies financières; cartographie des actifs virtuels et de la criminalité utilisant le numérique; renforcement des capacités sur l'escroquerie et la criminalité utilisant le numérique; renforcement des capacités sur les ingérences électorales	Autres outils sur l'IA dans la cybercriminalité et les preuves électroniques; cadres de préparation renforcée	
	Droits numériques et protection des données	Lignes directrices sur la protection des données dans les campagnes politiques et les processus électoraux; mécanismes de suivi de l'exécution des arrêts de la Cour; travaux du Commissaire sur l'IA et la surveillance	Initiative d'innovation numérique pour le suivi de l'exécution des arrêts de la Cour; élargissement du partage de connaissances sur les droits numériques	
	Intégrité financière et risques de corruption numériques	Travaux de MONEYVAL; suivi assuré par le GRECO; outils d'évaluation des risques, renforcement des capacités institutionnelles sur les questions de corruption et de flux financiers, suivi et coopération sur la question des actifs virtuels	Autres outils méthodologiques et protocoles répondant aux risques numériques émergents dans le domaine financier	
	Environnement médiatique et gouvernance des plateformes	Note d'orientation sur l'IA générative et la liberté d'expression; stratégies nationales d'éducation aux médias et à l'information; coopération sur la lutte contre la désinformation	Note d'orientation sur les autorités de régulation des médias; étude sur les plateformes de réseaux sociaux et la formation de l'opinion; projet de recommandation sur le pluralisme des médias en ligne	
	Égalité, non-discrimination et préjudices numériques	Outils sur l'IA et l'égalité; suivi par pays de l'ECRI; suivi des aspects d'inclusion numérique par les comités de la Convention-cadre sur les minorités et de la Charte européenne des langues; travaux du Comité de Lanzarote sur la protection des enfants contre les abus et l'exploitation sexuels en ligne; travaux sur la traite d'êtres humains facilitée par les technologies numériques; Convention d'Istanbul et Recommandation générale n° 1 du GREVIO; initiatives de jeunesse contre la haine	Manuel sur les crimes de haine et les discours de haine constituant une infraction pénale; kit sur l'égalité et l'IA; outils pour l'égalité de genre face à la violence facilitée par la technologie; orientations politiques sur les droits des enfants et les réseaux sociaux; stratégie sur les personnes LGBTI	
	Lutte contre le terrorisme et la radicalisation en ligne	Travaux du CDCT sur la lutte contre l'extrémisme violent en ligne	Développement des outils de prévention et de réglementation	
PILIER 3 – INNOVER POUR LA DÉMOCRATIE	Innovation par l'IA dans l'intérêt général	Travaux existants du CDDEM sur l'IA et la démocratie; activités de jeunesse autour de l'IA	Instrument pour une IA générative au service de l'intérêt général; Forum mondial pour la démocratie (point fort sur la gouvernance de l'IA)	
	Participation numérique et outils démocratiques	Instruments existants pour la participation des jeunes; Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale; engagement civique en ligne; outils pédagogiques numériques innovants	Prise en compte d'indicateurs numériques dans le suivi des risques et les alertes du Congrès	
	Innovation numérique dans la justice et la gouvernance	Projets de renforcement des capacités numériques; modules de formation HELP existants sur les droits numériques	Initiative d'innovation numérique pour le suivi de l'exécution des arrêts de la Cour; élargissement des ressources HELP sur l'IA, les droits numériques et l'accès à la justice	
	Innovation sur l'IA et l'égalité	Outils et cadres existants sur l'égalité et l'IA	Kit de mise en œuvre sur l'égalité et l'IA	
	Innovation démocratique numérique pilotée par les jeunes	Activités du programme « La jeunesse pour la démocratie »; formations et sessions d'études sur des thématiques IA	Élargissement des initiatives pilotées par les jeunes sur la gouvernance de l'IA et la participation démocratique	

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Conseil de l'Europe

ADI-SOGIESC	Comité d'experts sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles
CCJE	Conseil consultatif de juges européens
CCPE	Conseil consultatif des procureurs européens
CDADI	Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion
CDCPP	Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage
CDBIO	Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé
CDCT	Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme
CDDEM	Comité directeur sur la démocratie
CDDH	Comité directeur pour les droits humains
CDEDU	Comité directeur de l'éducation
CDMSI	Comité directeur sur les médias et la société de l'information
CDNET	Comité directeur pour les technologies numériques nouvelles et émergentes
Centre Nord-Sud	Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
CGU	Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine
CICD	Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie
Commission de Venise	Commission européenne pour la démocratie par le droit
Congrès	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
Convention	Convention européenne des droits de l'homme
Cour	Cour européenne des droits de l'homme
CPT	Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
EDU-IA	Comité d'experts sur l'intelligence artificielle et l'éducation
EEEC	Espace européen pour l'éducation à la citoyenneté
ETINED	Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation
GRECO	Groupe d'États contre la corruption
GREVIO	Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
Groupe Pompidou	Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions
HELP	Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit

HUDERIA	Évaluation des risques et des impacts des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit
MONEYVAL	Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
OCEAN	réseaux universitaires ouverts du Conseil de l'Europe
OHTE	Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe
Pacte	le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe
Registre des dommages pour l'Ukraine	Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Abréviations générales

Eurofound	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
IA	Intelligence artificielle
LGBTI	personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes
ONG	organisation non gouvernementale
SLAPP	<i>strategic lawsuit against public participation</i> (poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites-bâillons))

CONVENTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE FIGURANT DANS LE RAPPORT

Titre	N°
Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou Convention européenne des droits de l'homme (la Convention)	STE n° 5
Charte sociale européenne (la Charte ou la Charte sociale) Charte sociale européenne (révisée) (la Charte révisée)	STE n° 35 STE n° 163
Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)	STE n° 104
Charte européenne des langues régionales ou minoritaires	STE n° 148
Convention-cadre pour la protection des minorités nationales	STE n° 157
Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest)	STE n° 185
Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains	STCE n° 197
Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro)	STCE n° 199
Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote)	STCE n° 201
Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø)	STCE n° 205
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)	STCE n° 210
Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention Médicrime)	STCE n° 211

Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (Convention de Saint-Jacques-de-Compostelle)	STCE n° 216
Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (Convention de Nicosie)	STCE n° 221
Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques	STCE n° 224
Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit	STCE n° 225
Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat	STCE n° 226
Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal	STCE n° 228
Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine	STCE n° 229
Convention du Conseil de l'Europe sur la coproduction d'œuvres audiovisuelles sous forme de séries	STCE n° 230

Le présent rapport, intitulé « Le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe en temps de rupture », est structuré autour de six domaines d'action transversaux, sélectionnés en raison de leur importance stratégique pour renforcer la sécurité et la résilience démocratiques. Chaque chapitre présente un panorama des activités en cours et prévues, ainsi que des initiatives et idées innovantes découlant des consultations autour du Pacte, et repose sur trois piliers complémentaires : apprendre et pratiquer la démocratie, protéger les systèmes démocratiques et innover pour la démocratie. Pris ensemble, ces chapitres proposent un cadre cohérent reliant les travaux du Conseil de l'Europe aux nouvelles priorités.

Le rapport nourrit la réflexion en mettant l'accent sur les grandes orientations d'action et en présentant les idées issues du processus de consultation. Ces éléments contribuent au développement du Pacte et orientent les efforts visant à adapter les systèmes démocratiques aux nouveaux défis, afin de renforcer la confiance à l'égard des institutions dans un environnement de plus en plus complexe et incertain.

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.